



FRANCE & MONDE

REVUE DE DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Fondateur : **PROBUS (J. CORRÉARD)**

Directeur : **A. MERCIER**

Rédacteur en Chef : **Em.-A. FOURMOND**

L'ACTIVITÉ FRANÇAISE

L'avenir

de l'Afrique Equatoriale Française

Si l'utilité de nos colonies n'est plus aujourd'hui discutée, il y a cependant une exception en faveur (si j'ose dire) du Congo dont la valeur reste encore aujourd'hui l'objet de discussions parfois passionnées. **Que valent ces immenses territoires ?** En se plaçant au point de vue purement égoïste et terre à terre du profit qu'elle peut ou pourra en tirer, **la France a-t-elle eu tort ou raison de les occuper ?** a-t-elle tort ou raison de vouloir les garder ? n'est-ce pas là un poids mort que traîne notre domaine colonial ? Et l'attachement que les coloniaux, en particulier, témoignent au vieux Congo ne procède-t-il pas surtout de la sentimentalité plutôt que de la raison ; sentimentalité analogue à l'amour que des parents témoignent à un enfant infirme et malade.

Voilà la question que nous voudrions étudier aussi complètement que nous le permettra le cadre restreint de cet article. Qu'on nous comprenne bien : il ne s'agit



pas de savoir ce que peut donner actuellement l'Afrique Equatoriale, mais ce qu'elle peut devenir ; si la tâche de tirer l'Afrique Equatoriale de la misère est une tâche sans espoir, ou au contraire si l'on peut espérer voir un jour cette colonie prospère, à condition, bien entendu, d'employer pour cela les moyens nécessaires.

Mais pour étudier utilement ce que sera l'avenir de l'Afrique Equatoriale, il nous faut connaître la situation présente ; et pour comprendre cette situation, il nous faut jeter un regard sur le passé.

LE PASSÉ

Dans l'ensemble, l'histoire du Congo jusqu'en ces dernières années n'est qu'une suite d'explorations, si nombreuses qu'on peut dire que dans les autres pays nouvellement découverts, il y a peut-être des pages encore plus héroïques, mais il n'y en a pas de plus remplies.

L'origine de notre colonisation au Congo ? le hasard ; notre pénétration dans le pays ? une suite d'efforts d'explorateurs agissant isolément au gré de leur inspiration, ou encore du hasard, sans directives d'ensemble venues de la Métropole qui s'est contentée de les laisser faire, quand elle n'a pas contrecarré leurs desseins. L'exploration et la pénétration furent d'ailleurs singulièrement facilitées par l'énorme quantité de voies fluviales navigables qui desservent ce pays et qui permirent à nos explorateurs de pénétrer en un temps relativement très court jusqu'aux extrêmes limites des territoires qui forment aujourd'hui l'Afrique Equatoriale Française et d'aller même parfois au delà (exemples : la lutte contre Rabah, et la marche sur Fachoda).

Quant à la pénétration des régions situées en dehors des grandes voies fluviales, et à l'organisation de l'ensemble du pays, elles ne suivirent que de très loin l'exploration qui pendant de longues années absorba toutes les pensées, toute l'énergie des pionniers du Congo.

D'autre part, il n'y eut pas d'expédition militaire

proprement dite ; on fit ce que l'on a appelé depuis la « pénétration pacifique », non pas certes sans tirer quelques coups de fusil ; mais **les moyens ridiculement faibles mis à la disposition des explorateurs et administrateurs du Congo ne leur permettaient guère d'expéditions militaires de grande envergure, pas plus d'ailleurs qu'ils ne leur permettaient une occupation complète du pays ni une organisation sérieuse de son administration.** Système du moindre effort pour l'État Souverain, mais qui n'allait pas sans inconvénients ni sans dangers.

C'est en vertu également de cette **tendance du moindre effort** qu'est née la conception de répartir la presque totalité de l'immense territoire du Congo entre un certain nombre de grandes compagnies concessionnaires, sortes de compagnies à charte qui reçurent la charge d'exploiter un pays dont la plus grande partie était encore inconnue. Les inconvénients de ce système ne sont plus aujourd'hui à démontrer, inconvénients à la fois pour l'administration et pour les compagnies elles-mêmes dont la plupart ont renoncé à leurs concessions après une série d'expériences malheureuses.

Pour synthétiser l'histoire de notre Congo, nous pouvons la diviser de la façon suivante, depuis notre premier débarquement sur les rives du Gabon en 1839 jusqu'à nos jours.

1^{re} étape. 1839-1882. — Prise de possession par l'amiral Bouet-Villaumez, **fondation de Libreville** en 1848, reconnaissance des côtes et estuaires, essais de pénétration dans l'intérieur.

2^e étape. 1882-1900. — Période des grandes explorations caractérisées par les noms de de Brazza et de Gentil et qui nous mène jusqu'au Tchad et jusqu'au Nil.

3^e étape. 1900-1910. — Période d'explorations de détail et d'essai de mise en valeur, caractérisée par l'octroi des grandes concessions et le développement des entreprises commerciales à l'intérieur de la colonie.

4^e étape. 1910-1914. — Période administrative carac-

térisée par la pénétration de plus en plus complète du pays et la création de postes administratifs sur presque toute l'étendue du territoire. Cette période interrompue par la guerre a été reprise et n'est pas encore terminée, la période suivante, que nous appellerons la période de mise en valeur, n'étant encore qu'à peine ébauchée.

Toute cette histoire jusqu'à nos jours est caractérisée par les faits suivants :

Manque presque complet de moyens, nécessitant de la part des Européens lancés dans ce pays pour arriver au but une dépense d'énergie telle que la plupart s'y épuisèrent rapidement.

Nécessité de demander au pays lui-même un effort inversement proportionnel à celui que la Métropole ne faisait pas ; ce pays peu peuplé, et peuplé de races très primitives, a été lui aussi épuisé par l'effort qu'on lui a demandé.

Le réseau fluvial très développé a contribué à accélérer cet épuisement, contrairement à ce que l'on pourrait penser *à priori*. En effet ce réseau permet d'aller loin ; mais il est discontinu ; et le long des coupures il a fallu faire du portage intensif pour transporter d'un bief à l'autre hommes et marchandises que le fleuve ou la rivière permettait d'apporter en quantités relativement grandes. **Le manque de moyens matériels a empêché d'organiser le portage comme il aurait dû l'être, ou mieux encore de le supprimer** par l'organisation de moyens de transports terrestres d'un rendement comparable à celui des voies fluviales ; aussi les populations ont-elles été décimées dans une proportion parfois effroyable.

Enfin **les mouvements incessants d'hommes le long de ces immenses voies de communication, s'étendant sur des milliers de kilomètres, ont disséminé partout des maladies graves**, maladie du sommeil, variole, tuberculose, syphilis ; ces maladies ont trouvé un terrain de propagation facile parmi des populations ayant toujours vécu très isolées et se trouvant plus ou moins en état de moindre résistance tant à cause de leurs habitudes que des charges que notre occupation a fait peser sur elles.

LE PRÉSENT

Ce qui précède explique suffisamment l'état présent du Congo et nul n'ignore, surtout parmi les coloniaux, combien cet état présent est sombre, qui se traduit par une **diminution constante de la population** et une **augmentation non moins constante des déficits budgétaires**. La **population**, qui en 1906 était évaluée à 8 millions d'habitants, ne l'était plus en 1911 qu'à 5 millions ; et le recensement de 1921 n'atteignait pas 3 millions ! Sans doute, ces chiffres sont loin d'avoir un caractère absolu d'exactitude. Cependant leur rapprochement ne permet pas de douter que depuis plusieurs années la population diminue avec une effrayante régularité.

Le commerce extérieur, qui en 1900 était de 18 millions de francs, avait cependant progressé de façon régulière jusqu'à 57 millions en 1913 ; après les vicissitudes de la guerre il a été en 1922 de 65 millions, inférieur par conséquent en valeur absolue à celui de 1913 et sensiblement équivalent à celui de 1900.

Des **budgets** il vaut mieux parler le moins possible ; ils **ont toujours été en déficit** et ce déficit a été en s'accroissant dans les dernières années, les caisses de réserve qui avaient pu être péniblement constituées sont aujourd'hui complètement vides.

A ne considérer que le moment présent, il semble donc que l'Afrique Equatoriale Française soit une colonie qui se meurt par épuisement de ses ressources en hommes et en argent.

L'AVENIR

Devons-nous nous apprêter à jeter définitivement le linceul sur ce moribond qui ne sera bientôt plus qu'un cadavre ? les vastes espoirs des héroïques pionniers de la première heure n'auront-ils été qu'illusions de cerveaux échauffés par le soleil d'Afrique, victimes eux-mêmes le plus souvent de leurs rêves chimériques qui se seront

brisés aux durs contacts de la réalité ? **Devrons-nous dire**, comme cet homme politique, ancien ministre des Colonies : « **Le Congo n'a aucune valeur** ; et nous aurions dû le céder à l'Allemagne. »

Eh bien **non**, mille fois non ! **cela est faux**, archi-faux ! et pour parler ainsi, il faut non seulement n'avoir aucune foi, mais surtout, ce qui est peut-être plus grave, manquer totalement de facultés d'observation et de réflexion ; il ne faut pas savoir regarder les faits tels qu'ils sont, les étudier, les comparer à d'autres faits voisins ou analogues, et en déduire les conséquences qui s'imposent. Il faut non seulement être myope comme la taupe qui ne voit pas plus loin que le bout de son nez, mais aussi manquer totalement de ce flair qui, à défaut de vision, guide cet animal vers les endroits qui lui seront propices.

Tâchons donc, sans faire appel au flair des uns ou à la foi des autres, **de voir aussi exactement que possible ce qu'est, en fait, matériellement, l'Afrique Equatoriale**, abstraction faite des hommes qui l'habitent et que des causes indépendantes de la terre elle-même peuvent faire disparaître ; abstraction faite aussi des questions de budgets qui passent avec les hommes qui les établissent, tandis que la nature, elle, demeure avec toutes ses puissances de vie ou de mort.

L'Afrique Equatoriale Française est un **immense territoire** ne comprenant pas moins de 2.500.000 **kilomètres carrés** ; ce territoire s'étend depuis le 21^e degré de latitude Nord jusqu'au 5^e degré de latitude Sud, donc sur une distance de plus de 3.000 **kilomètres du Nord au Sud**, et du 6^e au 25^e degrés de longitude Est, sur plus de 2.100 **kilomètres de l'Ouest à l'Est**.

Ce territoire possède des **côtes d'un développement de 1.300 kilomètres**. Le long de ces côtes il existe des **rades très sûres** où tous les navires peuvent venir faire en eau calme leurs opérations d'embarquement et de débarquement. D'autres rades, moins bien abritées, peuvent néanmoins être aménagées d'une façon suffisante pour le transit maritime.

A l'intérieur du territoire nous trouvons les régions et les **aspects les plus variés**. Ce qui frappe dès l'abord au seul examen d'une carte, c'est l'**immense développement du réseau hydrographique**. Aucun pays au monde n'est aussi bien pourvu : plus de 5.000 **kilomètres de fleuves et de rivières navigables aux vapeurs** en toute saison, à peu près autant de voies secondaires accessibles aux pirogues ou aux baleinières permettent un échange intense de voyageurs et de marchandises ; ou plutôt le permettront le jour où on aura complété ce réseau de façon à permettre à ses différentes parties, actuellement isolées les unes des autres, de communiquer facilement entre elles et avec la mer. Tous ces fleuves, ces rivières renferment en puissance des forces hydrauliques énormes ; songeons que le Congo seul, en aval de Brazzaville dans la région des cataractes, débite en moyenne 30.000 mètres cubes à la seconde (la Seine à Paris débite 20 à 30 mètres cubes). Au point de vue du climat, on rencontre au Congo les **climats les plus variés**.

Et partant de la côte atlantique, nous pouvons distinguer approximativement les zones climatiques suivantes :

d'abord la **zone littorale très arrosée**, et peu élevée au-dessus du niveau de la mer ; la **zone des montagnes côtières**, très accidentée, entièrement **couverte de forêts**, au climat encore très humide ; vient ensuite, la **zone de la cuvette congolaise**, où l'on trouve de grandes étendues de savanes, mais où la grande **forêt** couvre encore plus de 30 millions d'hectares, et qui est caractérisée par le réseau si serré de ses **rivières** et de ses **marais** ; la **zone des hauts plateaux** de l'intérieur, qui domine la cuvette congolaise, jouit d'un **climat plus sec et plus sain** ; la **zone soudanaise**, avec ses grandes **plaines fertiles** si favorables aux cultures de toutes les céréales, s'étend principalement dans les bassins du Chari et du Logone ; la **zone sahelienne**, avec ses immenses étendues où peuvent prospérer **d'innombrables troupeaux**, caractérise surtout la région du Tchad ; et enfin la **zone saharienne**,

tout à fait sèche et à peu près déserte, s'étend jusqu'aux confins de la Tripolitaine. Notre Congo comprend donc toutes les zones de climats depuis les humides jusqu'aux plus secs du globe ; il a d'énormes forêts, de grandes plaines très arrosées, des plateaux élevés où le peuplement européen serait presque possible, de grandes étendues propices à la culture et à l'élevage.

Dire qu'un tel pays est un pays définitivement stérile et ne peut rien produire semble un paradoxe. En fait le Congo peut donner, quand on le veut, tous les produits susceptibles d'être cultivés dans la zone tropicale comme dans la zone équatoriale : céréales, coton, graisses végétales, bétail, café, cacao, bois, etc. Nous ne parlons que pour mémoire des produits du sous-sol, évidemment beaucoup plus difficiles à déceler et qui ne se laissent connaître qu'après des recherches de très longue durée ; mais déjà, des reconnaissances toutes superficielles ont décelé un certain nombre de gisements miniers où l'on a trouvé le fer, le cuivre, le zinc, le plomb, l'étain, le graphite, le manganèse, et probablement le pétrole et le charbon.

Mais sortons de la colonie elle-même et jetons un regard sur les territoires qui l'entourent pour voir ce qu'ils sont. C'est d'abord l'ancien Cameroun allemand si étroitement encastré dans notre Afrique Equatoriale, que la limite qui les sépare apparaît comme tout à fait artificielle. Ce pays est prospère ; ce pays donnait aux Allemands de si grandes espérances qu'ils n'avaient pas hésité, dans les années qui ont précédé la guerre, à se lancer dans la construction de grandes voies ferrées. Et depuis que l'Administration française a repris la charge de ce pays, il ne semble pas qu'elle ait douté un seul instant des espérances de l'ancienne administration allemande.

Que dirons-nous de la Nigéria, cette admirable colonie, le joyau de toutes les colonies européennes de la côte de Guinée, et dans l'avenir de laquelle les Anglais, pourtant si positifs, ont une foi si grande qu'ils n'hésitent pas à y construire chaque année de nouvelles voies ferrées.

De notre Afrique Occidentale nous ne dirons rien, car elle ne touche notre Afrique Equatoriale que par sa zone désertique.

Mais notre Ouadaï voisine avec le Darfour, et l'Oubangui-Chari avec le Bahr-el-gazal ; tous deux faisant partie de ce **Soudan Anglo-Egyptien** à propos duquel l'Angleterre et l'Egypte sont si violemment aux prises. En serait-il de même si ces deux puissances n'attribuaient aucune valeur à ces territoires ?

Nous arrivons enfin à la Colonie du **Congo belge**, située de part et d'autre de l'Equateur, séparée de notre Congo, sur des milliers de kilomètres, seulement par les eaux du Congo et de l'Oubangui ; c'est bien une **colonie équatoriale, aux caractéristiques tout à fait comparables à celles de notre Gabon et de notre Moyen-Congo** : même admirable réseau fluvial, mêmes forêts, mêmes savanes, mêmes populations primitives et sauvages et mêmes fléaux aussi : mouches tsé-tsé, maladie du sommeil, cannibalisme, etc...

Eh bien ! qu'est le Congo belge ?

« Le Congo belge apparaît aujourd'hui comme un **merveilleux champ d'exploitation dans les domaines les plus divers**. Les résultats effectifs obtenus ouvrent les plus vastes et les plus encourageantes perspectives... au point de vue agricole, les oléagineux, les céréales, le coton, le cacao, le café, le tabac, les fibres, le caoutchouc, la gutta, les résines, tout cela est non seulement échantillonné et prospecté, mais en plein développement d'exploitation. A côté croissent tous les jours en nombre et en importance les indispensables installations auxiliaires : transports d'abord, bateaux, chemins de fer, routes pour automobiles, services d'aéroplanes ; puis les établissements de commerce et industriels, les banques, les travaux publics, bâtiments, briqueteries, cimenteries, matériaux et matériel d'entreprise, électricité, etc. ».

« **Il règne au Congo Belge**, écrit notre consul à Kinchassa, actuellement et depuis la guerre, **une extraordinaire activité**. Le Belge considère de plus en plus la

Colonie comme un prolongement économique de son pays. ... Grâce à ces mouvements d'opinion, grâce à l'impulsion puissante que la Belgique donne à ses entreprises du Congo, elle travaille avec persévérance à constituer au centre de l'Afrique une source de production appelée à jouer dans l'économie mondiale un rôle que l'on ne saurait trop exagérer. »

A quoi tient cette extraordinaire prospérité du Congo Belge qui fait si violemment contraste avec l'indigence de notre Afrique Equatoriale ? Le même auteur que nous venons de citer va nous l'expliquer :

« Nous connaissons mal, en France, l'intérêt passionné que le peuple Belge dans son entier porte à sa grande et belle colonie. Un Ministère lui est consacré. Au parlement, le domaine colonial est évoqué sans cesse avec orgueil, et **les plus larges contributions lui sont consenties** à l'unanimité des partis, quand il s'agit de son développement et de sa prospérité. A l'exemple et à la suite du roi Léopold II, le « Grand Roi » qui n'avait pas hésité à y jeter sa fortune personnelle, les intérêts les plus puissants de Belgique s'y sont engagés à leur tour, non pas timidement, mais à fond.

« Une pareille mise en œuvre exercée sur d'aussi vastes espaces ne pouvait évidemment arriver à porter ses fruits qu'**avec l'aide d'une politique des transports parfaitement coordonnée**. Il existe en effet au Congo belge, on s'en doute bien, une politique générale des transports. Elle a été établie par cet homme d'affaires de tout premier ordre qu'était le roi Léopold II. Le programme du « Grand Roi » est toujours en vigueur au Congo, et ses successeurs l'exécutent progressivement, en y apportant cette activité soutenue, cette finesse politique, ce sens des réalités qui, de tout temps, ont caractérisé si heureusement la conduite des affaires publiques de la Belgique. »

Nous voyons donc, à n'en pas douter, que le Congo Français aujourd'hui misérable est entouré de toutes parts par des colonies prospères et dont les perspectives d'avenir s'annoncent comme brillantes. Toutes ces colo-

nies ont mêmes climats et mêmes populations que les différents climats et les différentes populations du Congo ; rien dans l'ensemble ne les en distingue, qu'une limite politique purement conventionnelle et due aux hasards des explorations et de la diplomatie. **C'est donc une absurdité de dire que le Congo ne vaut rien, quand tous ses voisins valent quelque chose.** Ou plutôt c'est peut-être une bonne excuse que se donnent et que donnent au public les hommes politiques qui ont dirigé depuis 30 ans les destins de la France et de ses colonies, et qui n'ont rien su faire pour éviter l'état lamentable où se trouve aujourd'hui notre Congo.

Le Congo est un pays riche en puissance, mieux doté par la nature que notre Afrique Occidentale ; car celle-ci, qui n'a pas de meilleurs climats, ni des terres plus fertiles, ne possède pas l'admirable réseau hydrographique du Congo. Ce qui fait la différence de prospérité entre les deux colonies, c'est que l'Afrique Occidentale Française a été dotée par la Métropole (d'ailleurs encore insuffisamment), tandis que l'Afrique Equatoriale n'a reçu que le strict nécessaire pour l'empêcher de mourir, justifiant ainsi ce nom de Cendrillon coloniale qu'on lui applique depuis si longtemps.

LES MOYENS DE RELÈVEMENT

Le Congo manque aujourd'hui d'hommes et d'argent.

S'il manque d'hommes, c'est surtout parce qu'il a toujours manqué d'argent. Manquant d'argent, il n'a pu se constituer l'outillage minimum indispensable. A l'inverse de ce que les Belges ont fait et font encore si largement pour leur Congo, la France s'est désintéressée de sa colonie ; elle ne lui a pas fourni la première mise de fonds nécessaire à son établissement ; nous en voyons aujourd'hui le lamentable résultat.

Les remèdes s'indiquent d'eux-mêmes : Nous ne pouvons pas fournir au Congo les hommes qu'il n'a plus ; la repopulation est une œuvre de longue haleine ; mais nous

pouvons et tout de suite lui fournir l'argent dont il a un pressant besoin ; l'argent, tout l'argent qu'il lui faudra pour constituer son outillage économique, en particulier les chemins de fer, sans lesquels en Afrique il n'y a rien à faire. Tout le reste est conditionné par cette œuvre primordiale : les chemins de fer. L'administration la plus habile, l'assistance indigène la plus éclairée et la mieux dotée, resteront impuissantes, si on ne construit pas d'abord les voies ferrées qui seules leur permettent d'avoir un rendement raisonnable. Que l'on construise en Afrique Equatoriale seulement les 3.000 kilomètres de voies ferrées dont est actuellement pourvue l'Afrique Occidentale Française et nous verrons le Congo se développer très vite, moins vite assurément que si ces chemins de fer avaient été commencés il y a 40 ans et menés parallèlement à ceux de l'Afrique Occidentale ; car depuis 40 ans beaucoup de mal a été fait ; mais ce mal n'est pas irréparable avec le temps et une médication intelligente et énergique. Nous pourrions alors avec efficacité lutter contre les fléaux qui déciment les races congolaises et aider à la reconstitution de la population qui est le premier élément de prospérité d'un pays.

Mais, nous le répétons, ne commettons pas la faute déjà si souvent commise de remettre à plus tard les dépenses nécessaires ; il y a des économies qui peuvent être mortelles. Regardons plus loin que le temps présent : Dépensons sans hésiter pour constituer l'outillage qui, demain, assurera la prospérité de nos colonies et leur sécurité et qui, par là-même, contribuera à la prospérité et à la sécurité de la Patrie ; nous avons jusqu'ici beaucoup trop tardé ; nous sommes au bord de l'abîme ; il n'y a plus un jour à perdre.

J. MORNET.

ŒUVRES DU JOUR

République ou Monarchie

A propos d'une note de M. André Michel

Les monarchistes sont peu nombreux en France. Il y a une quarantaine d'années, une partie des paysans et des ouvriers, qui constituent ensemble la grande majorité de la nation, suivaient les partis monarchiques et votaient aux élections pour leurs représentants ; aujourd'hui, la monarchie n'a presque plus d'adeptes que dans les milieux bourgeois et intellectuels ; mais une propagande menée avec talent tend à représenter les idées monarchiques comme une sorte de « Renaissance », en sorte qu'un nombre assez considérable d'hommes et de femmes appartenant à l'élite instruite voient, dans ce souvenir du passé, comme un rayon d'avenir.

Il va de soi que là, comme dans toutes les formations politiques, viennent s'abriter des rancœurs et des haines qui n'ont aucun caractère de noblesse ; mais beaucoup, parmi les royalistes, sont attirés par une conviction désintéressée et sincère, par conséquent respectable... Il y a là des hommes qui ont de la droiture, de la moralité et de l'intelligence. J'estime que leur intelligence, leur moralité et leur droiture sont perdues pour le pays, parce qu'ils défendent une cause perdue : c'est pourquoi il importe à mon sens de ramener ces hommes à une conception plus exacte de la situation présente, même s'ils n'ont pas une sensible influence électorale.

J'en trouve aujourd'hui l'occasion dans une note fort intéressante qui m'a été adressée par un des hommes intelligents et sincères dont je parle. Je lui avais posé cette question : « Voulez-vous me dire quel serait dans ses grandes lignes le fonctionnement de la monarchie en France, si elle devait être établie ? » Après avoir beaucoup réfléchi, il m'a demandé de différer cette réponse. C'est bien le signe que la plupart des monarchistes ne conçoivent pas quelle serait la réalisation pratique de leur idéal politique. La monarchie, pour eux, est une sorte d'abstraction ; cependant il faudrait savoir ce qu'on entend par là. Il y a beaucoup plus loin de la monarchie de Georges V à la monarchie de Louis XIV qu'à notre République.

Mais mon correspondant m'a envoyé une note pleine d'intérêt et je voudrais ici, pour nos lecteurs, en donner des extraits et mettre en regard, en suivant pas à pas l'auteur pour la forme, celles qui me paraissent décider qu'on ne doit pas les suivre pour le fond. Je fais observer que la tâche est, pour moi, particulièrement difficile, puisque je me place sur le terrain choisi par la partie adverse et non pas sur celui que j'aurais pu choisir moi-même.

PLAIDOYER D'UN PARTISAN DE LA MONARCHIE

A. — *De quoi se composent les intérêts d'une nation :*

1^o *D'intérêts particuliers de tous ordres, les uns qui se complètent mutuellement ou s'accordent, d'autres qui se contredisent et risquent d'entrer en lutte.*

2^o *D'intérêts généraux, nationaux, qui sont l'intégration des intérêts particuliers, après accord de ceux-ci entre eux, par concessions réciproques pour ceux qui sont en désaccord, par disparition de ceux qui ne veulent pas s'accorder ou qui sont dangereux pour la Nation.*

Une Nation c'est justement un ensemble rendu assez cohérent par les circonstances géographiques, historiques, etc., pour qu'il puisse s'y créer un intérêt général tel que les intérêts particuliers, dans la très grande majorité, ne pourront prospérer que si les intérêts généraux prospèrent.

B. — *Chaque individu connaît fort mal et même pas du tout les intérêts généraux de la Nation ; il n'a pas le temps de se documenter à leur sujet d'une façon sérieuse, absorbé qu'il est par son métier ! Il ne sait que ce que lui dit son journal pendant la demi-heure ou l'heure qu'il peut consacrer journellement à sa lecture ; et il n'a aucun moyen de vérifier les affirmations de son journal. Donc si on le consulte au sujet des intérêts nationaux, il ne pourra pas donner d'avis motivé.*

Si la lutte est libre, les intérêts servis par les forces de combat les plus puissantes écraseront les moins armés ; et ce ne sera pas forcément pour le bien des intérêts nationaux. Ou si aucune puissance ne peut l'emporter absolument, ce sera l'anarchie perpétuelle, dans laquelle ne pourront s'intégrer les intérêts vers une seule direction, celle de l'intérêt national.

C. — *De là découle avec évidence qu'au-dessus des intérêts particuliers doit se trouver un pouvoir national, qui doit être :*

a) *Assez fort pour imposer sa volonté à tous les intérêts particuliers ;*

b) *Assez impartial pour n'en servir aucun en particulier et pour lui-même ;*

c) *Assez compétent en tout ce qui regarde l'intérêt général, pour distinguer nettement celui-là, et orienter dans sa direction tous les intérêts particuliers ;*

d) *De plus comme la vie d'une nation ne se borne pas à la courte vie d'un individu, il doit être continu, prévoyant, se prolongeant avec certitude dans le temps.*

PLAIDOYER D'UN PARTISAN DE LA RÉPUBLIQUE

A. — Le partisan de la République ne peut ici que reproduire identiquement les termes dont se sert le partisan de la monarchie.

B. — Les individus connaissent mal les intérêts généraux de la nation. Cependant un très grand nombre d'entre eux s'en occupent pendant une part considérable de leur temps, mais ils sont réduits à la lecture de leur journal. Alors qu'on se donne la peine d'exposer sous une forme claire et raisonnable la plupart des données de l'expérience humaine pour en nourrir les jeunes gens les plus instruits et pour en donner au moins une idée générale à tous les enfants, il n'existe pas d'enseignement public pour leur faire connaître la Société dans laquelle ils vivent ; ils ne disposent donc que de l'information du journal, et l'information du journal est souvent inspirée par d'autres soucis que ceux du bien public.

S'il n'y a rien pour servir les intérêts généraux de la nation, comme il y a toujours des forces de combat pour servir les intérêts particuliers, les plus puissants écraseront les moins armés et ce ne sera pas, souvent, pour le bien des intérêts généraux ; si aucune puissance ne peut l'emporter absolument, ce sera l'anarchie perpétuelle.

C. — De là découle avec évidence qu'il faut un Etat qui représente les intérêts généraux de la Nation. Pour y parvenir, on doit instruire, sur ces intérêts, la population tout entière. L'instruction portera pour tous sur quelques points rudimentaires comme, en mécanique, celle de l'ajusteur ; elle sera développée pour quelques-uns, comme, en mécanique, celle de l'ingénieur, mais elle est indispensable.

En effet, dans un pays moderne, aucun pouvoir ne peut exister s'il n'a pas l'assentiment du peuple, alors même que le droit de suffrage serait enlevé au peuple. La conscription qui arme la nation tout entière et qui fait résider la force dans l'armée empêche le maintien de tout pouvoir auquel refuseraient d'obéir les servants des canons et des mitrailleuses.

D. — *A la lumière de ces principes, qui nous paraissent évidents, examinons l'Etat républicain français.*

Le pouvoir choisi par chaque individu aveuglé par son intérêt particulier ne sera donc :

a) *Ni fort, car, émané périodiquement de la souveraineté populaire, il devra la flatter ; il sera l'esclave des intérêts particuliers, ou de quelques intérêts particuliers. Il ne pourra rien contre ces intérêts ; de plus il n'aura aucune autorité morale sur les autres, qui ne chercheront qu'à renverser la balance, et en attendant d'y parvenir se considéreront toujours comme persécutés.*

b) *Ni impartial, pour la même raison ; il sera vraisemblablement entre les mains des intérêts les plus puissants ; et comme actuellement les intérêts les plus puissants sont les gros intérêts d'argent qui n'ont pas de patrie, le pouvoir sera entre les mains de forces internationales.*

c) *Ni compétent, puisqu'il a été désigné par une réunion d'incompétents.*

d) *Ni continu, ni prévoyant, puisque le principe démocratique exige que le pouvoir revienne périodiquement à son origine pour recevoir une approbation ou une modification ; et la souveraineté populaire ne peut être prévoyante ni avoir de suite dans les idées pour ce qui est si loin d'elle, si éloigné de ses préoccupations constantes.*

Il faut donc que le pouvoir soit :

- 1° Accepté par la masse de la Nation ;
- 2° Fort ;
- 3° Impartial ;
- 4° Compétent ;
- 5° Prévoyant.

D. — A la lumière de ces principes, examinons ce que peut être dans le monde moderne le pouvoir monarchique.

1° Il ne sera pas accepté par la majorité de la Nation, ou du moins rien, jusqu'ici, ne fait prévoir qu'il puisse l'être, en France, tant que vivront les générations présentes. Si, à un moment, le pays se trouvait converti à l'idée d'une monarchie héréditaire et, par conséquent, légalement irrévocable, il se trouverait engagé par ce moment pour tout son avenir. Mais s'il changeait d'avis, il n'aurait que la révolution pour manifester sa volonté. On vivrait donc sous la menace permanente de la guerre civile, comme pendant les dernières années de la royauté au XIX^e siècle.

2° Le Pouvoir monarchique, s'il était admis en France, ne sera d'ailleurs :

Ni fort : placé sous la menace perpétuelle de la révolution, il sera l'escave des intérêts particuliers ou de quelques intérêts particuliers, qui seront ses seuls soutiens : il ne pourra rien contre eux ; il n'aura aucune autorité morale sur les autres, donc il sera exécré et haï.

3° *Ni impartial*, pour la même raison. Il sera vraisemblablement entre les mains des intérêts les plus puissants et comme, actuellement, les intérêts les plus puissants sont les gros intérêts d'argent qui n'ont pas de patrie, le pouvoir sera entre les mains d'une force internationale qui ne sera pas celle des peuples.

4° *N compétent*, parce qu'il sera aux mains d'un homme dont on n'exigera aucune garantie, pas même celle de connaître suffisamment les idées générales pour les exposer avec éloquence ou d'avoir su monter quelque sens de l'administration, du commandement ou de la diplomatie en s'imposant au choix de quelques hommes ou de quelques groupes.

5° *Ni prévoyant* : il aura une continuité apparente si la vie du roi est longue bien qu'exposée, d'ailleurs, à plus d'incertitude que les autres vies mais le roi, exposé à la menace constante de la Révolution, pense surtout à se tirer des difficultés de l'heure présente. Georges V appelé au pouvoir Mac Donald ; Victor-Emmanuel III, Mussolini ; Aphonse XIII, Primo de Rivera, chacun pour se tirer de la difficulté immédiate où menaçait de sombrer son trône. Quels résultats différents et à quels changements reste exposé le peuple, suivant que changera l'impulsion du maître. Dans un Etat républicain, l'homme politique qui perd le pouvoir en défendant un intérêt durable du pays a des chances d'y être rappelé si l'événement prouve

E. — « C'est pour cela que quand on s'affranchira de la vraie république dans laquelle nous relombons, il ne faudra pas se confier de nouveau à une république un peu nettoyée, mais faussée, qui ramènera infailliblement à sa sœur. Le remède doit être cherché ailleurs que dans le mal. » (Charles Maurras.)

F. — « Nous avons, dit Maurras, un gouvernement républicain et une administration monarchique. Le bien public exige que cet ordre paradoxal soit renversé. »

... « L'absurde République une et indivisible ne sera plus la proie de dix mille petits tyrans invisibles et insaisissables ; mais des milliers de petites républiques de toutes sortes, républiques domestiques comme les familles, républiques locales comme les communes et les provinces, républiques morales et professionnelles comme les associations, administreront librement, garanties, coordonnées et dirigées dans leur ensemble par un pouvoir unique et permanent, c'est-à-dire personnel et héréditaire, par lui-même puissant et sage, étant intéressé au maintien et au développement indéfini de l'Etat. » (Charles Maurras, l'Enquête sur la Monarchie.)

G. — « Citoyens, disait Frédéric Amourelli, on vous a conté que nos rois étaient des monstres : il y eut parmi eux, c'est vrai, des hommes faibles, peu intelligents, plusieurs médiocres, débauchés et peut-être deux ou trois méchants. Il y en eut peu qui fussent des hommes remarquables, la plupart furent des hommes d'intelligence moyenne et consciencieux. Regardez leur œuvre : c'est la France. »

André ICHÉL.

qu'il avait eu raison autrefois. Ainsi Jules Ferry revenant au faite dix ans après l'anathème lancé contre sa politique coloniale. Un monarque n'espérera plus revenir s'il est déchu et sera bien tenté de dire, comme un trop célèbre monarque : « Après moi, le déluge. »

E. — C'est pour cela que si l'on s'est affranchi de la monarchie mauvaise du XVIII^e siècle, il ne faut pas se confier de nouveau à une monarchie un peu meilleure, mais faussée, qui ramènera infailliblement, ou à sa sœur, ou à l'anarchie. Le remède doit être cherché ailleurs que dans le mal.

F. — Nous avons un gouvernement républicain et une administration monarchique. Le bien public exige que ce paradoxe disparaisse. Il faut, au gouvernement républicain, donner une administration républicaine. C'est pourquoi au risque de déranger quelques habitudes, malgré M. Chautemps, il faut établir le régionalisme ; c'est pourquoi il faut organiser en France la représentation professionnelle, non pas celle des Etats généraux qui ne seraient qu'un chaos incompétent de compétences, mais celle qui fera délibérer chacun dans sa sphère sur les questions qui concernent son métier. C'est pourquoi il faut créer une série d'Offices nationaux qui, tout en étant organisés par la nation et placés sous son contrôle, aient, chacun dans sa sphère, une large indépendance. C'est pourquoi il faut donner aux fonctionnaires locaux des pouvoirs de décision qui les habituent à prendre leurs responsabilités. C'est pourquoi, au lieu de faire des ministres les commis d'un monarque qui n'existe plus, mais que toute notre organisation suppose, on doit en faire les membres du Conseil d'administration de la Nation, laissant à des chefs de service le soin de s'occuper des affaires courantes et soutenant eux-mêmes la collectivité nationale. Le paradoxe d'un gouvernement républicain et d'une administration monarchique doit disparaître, non pour y substituer un autre paradoxe, celui d'un gouvernement monarchique et d'une administration républicaine, mais pour adapter une administration républicaine à un gouvernement républicain.

G. — On vient nous raconter que nos rois ont fait la France : regardez, citoyens ! Quelques-uns d'entre eux ont fait une œuvre personnelle admirable dans le sens des intérêts de la Nation, et les républicains français doivent honorer leur mémoire comme les monarchistes d'autres ont été des hommes médiocres ; quelques-uns ont été des maîtres. Dans le peuple français, aussi, il y a des maîtres, dans le peuple français aussi, il y a des hommes médiocres. Cependant, regardez ! Voyez ce qu'ont fait les paysans qui, pendant tant de siècles, ont cultivé le sol de France en épargnant aux autres

France et Monde

hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir et en méritant par là de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé. Regardez ces corporations nous léguant l'œuvre admirable des Cathédrales, ou les fines tapisseries qui représentent pendant tant d'heures le travail de tant de doigts humains. Regardez ces admirables artisans de la langue et de la pensée française, issus de toutes les catégories du peuple. Voyez ces sœurs de charité allant soigner les malades les plus pauvres sous l'inspiration d'un Saint Vincent de Paul ou ces hommes qui s'en vont guérir dans tout le monde entier sous l'inspiration d'un Pasteur. Voyez enfin ces gardes-françaises de Fontenoy, ces volontaires de 1792, ces poilus de la Marne ; et puis, regardez leur œuvre : c'est la France !

PROBUS.

LA VIE DES NATIONS

I. — LES RÉPARATIONS

Les mois précédents avaient été marqués par de très gros événements que notre Revue a signalés : Conférence de Londres et vote, par le Reichstag, des lois d'exécution du plan Dawes. Ce vote, qui ne fut pas acquis sans difficultés, et pour lequel il fallut l'appoint de voix nationalistes (Cf. France et Monde, 1^{er} octobre, p. 406-407), devint le point de départ de nouvelles difficultés intérieures allemandes dont il sera parlé plus loin, dans les « Questions du jour ». Quant à l'exécution du plan des experts, elle s'est poursuivie normalement au cours du mois écoulé : la Commission des Réparations en a fait la constatation officielle le 13 octobre. Elle a pris acte des faits suivants :

1. Vote, par le Reichstag, sous la forme approuvée par la Commission des Réparations, et promulgation des lois nécessaires au fonctionnement du plan.

2. Mise en place, en vue d'un fonctionnement normal, de tous les organes d'exécution et de contrôle prévus par le plan.

3. Constitution définitive, conformément aux dispositions des lois les concernant, de la Banque et de la Compagnie des chemins de fer du Reich.

4. Remise aux « trustees » des certificats représentatifs des obligations de chemins de fer et de tels certificats analogues qui résulteraient pour les obligations industrielles du rapport du comité d'organisation.

L'emprunt de 800 millions de marks-or est en voie de réalisation. La France, pour sa part, souscrita 3 millions de Livres sterling.

Un seul fait marquant dans ce déroulement prévu des mesures d'exécution du plan des experts : c'est la perception, annoncée par la France en septembre et mise en vigueur à partir du 1^{er} octobre, d'une taxe de 26 % ad valorem sur les exportations allemandes en France. Cette mesure a soulevé, dans la presse allemande, une protestation plus ou moins vive, mais quasi-unanime. L'attitude du gouvernement de Berlin a été plus modérée.

La Vie des Nations.

Nous avons cité dans la France Vivante (N^o du 2 octobre, p. 5) les protestations de la presse allemande contre la taxe de 26 % perçue sur les importations en provenance d'Allemagne. Nous résumons ci-dessous une intéressante mise au point de la question, qui vient de paraître dans une Revue française.

La taxe de 26 % sur les importations allemandes en France.

Le 1^{er} octobre 1924 a commencé en France l'application d'une loi votée en 1921, et semblable au *Reparation Recovery Act* du Royaume-Uni. Les douanes françaises prélèvent une taxe sur les marchandises allemandes au moment de leur entrée en France ; le reçu qu'elles délivrent doit permettre à l'expéditeur allemand de se faire rembourser par le Reich. Le gouvernement de Berlin vient de publier les instructions nécessaires au fonctionnement régulier de ce mécanisme.

Rien de plus simple, en apparence. Les puissances créancières de l'Allemagne doivent, d'après le plan des experts, recevoir, entre le 1^{er} septembre 1924 et le 1^{er} septembre 1925, des paiements *en nature* dont la valeur totale est fixée à 1 milliard de marks or. La part de la France, bien qu'elle ne soit pas encore déterminée, sera sans doute de plusieurs centaines de millions, et s'accroîtra d'une manière sensible les années suivantes. Cependant, le programme des livraisons gratuites de charbon, de coke, de matières colorantes, d'engrais azotés, est limité, à la demande même du gouvernement allemand. Nous devons donc chercher d'autres marchandises en Allemagne. Avant de faire un choix arbitraire, nous laissons le commerce privé régler librement les échanges, et le Trésor prélève indistinctement, par un procédé automatique, 26 % de toutes les marchandises qui se dirigent vers la France.

Loin de gêner le commerce, cet ingénieux système respecte la spontanéité des mouvements économiques et il n'est pas de paiements en nature qui puissent apporter moins de trouble dans l'organisation de la production ou des débouchés.

Cependant, le gouvernement allemand a protesté auprès du gouvernement français, par une note qui a été rendue publique, et la presse allemande élève, depuis trois semaines, de violentes critiques contre la mesure prise. Il est cependant difficile de soutenir qu'il y ait le moindre rapport entre une méthode de transfert et un tarif douanier. En France, comme en Angleterre, le

Recovery Act n'augmente en rien les droits de douane et ne grève d'aucune charge les marchandises importées : il ne fait que prescrire aux importateurs d'utiliser un moyen de paiement particulier. Cette observation est d'autant plus évidente que, sous le régime organisé par le plan Dawes, ce n'est pas le gouvernement du Reich qui doit payer les 26 % à l'exportateur allemand ; c'est l'agent général des paiements de réparations. Ce n'est là qu'un moyen d'utiliser les sommes en marks qui sont versées à ce dernier par le Reich. La question, à vrai dire, ne concerne donc plus le gouvernement allemand, qui a rempli ses obligations lorsqu'il a fait virer au compte de l'agent des paiements les sommes prévues par le plan Dawes. C'est ensuite l'agent des paiements qui en dispose, d'accord avec le Comité des transferts, avec la Commission des Réparations et avec les gouvernements alliés. Sans doute est-il plus commode, pour des opérations matérielles de paiement, qui doivent être faites dans toute l'Allemagne, de disposer des guichets des agents du fisc ou de l'administration postale. Mais, à supposer que ce concours fasse défaut, il ne serait pas difficile à l'agent des paiements de recevoir directement des exportateurs les feuilles acquittées par la douane française, et de leur rembourser par chèque une somme équivalente en marks.

Quant à la gêne matérielle imposée au commerce, elle n'est pas grande. Le fournisseur allemand, au lieu de recevoir un chèque de l'acheteur étranger, en reçoit deux : l'un de 74 % et l'autre de 26 % ; il les fait encaisser sans plus de difficulté par son banquier. Par contre, il ne semble pas qu'on ait signalé, jusqu'à présent, l'impulsion que le *Recovery Act* français peut donner aux exportations d'Allemagne en France. Du fait que le Trésor perçoit la taxe de 26 %, l'Etat, qui tient à recouvrer des sommes aussi élevées que possible au titre des réparations, a intérêt à favoriser les achats commerciaux en Allemagne, et les préventions sentimentales ou instinctives du public français contre les marchandises germaniques se trouvent amoindries ou renversées.

Le vrai problème n'est pas de savoir si le *Recovery Act* français est justifié : c'est de vérifier si le taux de 26 % est assez élevé.

(Max HERMANT, *L'Opinion*, 17 octobre.)

327 (44 : 43).

II. — LUTTES ET PROGRÈS DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

L'Assemblée de la Société des Nations à Genève s'est brillamment terminée par le vote d'un protocole d'arbitrage et de sécurité. Ce Protocole a été adopté à l'unanimité, mais la ratification par les puissances n'est pas encore acquise. Et même ratifié, il ne doit entrer en vigueur qu'après le succès de la prochaine conférence de désarmement.

Outre ce Protocole, un autre document important a été élaboré à Genève : c'est le plan de contrôle du désarmement. On sait qu'à l'issue du contrôle des armements allemands actuellement en cours par les soins de la mission militaire interalliée, et si les résultats de cette révision sont satisfaisants, le contrôle doit passer aux mains de la S. D. N. Celle-ci vient donc d'élaborer un plan, qui ne s'applique pas à l'Allemagne seule, mais contre lequel l'Allemagne proteste parce qu'elle se juge particulièrement visée.

Quant à l'admission de l'Allemagne dans la S. D. N., le gouvernement de Berlin, après une assez longue hésitation (Cf. France et Monde, 1^{er} octobre, p. 414), due en partie à des difficultés de politique intérieure, s'est déclaré résolu en principe à entrer dans la S. D. N., mais il réclame d'abord certaines assurances sauvegardant la dignité de l'Allemagne. L'Allemagne veut être à égalité de droits avec les autres nations, elle veut un siège permanent au Conseil. Evidemment, et les nombreux commentaires de presse le prouvent, elle voit son intérêt à entrer dans la S. D. N. et elle y pénétrera pour essayer de la modifier à son profit. En particulier l'Allemagne ne perd pas de vue l'article 19 du Pacte, qui prévoit que les traités devenus inapplicables pourront être modifiés ; elle espère bien s'en servir contre le Traité de Versailles. Elle compte bien aussi réclamer ses colonies sous forme de territoires sous mandat. Elle interviendra également de son mieux dans la question du contrôle du désarmement.

Ainsi le « siège vide et menaçant » dont parlait M. Mac Donald dans son fameux discours du 4 septembre ne sera pas moins « menaçant » une fois occupé, à moins que l'Allemagne ne change d'esprit et d'attitude. On voit combien M. Herriot avait raison dans son discours d'exiger pour l'Allemagne le traitement commun, sans exception ni privilège. Il faut, évidemment, tendre à réaliser la S. D. N. universelle, et l'Allemagne y doit entrer dès que possible, mais il serait dangereux d'y admettre des adhérents non animés du véritable esprit de justice et de solidarité internationales.

Nous donnons ci-dessous, tardivement parce que nous ne l'avons pas eu à temps pour insérer au précédent numéro de la Revue, ce tableau saisissant de la grande joute oratoire qui se déroula à Genève entre le Premier britannique et le Président du Conseil français. Ce témoignage a d'autant plus de valeur qu'il émane d'un neutre.

Le discours de M. Mac Donald...

M. Mac Donald parla et perdit la bataille. Il la perdit pour plusieurs raisons. D'abord c'était un discours pour Hyde Park ou Albert Hall qu'il tint. Qui l'avait entendu, en 1919, dans des réunions londoniennes retrouvait Mac... Ce n'était pas seulement un lyrique, un puritain, un pathétique, c'était aussi un démagogue qui discourait et exploitait les moyens les plus vulgaires et les plus violents... Il perdit surtout, à cause de sa forme, indigne du lieu et du but. Mais lui qui voulait rallier des collaborateurs, il commit la grande faute de froisser ceux dont il recherchait la collaboration. Il fit d'abord une remarque d'un inconcevable manque de tact sur le partage de la Haute-Silésie. Qu'on lui donne tort ou raison sur le fond de la chose peu importe, c'était une maladresse brillante dans cette assemblée, dans la salle même de la Société des Nations, et en en appelant aux Français, Tchèques et Polonais, de condamner le partage haut-silézien — et ce n'est pas un lourdaud démenti dans l'après-midi qui pouvait sauver la situation.

Ce fut une faute que de toucher soudain et sans motif à la question de la culpabilité de l'Allemagne et de la réserver, comme un problème obscur, aux historiens de l'avenir.

Mais M. Mac Donald a perdu aussi pour une troisième raison encore plus grave :

Il n'avait pas de plan. Il assura qu'il ne croyait pas à la force comme garantie de paix et que l'Angleterre ne voulait rien savoir pour elle d'alliances militaires, mais, quand il lui fallut dire ce qu'il voulait, cela se réduisit seulement à ceci : désarmement (surtout sur terre, en tous cas considérablement moindre sur mer !) et arbitrage, puis, une fois l'union faite sur l'arbitrage, alors sur cette base une conférence internationale de désarmement en dehors de la Société des Nations.

... et celui de M. Herriot

Pour la France, où une opinion parfaitement une, qui va,

La Vie des Nations.

dans la délégation, de Loucheur à Paul-Boncour, réclame la sécurité préalablement à tous les plans de désarmement, la situation eût été extrêmement difficile si le discours Mac Donald avait frappé. Car n'oublions pas que ce qui se passait dans la salle de la Réforme, ce n'était pas du tout une négociation, mais un duel oratoire public, un combat d'orateurs.

Le jeudi après-midi le plan de bataille français fut établi. Herriot avait avec lui quelques-unes des plus fines têtes politiques de France, il appela à l'aide ses meilleures troupes auxiliaires — entre autres Benès et Politis — et le vendredi matin, quand Herriot, au milieu d'une attente passionnée et, lui-même, pâle d'émotion, prit la parole, la tactique française et le tact français se dévoilèrent avec leur éclatante supériorité. Mac Donald avait refoulé Herriot dans une position défensive, Herriot y resta sans broncher et, — ce qui était peut-être le plus fin et l'opposait diamétralement à Mac Donald, — sans blesser, sans froisser personne. Son discours fut un modèle de tact. Naturellement c'était une réunion publique et il y avait aussi dans le discours d'Herriot des phrases qui soulevaient d'enthousiasme la galerie, mais la salle pouvait en même temps les applaudir. Dans de belles paroles mesurées et dans une forme classique, Herriot défendit le point de vue français : pas de désarmement sans sécurité, pas d'arbitrage sans garanties. Assez indéterminé, un peu vague et sans conclusions enchaînantes, tel fut le discours et c'était bien naturel, car ce n'était pas une négociation, il s'agissait justement de ne rien casser ; un mot étourdi, une accentuation un peu trop forte auraient pu ce vendredi matin bousculer tout le jeu et montrer au monde, croyant assister à une rencontre heureuse et harmonieuse de deux amis occupés à édifier la nouvelle Europe, que les antagonismes étaient profonds, profonds.

Herriot évita tous les dangers qui le menaçaient et, il faut le dire absolument, quand il eut fini de parler, le centre de gravité de l'assemblée n'était plus anglais mais français. On peut en être content ou mécontent, mais ce n'est pas ici la question. L'important est de constater un fait dont on doit tenir compte dans ses réflexions et dans ses dispositions.

(BLÆDEL, *Politiken*, de Copenhague, 13 septembre.)

341.1 (44 : 42).

L'Allemagne et le « protocole » de Genève.

Au début de septembre, Mac Donald et Herriot ayant discuté sur l'arbitrage, le désarmement et le pacte de garantie s'accordèrent sur les points suivants : Herriot concéda que les trois questions seraient examinées ensemble, Mac Donald consentit à ce que fussent examinées les « garanties de sécurité militaire » (pacte de garantie et traités particuliers) qu'il avait d'abord repoussés de principe.

Pendant trois semaines, à Genève, des commissions et des sous-commissions ont délibéré mais seulement sur la sécurité et non sur le désarmement. Le résultat, c'est qu'on a abandonné le pacte de garantie sous sa forme ancienne. Pour le moment, on a élaboré sous le nom de protocole un traité que peuvent signer même les Etats qui ne font pas partie de la S. D. N. Les principales stipulations de ce protocole sont les suivantes :

1° Toute guerre d'agression est interdite. L'agression se caractérise nettement par le refus de soumettre à l'arbitrage un litige international.

2° A cet effet sera étendue la compétence de la cour de justice internationale de La Haye. Pour régler les litiges qui ne relèvent pas de sa compétence, d'autres procédures d'arbitrage sont prévues. Si elles échouent, c'est le conseil de la Société des Nations qui a pleins pouvoirs pour arranger le conflit.

3° Si l'une des parties en cause refuse d'accepter la solution finalement proposée, le conseil de la S. D. N. recourt d'abord à des moyens de pression pacifiques. Si ces moyens échouent, on applique des sanctions économiques. Enfin, si un parti s'oppose à ces mesures, les sanctions militaires entrent en jeu.

4° Les accords particuliers sont autorisés et sont considérés comme des moyens de réaliser une application plus rapide des sanctions.

5° Tout litige portant sur la revision des traités internationaux ou concernant la situation territoriale des puissances signataires n'est pas soumis à l'arbitrage.

6° Lorsqu'une des parties prétend qu'un litige relève exclusivement de sa souveraineté, la procédure d'arbitrage et la définition de l'agresseur sont soumis à des règles spéciales.

Les prescriptions relatives aux sanctions militaires sont beaucoup moins contraignantes que dans le projet primitif de pacte de garantie. Sans doute l'obligation subsiste de participer aux

mesures de coercition, mais le conseil de la Société des Nations se borne à donner des conseils en vue de la meilleure exécution : l'exécution même est laissée à chacune des puissances. Il semble qu'il ne soit plus question d'un commandement militaire unique. Pourtant on peut craindre encore que tout le système des sanctions ne reste forcément inefficace tant que les armements ne seront pas modifiés partout, conformément à l'article 8 des statuts de la Société des Nations, c'est-à-dire amenés au minimum compatible avec la sécurité nationale et avec l'exécution des engagements internationaux, ce qui exige dans certains pays une réduction, dans d'autres une augmentation des armements.

Quant aux alliances particulières, l'Allemagne et l'Angleterre se sont déjà trouvées d'accord pour y voir un retour à l'ancien système des groupes d'alliances.

Le cinquième point réduit encore la possibilité d'une révision des traités existants. Quant à la question visée au n° 6, le succès remporté par le Japon est important parce qu'il diminue le danger de voir trop de questions soustraites à l'arbitrage sous prétexte qu'elles relèvent de la politique intérieure.

Si l'on considère maintenant pour lui-même ce protocole dont nous n'avons pu effleurer ici que quelques points principaux, on voit qu'en dépit de maintes concessions faites à la thèse anglaise, il représente une victoire du point de vue français. En effet, les puissances signataires se lient dans une très large mesure quant à la sécurité sans obtenir d'engagements précis touchant le désarmement. Pourtant, l'état des choses n'est tout de même pas si défavorable. Les délégués anglais ont du moins obtenu que le protocole une fois signé et ratifié n'entrerait en vigueur qu'après la conclusion d'un accord sur le désarmement. Comme on n'a pu venir à bout par d'autres moyens de la résistance française au désarmement, l'Angleterre a finalement donné son adhésion, mais sous la réserve sus-dite. Pour l'Allemagne, il ne semble pas nécessaire de se prononcer sur le « protocole » avant que la question de son entrée dans la Société des Nations n'ait été réglée d'une manière conforme à sa situation de grande puissance. Une fois cette question réglée, l'Allemagne pourra adhérer au protocole mais à condition que le désarmement s'exécute.

(MAX MONTGELAS, *Berliner Tageblatt*, 7 octobre.)

341.1 (43).

Le plan de contrôle du désarmement élaboré par la S. D. N.

Le texte de ce plan est meilleur que les projets primitifs. Jusqu'à ces tout derniers temps on avait eu l'intention d'appeler surtout les pays voisins, les vainqueurs, à exercer ce contrôle. C'eût été la continuation du contrôle des vainqueurs sur les vaincus, mais seulement sous un autre vêtement et sous une forme peut-être encore plus offensante. Mais quelques puissances ont combattu avec succès cette intention. L'opinion a prévalu qu'il fallait avoir égard aux susceptibilités des pays vaincus. Cela s'est-il produit parce que les membres du Conseil s'attendent à voir bientôt parmi eux un collègue allemand ? Malheureusement le plan ainsi amélioré garde encore de graves défauts.

Trois organes auront à s'occuper du contrôle : 1^o le Conseil, comme autorité suprême de décision ; 2^o la Commission délibérative permanente (militaire) en tant qu'institution préparant le désarmement, et 3^o les Commissions d'inspection proprement dites. Les Commissions d'inspection ne seront en principe composées que d'experts appartenant aux nations représentées au Conseil de la S. D. N.

Mais s'il ne se trouve parmi eux aucun représentant des pays voisins et victorieux aucun représentant des nations neutres (ces dénominations ne figurent naturellement pas dans le texte du projet), il sera pris un membre supplémentaire dans chacune de ces deux catégories. Mais d'après la composition permanente du Conseil, le cas ne pourra se présenter que pour la Bulgarie.

Pour l'Allemagne le principe est donc sauvegardé, que le contrôle ne sera exercé que par les pays membres du Conseil de la S. D. N. Mais les pays soumis au contrôle ne pourront jamais, même s'ils sont membres du Conseil, être représentés dans les Commissions de contrôle. L'Allemagne, même si elle obtient un siège au Conseil, ne sera donc jamais représentée dans les Commissions d'inspection qui contrôleront ses anciens alliés.

Ainsi le plan actuel, tout en instituant un contrôle qui cessera d'être un contrôle des alliés, qui sera vraiment celui de la S. D. N., laissera pourtant subsister parmi les nations une séparation en deux camps.

Cela ne correspond pas aux vrais principes de la Société des Nations et, lorsqu'il s'agira plus tard de limitation des armements et d'inspection des autres pays, la transition et l'institution d'un contrôle général uniforme en seront rendues plus difficiles.

La Vie des Nations.

L'opinion publique allemande peut à bon droit se plaindre de ce défaut.

Pourtant nous ne devons pas oublier qu'en obtenant un siège au Conseil, l'Allemagne acquerra une influence importante sur l'exercice du contrôle même en ce qui touche les armements allemands. Le Conseil ne sera-t-il pas la juridiction suprême ? De plus nous aurons, en qualité de membre permanent, des représentants dans la commission militaire permanente chargée de préparer le désarmement.

Cependant il reste un point à éclaircir. L'article 213 du Traité de Versailles, tout en ne fixant aucune limite de temps, ne prévoit pas un contrôle permanent. A cet égard le projet du Conseil de la S. D. N. crée des obscurités qu'on n'a pu encore éclaircir ici. Le gouvernement allemand aura le droit de réclamer des éclaircissements.

(*Frankfurter Zeitung*, 29 septembre.)

341 (°).

Les Idées et les Faits.

Le Congrès soviétique du « Komintern », siégeant à Moscou, a décidé la création d'une Commission coloniale, anglo-franco-belgo-hispano-hollandaise. Son siège secret sera à Genève, et sa tâche consistera, outre la propagande rouge dans les colonies, à organiser des révoltes indigènes. Dans ce Congrès, la France était représentée par Cachin, Trainé, Sellier, Guilbeaux et Costa. L'Irlande, l'Angleterre, l'Amérique, l'Algérie et les Indes étaient représentées par des communistes.

Madagascar a été choisi comme centre de propagande pour les colonies de l'Afrique Orientale. Le Dahomey sera le centre pour l'Afrique Occidentale. Des écoles de propagande seront ouvertes au Soudan, au Sénégal, à la Guadeloupe, aux Antilles, au Tonkin, au Caire et à Alexandrie. Trois millions de roubles-or ont été accordés par le Komintern à la Commission coloniale. En outre, les partis communistes de France, d'Angleterre et de Belgique sont frappés de lourdes contributions, pour subvenir aux frais de la propagande. L'action de la Commission coloniale des Soviets doit commencer à la fin d'août. (VETCHEMIE VRÉMIA, cité par la Dépêche coloniale, 15 août.)

La sortie surprenante de M. Ramsay Mac Donald sur l'erreur qu'aurait commise la Société des Nations, dans son arbitrage relatif à la Haute-Silésie, a produit à Genève une assez grosse émotion. M. Léon Bourgeois, interviewé par un de nos confrères, a défendu l'œuvre sage qui fut accomplie par la S. D. N.

La S. D. N. et la Haute-Silésie.

Il s'agissait, dit M. Léon Bourgeois, de la fixation d'une ligne frontière entre l'Allemagne et la Pologne, conformément aux stipulations du Traité de Versailles. Le Conseil suprême des puissances alliées et associées n'ayant pu arriver à un accord, avait chargé le Conseil de la S. D. N. de lui recommander une solution. Ceci, le 12 août 1921.

Le Conseil n'a envisagé que la question de droit. M. Bourgeois et M. Balfour furent désignés pour présenter les règles qui ont depuis servi de modèle pour la solution des problèmes analogues. Sur leurs propositions, on nomma un comité d'études, choisi parmi les représentants de quatre pays très étrangers au litige : Japon, Espagne, Belgique, Brésil. Les hommes qui composaient ce comité avaient été choisis expressément par leur gouvernement pour constituer ce tribunal dont la permanence est une des plus importantes garanties. C'est là un facteur psychologique entièrement nouveau et d'une portée considérable. Une documentation très complète fut mise à la disposition du Comité par le secrétariat permanent.

Le problème fut serré de près et en s'entourant du maximum de garanties d'impartialité ; le comité put préparer ainsi une solution juridique, aussi proche de l'équité absolue que le permettent les méthodes humaines.

La solution proposée et approuvée par le Conseil suprême fut renvoyée pour application à une conférence composée de plénipotentiaires allemands et polonais et présidée par M. Calonder, ancien président de la République helvétique. Chose à noter : ce dernier était investi d'un droit d'arbitrage dont il n'eut jamais à se servir.

(M. RUFFIN, *Revue Hebdomadaire*, 21 septembre.)

341.1 (43.7).

La Vie des Nations.

Le rôle de la Société des Nations.

En ce qui concerne le désarmement, l'article 213 du Traité de Versailles a créé, au profit de la Société des Nations, un droit d'investigation. Ce droit a besoin d'être précisé ; tant qu'on n'aura pas fixé la procédure qui permettra de mettre ce droit en mouvement, il serait puéril de considérer l'article 213 comme une garantie effective de paix. Renoncer au contrôle interallié pour s'en remettre sans réserve au dévouement des hommes de Genève, ce serait commettre la pire imprudence pour le moment.

En ce qui concerne le règlement des réparations, si le plan des experts avait reçu sa pleine application, si la dette allemande avait pu être mobilisée dans sa totalité, si, de ce fait, à la créance de quelques Etats avaient été substitués des créanciers privés appartenant à plusieurs nations, le problème se poserait dans des termes fort différents. Mais pendant longtemps encore, l'autorité de la S. D. N. sera insuffisante, à moins de s'appuyer sur quelque force matérielle.

A fortiori, se heurterait-on à la même difficulté si, négligeant les étapes intermédiaires, on essayait de trouver dans la même direction la solution complète et immédiate de la question de notre sécurité rhénane ?

Si l'on entend se diriger dans cette voie, il faut suivre le conseil indiqué par M. Painlevé : « fortifier moralement la Société des Nations et prévoir les moyens d'exécution que l'on mettra peu à peu à sa disposition. »

(*L'Europe nouvelle*, 25 mai.)

341.1 (∞).

Les Idées et les Faits.

La patrie, c'est la commune mère, l'unité dans laquelle se pénètrent et se confondent les individus isolés ; c'est le nom sacré qui exprime la fusion volontaire de tous les intérêts en un seul intérêt, de toutes les vies en une seule vie perpétuellement durable. (LAMENNAIS).

La vie dans l'association apprend à respecter la dignité de la personne humaine chez ceux dont on ne partage pas, chez ceux dont on combat même les idées ! Quand donc saura-t-on respecter la personne dans le combat contre les idées ? (LÉON BOURGEOIS).

III. — L'ACHÈVEMENT DE LA PAIX ET LES DANGERS DE GUERRE

L'évolution dans la mentalité des peuples est un facteur important pour l'achèvement de la paix. D'autre part, les rivalités économiques peuvent engendrer la guerre : le conflit actuel anglo-turc à propos de Mossoul en est un nouvel exemple. Les négociations économiques et les traités commerciaux qui se multiplient constituent donc, si la logique et la justice y président, de sérieux gages de paix.

Actuellement, l'Angleterre, dans sa politique extérieure, est en présence de deux conflits aigus : l'un avec la Turquie au sujet des frontières de l'Irak, disons mieux : au sujet des pétroles de Mossoul ; l'autre avec l'Égypte à propos du Soudan et de la présence des troupes britanniques en Égypte. Zaghoul pacha, venu récemment à Londres, en est reparti sans avoir pu même entrevoir un accord possible avec le gouvernement Mac Donald.

Le règlement international et l'opinion allemande.

Tout le monde sait que l'opinion allemande est dirigée par les journaux et que les journaux, à l'exception des grands organes libéraux, sont contrôlés par les groupements industriels et agrariens. Toute enquête sur les dispositions du public allemand à notre égard doit donc commencer par la question suivante : Que pensent de nous les producteurs et quelle politique préconisent-ils envers la France ? Mais ce n'est pas tout : la presse industrielle et agrarienne ne réussirait pas, même dans un pays dépourvu d'éducation politique, à dominer les âmes, si elles n'étaient pas préparées à subir la propagande du journal et si cette propagande ne s'exerçait sur certaines réalités sentimentales. Nous ne pouvons agir en Allemagne sans posséder une notion distincte des nécessités économiques. Mais jamais nous n'inclinerons ce peuple à nos fins — les réparations et la paix — si nous ne savons les réactions habituelles de sa psychologie, les points douloureux ou malades de sa sensibilité.

La « pacification des esprits » est une œuvre de longue haleine. Après 10 ans de conflits, la nation allemande demeure dans un état d'inertie morale, de défiance hargneuse, toujours prêt de se transformer en tumultueuses convulsions. Nous serions faibles psychologues, c'est-à-dire insuffisants politiques, si nous ne savions profiter des aptitudes qu'on lui reconnaît généralement et

tout d'abord lui parler le langage qu'elle comprend le mieux : celui des affaires. Les premiers actes de notre gouvernement ont eu déjà, depuis trois mois, un résultat positif : ils ont commencé d'assainir en Allemagne la situation intérieure, d'encourager les partis moyen et de gauche, d'apaiser bien des haines, de réveiller un peu de confiance. Notre position est forte et les Allemands le savent. Quand une convention d'affaires a été dûment engagée, comme elle le fut à Londres, il est rare qu'elle n'aboutisse pas dans la suite à un premier règlement dont l'action se fasse rapidement sentir dans les autres domaines de l'intérêt international.

(O. HESNARD, *Revue de Paris*, 15 septembre.)

327 (43).

Les Idées et les Faits.

Si la France veut aujourd'hui créer quelque chose d'analogue au Recovery Act, par lequel l'Angleterre, sur la base d'accords antérieurs, s'est assuré de prime abord une part dans les paiements de l'Allemagne pour les réparations, cela est évidemment contraire aux intentions des auteurs du plan Dawes. La France est déjà, d'après ce plan, particulièrement favorisée dans la répartition. Le plan Dawes posait comme une condition essentielle la création d'un réservoir où viendraient peu à peu s'accumuler les paiements de l'Allemagne, et qui, passagèrement, pourrait servir à aider l'économie allemande si épuisée. Mais si l'Angleterre et la France puisent d'emblée dans l'urne aux réparations des sommes si considérables, cela revient à saboter l'une des plus importantes mesures prévues au plan Dawes. Les prescriptions relatives au transfert s'en trouveront complètement troublées. Il faut rappeler sans cesse que les experts ont déclaré que leur plan devait s'exécuter intégralement et que des modifications apportées à sa texture compromettraient le succès du plan tout entier.

Si la France part de l'idée que cette mesure pourrait servir encore à obtenir des compensations lors des négociations imminentes relatives à un traité de commerce, il y a là une erreur. Les négociations qui vont s'ouvrir, et dans lesquelles la France aussi bien que l'Allemagne sont en état d'échanger de précieuses concessions, ne pourront conduire à un résultat satisfaisant de part et d'autre que si elles ne se déroulent pas dans une atmosphère de méfiance et de suspicion. (Berliner Borsen-Courier, 21 septembre.)

Les négociations économiques franco-allemandes.

Pour la première fois depuis la conclusion de la paix, l'Allemagne va négocier sur pied d'égalité avec la France, et aucune crainte, aucune menace ne pourra contraindre l'Allemagne à conclure ces négociations d'une manière qui ne lui agrée point. Il y a réciprocité, car il s'agit pour la France tout autant de faire venir d'Allemagne certains produits que de trouver en Allemagne un marché pour ses produits industriels.

La question principale de l'importation allemande en France est celle du charbon. Sans le charbon allemand, l'industrie métallurgique française est incapable de soutenir la concurrence sur le marché mondial. Il y a lieu de rappeler ici qu'en 1913 l'Allemagne a expédié 2,3 millions de tonnes de coke vers le bassin français de la Moselle et de la Meuse, 3,8 millions de tonnes de coke vers la Lorraine, et 170.000 tonnes vers le bassin de la Sarre. Aujourd'hui l'industrie métallurgique française a du charbon et du coke allemand un besoin d'autant plus pressant que l'Alsace-Lorraine est devenue partie de la France, et que le bassin de la Sarre fait partie du territoire douanier français. Le charbon anglais, qui pourrait remplacer le charbon allemand, est beaucoup trop cher et ne permet pas à la métallurgie française d'exporter avec bénéfice. Or exporter est pour elle une nécessité vitale, car d'après le Comité des Forges — auquel on peut certainement s'en rapporter — le marché intérieur français ne peut actuellement absorber que 50 % de la production. Il faut donc absolument que les 50 % restants trouvent un débouché à l'étranger, ce qui ne peut se faire que si les produits français sont particulièrement bon marché. Tout dépend donc de la possibilité d'importer du charbon allemand à bon marché.

Mais les autres industries d'Alsace — l'industrie textile en particulier — ne peuvent vivre que grâce à des livraisons suffisantes de charbon et de coke allemand. La quantité nécessaire chaque mois, et qui doit être déchargée dans le port de Strasbourg, est d'au moins 150.000 tonnes. Toute l'industrie alsacienne est liée absolument au charbon de la Ruhr.

Il s'agit d'autre part de conserver aux produits français le débouché du marché allemand — où ils ont un écoulement facile jusqu'en janvier 1925, grâce au régime imposé par le Traité de Versailles. L'industrie textile alsacienne, qui déjà avant la guerre écoulait ses produits surtout dans la région du Rhin et de la Ruhr,

est tout spécialement intéressée dans la question. Aussi les industriels du textile alsaciens sont-ils parmi les plus enragés défenseurs d'une attitude peu amicale à l'égard de l'Allemagne, et parmi les partisans de la thèse qui prétend que les prescriptions du Traité de Versailles ne viennent pas à expiration, parce que l'Allemagne n'a pas rempli ses engagements. Ces jours-ci encore ils ont donné pour raison qu'entre 1920 et 1924 les stocks disponibles pour l'exportation vers l'Allemagne n'ont été utilisés que dans les proportions suivantes : pour les tissus de coton de 23 à 75 %, pour les tissus de laine entre 9,2 et 66 %.

Pourtant, on ne peut méconnaître qu'en somme l'esprit de protectionnisme national n'est plus très fort, parce qu'on a compris que le commerce extérieur français ne peut se développer sans réciprocité, sans esprit de réconciliation. Toute la question des prochaines négociations économiques franco-allemandes est à proprement parler une question alsacienne, et cela vient de se manifester assez clairement dans un voyage ostensiblement entrepris par le ministre du Commerce à travers l'Alsace. L'industrie et le commerce de l'Alsace réclament aujourd'hui le libre-échange, rappelant comme argument la situation géographique du pays, placé au croisement des grandes routes commerciales qui relie la France et l'Allemagne, le Nord de l'Europe et la Méditerranée. Pour cette raison on ne serait pas opposé à faciliter aux produits allemands l'entrée sur le territoire douanier français. L'une des principales tâches de la Commission chargée de négocier sera justement de trouver sur ce point un compromis qui convienne.

Il est remarquable de voir le gouvernement français adopter jusqu'ici le point de vue libre-échangiste que nous exposions plus haut, et projeter tout au moins une diminution des barrières douanières actuelles. En un moment où les exportations françaises marquent une augmentation importante non seulement en valeur, mais en quantités, alors que les résultats des huit premiers mois de l'année donnent une augmentation de 441.000 tonnes de produits fabriqués, par rapport aux exportations durant la même période de la précédente année, la politique protectionniste actuelle ne peut se maintenir sans qu'il en résulte pour les produits français des difficultés d'écoulement à l'étranger.

(*Der Deutsche*, 25 septembre.)

Le nationalisme économique et les Anglo-Saxons.

Aucun des problèmes financiers ou économiques, d'après la guerre, n'a été résolu d'une manière internationale. La disparité monétaire et l'exagération fiscale ont surgi, créant entre les membres d'une même nation une solidarité puissante. On glisse vite sur cette pente et l'Angleterre est inquiète. Après avoir lancé dans le monde le fléau du nationalisme économique, l'Angleterre s'aperçoit qu'elle est elle-même, de toutes les nations, celle qui peut le moins en supporter les conséquences. De toutes les grandes puissances, c'est elle qui a le plus besoin d'importer des denrées alimentaires et qui dépend le plus de son commerce extérieur. Une Commission, présidée par sir Arthur Balfour, doit présenter des recommandations en ce qui concerne le commerce d'exportation. En vérité, il s'agit de sauver l'Angleterre d'une crise extrêmement grave.

D'ailleurs, le nationalisme économique a aussi envahi les Etats-Unis qui se trouvent une fois de plus engagés dans les difficultés de l'excès de richesse. Jusqu'à présent, le « *standard of living* » y est plus élevé qu'en nul autre pays. Le bien-être est partout, mais le prix de la vie augmente, les agriculteurs se plaignent, les salaires des ouvriers sont insuffisants pour maintenir les habitudes prises, et l'industrie ne peut accroître les salaires sans compromettre ses débouchés. La crise de consommation s'approche et s'annonce ; les affaires se restreignent et les bénéfices diminuent.

(MAX HERMANT, *Opinion*, 19 septembre.)

382 (42 : 73).

Les Idées et les Faits.

L'or a été la monnaie universelle jusqu'en 1914, par suite d'une convention presque partout admise. Il a bien joué son rôle. Mais on peut penser qu'il n'a pas une vertu magique.

En tout cas, l'issue de la lutte engagée entre le dollar d'or et la livre sterling n'est pas dès maintenant certaine, et si les Américains veulent la victoire, il leur faudra mettre en œuvre tous les moyens dont ils disposent. L'insistance avec laquelle ils ont réclamé que les opérations de la banque Schacht (banque allemande d'escompte) s'effectuent sur la base de l'or et non de la livre n'est qu'un épisode important de cette lutte. (G. E. BONNET, *Revue de France*, 25 août).

Les difficultés de l'Angleterre en Asie.

Menace musulmane aux frontières de l'Inde, protestations silencieuses de tout un peuple que les violences exaltaient, tel était le tableau en 1922. La domination anglaise en de telles conditions semblait bien compromise. Mais l'Angleterre est tenace et les événements ont, en partie, justifié sa ténacité. L'unité qui faisait la force du mouvement d'indépendance n'est plus. Le peuple hésite entre les divers mots d'ordre qui lui parviennent ; les chefs ne sont plus d'accord, la foule ne croit plus en eux. Il ne faut cependant pas oublier que toute l'élite indienne s'est détournée de l'Occident. Les dissensions passagères ne sauraient arrêter un mouvement aussi profond ; l'Inde a pris connaissance de sa personnalité nationale, elle s'est « débritannisée ». Avec des alternatives diverses, la lutte contre le conquérant ne peut plus s'arrêter. La réunification de l'Inde est certaine ; le gandhisme, à nouveau, sera la religion de l'Inde, et le mouvement d'indépendance un instant contrarié n'en aura que plus de vigueur.

Cette trêve qu'a créée au profit de l'Angleterre le récent mouvement swarajiste n'a pas été voulue par les gouvernants britanniques. L'Angleterre a bénéficié simplement de circonstances favorables : elle ne les a point créées. La situation est toute différente en ce qui concerne la menace constituée pour les frontières de l'Inde par la création de la triple alliance musulmane. Là, on assiste actuellement à une véritable contre-offensive britannique, préméditée et soigneusement préparée.

L'Angleterre réussira-t-elle à annihiler la triple alliance musulmane ? Nulle part les insurgés ne semblent devoir triompher. Les troubles actuels peuvent affaiblir les puissances musulmanes, mais non point les paralyser. Il ne faudrait cependant point se hâter de conclure. L'Angleterre est persévérante, ses projets ont beau s'écrouler, elle n'en reste pas moins la patrie des bâtisseurs d'empire.

(Lucien BEE, *Revue Universelle*, 1^{er} octobre.)

327 (42 : 50).

Les Idées et les Faits.

Que de fois, dans l'histoire, les sceptiques ont été des sots. (Denys COCHIN.)

L'achèvement de la paix et les dangers de guerre.

En avril 1924, des conventions nouvelles ont été signées entre la Grande-Bretagne et l'Irak. Ces conventions ont strictement limité les obligations incombant à la Grande-Bretagne, en Mésopotamie. Actuellement le conflit est de nouveau à l'état aigu entre Londres et Angora.

La question de l'Irak.

Le traité d'octobre 1922 avait fixé la durée de l'occupation à une période de vingt années. Cette période fut réduite, par un protocole d'avril 1923, à quatre années à partir de la ratification de la paix avec la Turquie ou de l'entrée de l'Irak dans la Société des Nations que nous nous engageons à faciliter. Divers accords ont précisé le statut des fonctionnaires britanniques, la situation militaire de l'Angleterre, les droits des étrangers et les charges financières du nouvel Etat.

L'Irak devra consacrer au moins un quart de ses recettes annuelles à l'entretien de l'armée, que le commandant des troupes britanniques locales surveillera. Tous les frais de l'administration civile seront supportés par l'Irak, qui devra aussi payer la part qui lui revient de la dette ottomane. Le nouvel Etat consent à respecter les contrats des civils britanniques qui ne viendraient pas à échéance lors de l'expiration du traité. Ces mesures ne justifient pas le mécontentement qui s'est manifesté chez les ultra-nationalistes. Il s'écoulera du temps avant que le peuple puisse diriger effectivement ses affaires. Les négociations avec la Turquie relatives aux frontières Nord de l'Irak sont imminentes, et c'est seulement avec l'appui des Anglais que Bagdad pourra faire valoir contre la Turquie ses revendications sur le vilayet de Mossoul.

(Manchester Guardian, 12 mai.)

327 (56).

Les Idées et les Faits.

« Chez Longfellow, l'amour de la paix était profond ; mais c'était un homme, et un homme sage, et il savait que la couardise n'est pas promotrice de paix, et que même le grand mal de la guerre peut être un moindre mal que de ramper sous l'iniquité. »
(ROOSEVELT.)

La Vie des Nations.

La question irlandaise, qui avait paru un moment s'apaiser, est arrivée à un état de crise aiguë. M. Wickham Steed a fait à ce sujet une enquête approfondie, dont il publie les résultats dans une revue anglaise. Dans cet intéressant article on trouve confrontées les deux thèses du Nord et du Sud de l'Irlande.

La crise irlandaise : Nord contre Sud.

Le Sud déclare qu'il considère l'Irlande comme un tout géographique et veut réaliser l'unité nationale irlandaise par un accord avec le Nord, mais il faut que cette unité se réalise dans tous les domaines : économique, politique, et que le Nord pratique la tolérance religieuse. Il faut que le Nord collabore loyalement avec le Sud pour régler les affaires de l'Irlande, notamment vis-à-vis de la Grande-Bretagne. Dans ces conditions le Sud acceptera même un président nordiste de l'Etat libre d'Irlande. Mais si le Nord se refuse à cette collaboration, alors le Sud réclamera l'application intégrale du traité et exigera un tracé de frontières plus conforme aux vœux des populations.

A cela le Nord répond qu'il ne peut agir en sympathie avec des gens qui détestent l'Angleterre. Le Sud a réclamé un parlement indépendant, et maintenant qu'il l'a obtenu il n'est pas satisfait. Les gens du Sud, qui vont à la banqueroute, ne désirent l'appui du Nord que pour sa richesse. Le Nord demande qu'on le laisse tranquille. Il veut rester loyalement et fermement uni à la Grande-Bretagne. Pourquoi ne pas maintenir l'état de choses actuel ? Le Nord ne refuse pas les relations économiques avec le Sud, il ne rejette pas d'emblée l'idée de certaines rectifications de frontières. Mais il ne veut pas qu'on lui restitue de larges territoires pour reconstituer certains comtés, notamment le Donegal ; cela créerait pour lui les embarras les plus graves, et ensuite, un vote émis à deux ou trois voix de majorité pourrait incorporer le Nord au Sud.

M. Steed émet les propositions suivantes qui pourraient servir de base à un arrangement :

1^o L'Irlande unie jouira du même statut que les dominions britanniques.

2^o Les neuf comtés primitifs de l'Ulster seront régis par le parlement et le président du Nord dans tout ce qui concerne les affaires prévues par la loi de 1920.

3^o Les dispositions ne pourront être modifiées que par un vote

L'achèvement de la paix et les dangers de guerre.

d'une majorité de deux tiers dans chaque Chambre du parlement irlandais du Nord.

4° Les représentants du Nord et du Sud se réuniront à égalité de nombre et de droits pour former un Conseil pan-irlandais qui décidera dans toutes les questions affectant l'Irlande entière.

5° Les citoyens de l'Ulster et les membres du gouvernement du Nord seront éligibles à la présidence et aux fonctions administratives dans l'Etat libre irlandais.

6° Ni le parlement du Nord, ni celui du Sud, ne seront autorisés à voter aucune loi en vue de favoriser directement ou indirectement une religion ou un culte (Wickham STEED, *The Review of Reviews*, octobre ; citée par le *Correspondant*, 10 octobre).

320 (42).

Les Idées et les Faits.

Pour réaliser une politique d'ententes commerciales internationales, il faut vouloir vraiment la paix, avoir foi en elle, créer dans le monde une atmosphère de confiance réciproque.

Il faut aussi s'efforcer de faciliter le transit national. Pour les grandes voies fluviales, Rhin, Danube, etc., la liberté du trafic est à peu près complètement assurée. La deuxième conférence générale des communications et du transit, convoquée par la Société des Nations, a fait adopter une convention ferroviaire internationale, qui devra être ratifiée par les divers Etats.

Les nations riches doivent aider les autres en leur accordant des crédits à long terme. Les producteurs devraient s'entendre pour que leurs industries se complétassent réciproquement, pour que les mêmes marchés ne soient pas ardemment disputés par tous les concurrents. L'initiative privée aurait à féconder l'œuvre ébauchée par les Etats. Ceux-ci doivent tout régler dans le souci de l'harmonie commerciale et non dans un esprit de guerre économique. A cet égard, la Société des Nations devra codifier les règles qui fixeront les ententes commerciales internationales. Voilà la meilleure garantie de paix.

Pour établir la solidarité économique du monde, il conviendrait : d'organiser la circulation des produits ; de reconstituer l'unité économique par des accords internationaux publics et privés, dans le domaine commercial, industriel et financier ; d'organiser, par voie d'entente internationale, la division du travail ; d'interdire le dumping, générateur des guerres économiques.

LEREDU, député.

La Vie des Nations.

Le 20 septembre a été signé, à Rome, par M. Mussolini et M. Waguère, ministre de Suisse, à Rome, un traité d'arbitrage entre l'Italie et la Suisse.

Le traité d'arbitrage italo-suisse.

Ce traité a ceci de particulièrement intéressant que, non seulement il confirme et applique les principes posés par le Pacte de la Société des Nations et le Statut de la Cour permanente de justice internationale, mais qu'il va encore au delà. L'Italie et la Suisse s'engagent réciproquement à soumettre à la Cour permanente tous les différends juridiques, politiques, économiques d'ordre international qui pourraient surgir entre elles et à accepter le prononcé de la Cour.

Avant d'aller devant la Cour, les deux Etats soumettront leurs litiges à une Commission permanente de conciliation, constituée d'un commun accord par les deux pays. Les litiges qui n'auraient pas pu être conciliés seront tranchés sans appel par la Cour.

Ces dispositions seront approuvées très certainement par l'unanimité des Chambres et du peuple suisse. Nous n'en sommes plus au temps où la Suisse faisait encore la réserve des « intérêts vitaux ». Les Etats ne connaissent plus qu'un intérêt vital, c'est la paix dans la justice. Et la paix dans la justice c'est l'arbitrage obligatoire devant la Haute Cour permanente qui nous la donnera.

Dans les négociations qui ont précédé la conclusion de ce traité et dont l'initiative a été prise par la Suisse après les incidents de Ponte-Tresa, le gouvernement italien et spécialement son chef, M. Mussolini, ont fait preuve des sentiments les plus amicaux à l'égard de notre pays. Ce traité, il faut l'espérer, mettra définitivement un terme aux polémiques, parfois passionnées, qui se sont élevées dans certains cas, heureusement de plus en plus rares ces derniers temps.

(*Journal de Genève*, 19 septembre.)

327 (45 : 49.4).

Les Idées et les Faits.

Que Dieu protège le peuple chrétien contre les deux cloisons d'intransigeance qui, poussées de droite et de gauche, tendraient à l'étouffer. (Denys COCHIN.)

Le désarmement danois est-il sincère ?

On a fait grand bruit à la tribune de la Société des Nations, et un peu partout, autour du projet de désarmement total attribué au Danemark. Sans attendre l'entrée en vigueur du pacte d'arbitrage en voie d'élaboration, le Danemark s'apprêterait à supprimer et son armée de terre et sa marine. C'est le ministre de la Défense (une défense à vrai dire bien négative), M. Rasmussen, qui a élaboré ce projet dont il est tant question.

En vertu de quoi l'armée de terre et de mer dont le Danemark se prévalait sera remplacée demain par un corps de police de 7.000 hommes. D'après les données fournies par l'*Europe nouvelle*, ces policiers seraient des volontaires, grassement payés. Pour ne rien conserver du militarisme, les policiers seraient appelés constables, leurs officiers directeurs et leurs sous-officiers adjoints. Ces constables seraient armés, enfin, le moins possible : un bâton, un revolver, une carabine et quelques « petites » grenades. Ces précautions ne font-elles pas un peu sourire ?

Il en résultera, quoi qu'il en soit, pour les finances de l'Etat danois, un grand soulagement, chose appréciable. Alors que les armées danoises d'aujourd'hui, fortes de 80.000 hommes, coûtent soixante millions de couronnes par an, ce simple corps de police coûtera, suivant M. Rasmussen, onze millions au plus. C'est ce corps de police qui sera mis à la disposition de la Société des Nations si le pacte en voie de gestation aboutit ; mais qu'il aboutisse ou non, le Danemark est décidé à payer d'audace : il désarmera. « Aux armes, citoyens », est-il dit dans la *Marseillaise*. Les Danois vont courir aux armes, mais pour les jeter à la mer.

C'est une expérience, encore une fois, intéressante. Cette initiative généreuse est digne du petit pays, grand par la pensée et par la culture, qui l'a conçue ; mais on l'admirerait plus complètement encore s'il ne courait depuis quelques jours, dans la grande presse européenne, un bruit assez singulier. Le Danemark désarmerait certes, mais pour confier à la Grande-Bretagne le soin de sa défense. Or le Danemark détient les clefs de la Baltique. Cette alliance anglo-danoise reviendrait donc à donner au Foreign Office la clef du *Baltikum*.

(Maurice MURET, *Gazette de Lausanne*, 27 septembre.)

355 (48.9).

IV. — SÉPARATION OU CONFUSION DES POUVOIRS

Dans tous les pays, la situation qui résulte de la guerre devrait entraîner de grands changements. Mais il faut se décider à les faire en temps utile avant l'avènement d'une dictature quelconque, bolcheviste ou fasciste.

L'organisation de l'État.

Etant reconnue l'incapacité de l'Etat à récapituler et à diriger les fonctions politiques, économiques, sociales, administratives, il convient d'effectuer une séparation nette entre les questions politiques et les questions économiques et administratives, avec une triple répartition : Politique, Services, Administration.

Politique. — L'Etat doit être politique, seulement politique, être, dans son expression visible, l'Etat de tous, l'Etat juridique. Les affaires de l'Etat pourraient se diviser en quatre ou cinq directions politiques ou ministères : Justice et sécurité intérieure, Défense (Guerre et Marine), Affaires étrangères, Finances et Trésor de l'Etat. Dans les Affaires étrangères seraient aussi comprises les relations commerciales. L'Etat, ainsi, représenterait vraiment une puissante force unitaire, dans lequel toutes les forces, tous les intérêts, trouveraient une garantie réciproque d'autonomie et de liberté.

Services. — Quatre services (agriculture, industrie, commerce, travail) s'occuperaient des organisations régionales et nationales. Il existerait un conseil régional et un conseil national, avec faculté d'initiative législative pour toutes les mesures de caractère national ou général ou qui impliquent une contribution financière de l'Etat.

Administration. — Devrait appartenir aux communes ou aux régions tout ce qui, en somme, regarde la vie de la région (Ecoles secondaires et supérieures, détermination de l'impôt, travaux publics, tutelle du patrimoine artistique, etc.).

Cette réforme ne peut avoir la prétention d'être définitive ; toutefois elle est suffisante pour marquer un *renversement* dans la manière de considérer et de conduire la lutte politique « ... de rendre impossible que l'Etat puisse encore être conquis par une minorité. »

(O. ZUCCARINI, *La Critica Politica*, 25 juillet.)

QUESTIONS DU JOUR.

Nous ne saurions mieux faire, pour présenter à nos lecteurs l'ensemble de la situation politique actuelle en Allemagne, que de résumer ici un article paru dans une revue française. Elle offre en un raccourci saisissant ce qu'on trouve dilué dans les commentaires surabondants de la presse allemande de ces dernières semaines.

L'imbroglio allemand.

Le ministère Marx est un cabinet de coalition restreinte. Il comprend des populistes (droite modérée), des membres du centre catholique et des démocrates. Restent en dehors, à droite, les nationalistes et les ultranationalistes-racistes ; à gauche, les démocrates-socialistes, les socialistes indépendants et les communistes.

Il eût pu sembler naturel que le cabinet Marx se retirât pour faire place à un cabinet orienté nettement à droite. Mais la nécessité de ménager, à la veille de la Conférence de Londres, l'opinion publique française et anglo-saxonne, les sentiments antinationalistes de M. Ebert, le président du Reich, l'opposition enfin des démocrates-socialistes firent échouer la combinaison réactionnaire. Le cabinet Marx demeura au pouvoir, mais il ne s'y maintint que par des prodiges d'équilibre.

Depuis qu'ils ont assuré par l'appoint d'une partie des leurs le vote de la loi sur les chemins de fer allemands, les nationalistes réclament comme salaire quelques portefeuilles importants. M. Stresemann se fût volontiers incliné devant leurs exigences, mais le chancelier Marx, effrayé à l'idée d'un remaniement orienté à droite, proposa de former un ministère d'union sacrée, d'où ne seraient absents que les extrémistes de la droite et de la gauche.

Ce projet déplut aux nationalistes et le parti populiste, M. Stresemann y compris, se prononça en leur faveur et pour l'exclusion des social-démocrates.

Le 6 octobre, le Conseil des ministres tint une réunion au cours de laquelle on s'efforça de concilier les différents points de vue. Le 8, le gouvernement publia un programme dans lequel il affirmait que le respect de la Constitution de Weimar et l'exécution loyale du plan Dawes constituaient les bases de sa politique.

Le docteur Marx espérait sans doute que la droite n'accepterait pas ce programme. Mais, le 10 octobre, les nationalistes, qui avaient éventé la manœuvre, déclarèrent s'y rallier et, plus im-

La Vie des Nations.

périeusement que jamais, réclamèrent leur part du pouvoir, la part du lion.

Le chancelier eût peut-être cédé si, dans son propre parti, il ne s'était heurté à une vive opposition.

On sait que le centre est divisé en deux tendances : la tendance « silésienne », qui incline vers les populistes et vers la droite, et la tendance « rhénane », qui penche nettement à gauche. Le docteur Wirth, naguère chancelier, est le chef de cette deuxième fraction.

Or, le 11 octobre, le docteur Wirth faisait connaître que lui et ses amis se retireraient du parti, et par conséquent de la coalition gouvernementale, si le ministère venait à être élargi vers la droite sans l'être en même temps vers la gauche.

Le même jour, les populistes répliquaient en signifiant au chancelier que, s'il n'arrivait pas à constituer un « bloc bourgeois », comprenant les nationalistes, mais excluant les démocrates-socialistes, il ne lui restait d'autre alternative que de dissoudre le Reichstag.

Mardi dernier, ils confirmaient cette déclaration.

Le même jour, le centre votait deux motions contradictoires dont la seconde laissait entrevoir la possibilité de l'adhésion du parti à un « bloc bourgeois ».

Mais ce fut alors au tour des démocrates d'affirmer vigoureusement que, plutôt que de se rallier à ce « bloc bourgeois », ils préféreraient provoquer la dissolution.

La dissolution... elle est l'espoir des partis de gauche : les élections réactionnaires du 4 mai, ils en demeurent persuadés, ont été l'effet d'un coup de surprise qui n'est pas destiné à se renouveler. Le président Ebert, intéressante figure d'ancien tonnelier, qui n'a pas oublié ses attaches démocrates-socialistes, penche lui aussi pour la dissolution. Mais le chancelier Marx, qui, tout en craignant les nationalistes, redoute plus encore les socialistes, ne s'y résoudra qu'avec peine...

Toutefois, à moins d'un brusque revirement de la position prise par les partis (les traditions du parlementarisme allemand n'excluent nullement cette hypothèse), c'est bien la dissolution qui paraît l'issue normale hors de l'impasse où gouvernement et Reichstag se trouvent actuellement engagés.

(Jacques CHASTENET, *L'Opinion*, 17 octobre.)

321 (43).

Voici au contraire une opinion allemande émise par un organe nationaliste, et selon laquelle des élections faites en ce moment ne modifieraient pas sérieusement la situation.

La situation politique en Allemagne demeure confuse.

Un examen objectif de la situation permet facilement de se rendre compte que de nouvelles élections à l'heure actuelle n'amèneraient guère de déplacement appréciable dans le jeu des partis.

Pour juger des conditions politiques actuelles, il ne faut pas oublier que le groupement des partis est aujourd'hui encore tout à fait instable. Dans les derniers temps on a cru percevoir, il est vrai, les lignes plus ou moins distinctes d'une concentration en voie de devenir. Une évolution semble se dessiner qui tendrait à constituer d'une part, en dehors d'un petit groupe activiste *völkisch*, un grand bloc de droite, dans lequel on distinguerait, plus peut-être extérieurement qu'intimement, une tendance conservatrice et une tendance libérale de droite et, d'autre part, un grand parti démocratico-socialiste, ayant comme annexe un groupe communiste révolutionnaire. Entre les deux, il continuera à y avoir le Centre ; mais il est à prévoir que celui-ci, après avoir rejeté son aile gauche, se rangera plutôt à droite qu'à gauche. Les oppositions entre les nationaux-allemands et les populistes se sont, dans les derniers temps, à ce point effacées que la collaboration définitive de ces deux partis peut être non seulement espérée mais escomptée. Le rapprochement de ces deux partis en une entente solide est plus facilement réalisable que la clarification à gauche. Ici, le vrai problème est le problème du Centre. L'idée religieuse du catholicisme maintient encore réunis des éléments divergents, tels que ceux de l'aile droite qui entourent Stegerwald, dont font partie les milieux industriels et agricoles, et ceux purement démocrates de l'aile gauche, rangés autour de Wirth. C'est ici qu'il faut qu'une scission se fasse pour que le bloc de gauche puisse se réaliser... Les chefs futurs de cette gauche démocratico-socialiste semblent devoir être l'ex-chancelier Wirth et le député socialiste Loebe, ex-président du Reichstag.

Tant que ce regroupement des partis ne se sera pas effectué, il ne faut guère attendre un Reichstag plus capable d'action que le Reichstag actuel.

(*Hamburger Nachrichten*, 8 octobre.)

La Vie des Nations.

Il n'y a pas qu'en France que l'on éprouve la nécessité d'une vaste réforme administrative. Voici comment un publiciste allemand pose la question, pour son pays.

Le fonctionnarisme en Allemagne.

Oswald Spengler, le philosophe et publiciste bien connu, l'auteur de *Prussianisme et socialisme*, « a publié cette année une étude sur la reconstitution du Reich allemand ».

Il s'agit ici de refaire l'Allemagne d'aujourd'hui. Or Spengler met en évidence l'une des tares qui ont le plus nui à l'ancien Empire bismarckien, il reprend l'éloge de l'ancien fonctionnaire allemand, mais il ajoute la critique de cet éloge, si souvent fait. Et il montre que le fonctionnarisme a lourdement pesé sur l'Allemagne et l'a surtout empêchée de faire une vraie politique mondiale, impliquant des liens financiers, industriels et commerciaux avec le monde entier. Les fonctionnaires supérieurs, qui n'avaient guère de contact avec les marchands de la Hanse ou avec les grands industriels, ignoraient de plus en plus et sous-estimaient les exigences de l'économie mondiale. L'Administration allemande était comme pétrifiée. Elle donnait des chefs sans vraie personnalité, des doctrinaires étroits. Ces gens-là exerçaient leur autorité sur les fonctionnaires inférieurs et se contentaient de ce règne administratif. Les vrais talents étouffaient dans ce cadre rigide ou bien s'en allaient vers l'industrie. C'était le culte du formalisme, de la règle morte.

Le malheur, dit Spengler, c'était que l'Etat, en examinant un candidat, s'engageait par lui-même à le faire vivre pendant toute sa carrière. On était placé ; on avançait à l'ancienneté. Les traitements allaient en progression, les titres ou honneurs s'y ajoutaient. Le tout réglé comme par avance. L'avancement au choix et en dehors du rang ; l'exclusion immédiate d'éléments insuffisants, comme on le voit dans l'armée, l'industrie et le commerce étaient ici inconnus.

Or la guerre n'a fait qu'aggraver le mal, en donnant une extension illimitée aux fonctions de l'Etat et des communes. C'est, suivant la *Bergwerkszeitung*, l'une des conséquences de la révolution marxiste. On voulut d'abord gouverner avec les conseils d'ouvriers et de soldats. Mais on vit bientôt que l'on ne pouvait se passer des fonctionnaires. Les révolutionnaires eux-mêmes ne tardèrent pas à se pousser eux-mêmes dans les bonnes places... Ils y mirent aussi leurs amis. De là l'inflation des fonctionnaires.

Du 1^{er} octobre 1923 au 1^{er} avril 1924 il a fallu renvoyer 396.000 fonctionnaires. A peu près 25 %. D'où une économie de 421 millions de marks-or. La *Bergwerkszeitung* expose le danger de multiplier inutilement les fonctionnaires. Tous ceux, écrit-elle, qui représentent en Allemagne l'esprit de travail, de création sont exposés aux pires vexations et on les appauvrit de leur substance même. Si cela continue, il n'y aura plus en Allemagne d'esprit hanséatique, d'esprit d'entreprise. Les plus énergiques sont épuisés. On malmène l'économie nationale pour nourrir trop de fonctionnaires.

Ces plaintes sont sans doute exagérées. Il y a encore une singulière réserve d'énergies économiques dans le peuple allemand. La vérité, c'est qu'avant la guerre il y avait alliance entre bureaucratie et libre entreprise et qu'après la guerre ces deux forces se sont séparées, la bureaucratie enflant ses cadres, l'économie privée allant aux concentrations que l'on sait. De là une rupture d'équilibre dangereuse et dont il semble d'ailleurs que l'Allemagne cherche à se guérir.

(Edmond VERMEIL, *Bulletin d'informations de Strasbourg*, 1^{er} octobre.)

350 (43).

Les Idées et les Faits.

LES ETATS-UNIS ET LES RÉPUBLIQUES DE L'AMÉRIQUE CENTRALE. — S'appuyant sur les termes du traité signé à Washington en 1923 par les républiques de l'Amérique centrale, stipulant qu'aucun gouvernement révolutionnaire ne serait reconnu par les États-Unis, le gouvernement de Washington a signifié au Général Tosta, qui devint président temporaire du Honduras à la faveur de la récente révolution que cette reconnaissance n'aurait pas lieu tant que le gouvernement du Honduras aurait à sa tête un chef du mouvement révolutionnaire.

D'autre part, le gouvernement du Nicaragua avait pressenti récemment les États-Unis pour savoir s'ils verraient avec faveur certains candidats briguer des fonctions publiques. Le Département d'Etat de Washington, se défendant d'exprimer une préférence pour tel ou tel candidat ou de formuler aucun ostracisme, s'est contenté de demander au Nicaragua le recours à de libres élections. (*The American Review of Reviews*, septembre 1924.)

Les embarras de la dictature militaire en Espagne.

Il y a un an que la dictature militaire s'est installée révolutionnairement en Espagne. Car c'est bien une révolution qui a eu lieu le 13 septembre 1923. Ce ne fut ni la révolution par en bas (il s'agissait au contraire de prévenir cette révolution), ni la révolution par en haut, préconisée naguère par M. Maura, mais une révolution très « juste milieu » puisque les militaires qui en furent les agents et les bénéficiaires et plus encore l'opinion moyenne qui leur permit d'agir, n'étaient ni en bas, ni en haut.

Au bout d'un an, l'Espagne n'est pas encore sortie du régime d'illégalité où le coup d'Etat militaire l'a placée. Cette situation est d'autant plus fâcheuse que la période des services incontestables rendus par le Directoire est close depuis de longs mois et que l'adhésion de l'opinion publique qui pouvait justifier le gouvernement de fait jusqu'au moment où celui-ci rétablirait le régime de la loi, manque de plus en plus à des dirigeants qui persistent à occuper une place où ils multiplient les preuves de leur incompétence. L'illégalité de son régime est la grande et croissante faiblesse d'un gouvernement qui s'est intronisé lui-même en violant la Constitution et en faisant violence au roi.

Singulière révolution : conservatrice dans ses intentions, conservatrice dans ses premiers effets, elle ébranle tous les fondements de l'Etat, et au bout d'une année, elle ne réussit ni à restaurer le régime normal, ni à se consolider elle-même de manière à s'acheminer vers la légalisation.

Le Directoire est condamné à chercher à se maintenir en place indéfiniment, c'est-à-dire jusqu'au moment où l'évolution déjà si nette le mettra dans la situation où était il y a un an le gouvernement civil : celle où un manifeste, un acte d'énergie, suffisent à renverser les détenteurs du pouvoir.

(Gabriel BERNIER, *Revue de Paris*, 1^{er} octobre.)

321 (46).

Les Idées et les Faits.

« *Toute notre dignité consiste en la pensée. C'est de là qu'il faut relever et non de l'espace et de la durée que nous ne saurions remplir.* » (PASCAL.)

Primo de Rivera au Maroc espagnol.

Le repli vers la côte est effectué, mais certains points de l'intérieur ne sont pas encore évacués, malgré des déclarations faites pour ménager la fierté espagnole, la situation du gouvernement du Directoire est à la merci d'une catastrophe très possible. Si les masses populaires demeurent apathiques, quelques politiciens ont relevé la tête. M. Maura, ancien chef du parti conservateur, a publiquement affirmé son opposition de principe au régime directorial. De plus, certains généraux préparent la succession du dictateur et, dit-on, leurs murmures rencontrent, auprès du trône même, de favorables échos. Tour à tour on a parlé du général Cavalcanti et du capitaine général Weyler. Cette opposition semble laisser indifférent le général Primo de Rivera, bien que celui-ci sache fort bien diriger contre ses adversaires une police zélée. En fait, la présence du dictateur, en Espagne, suffit à intimider ses adversaires éventuels, et en une heure de conversation avec le souverain, il a su, naguère, reconquérir la confiance mouvante de celui-ci. Mais maintenant que le dictateur est retenu sur le sol marocain, les hostilités se taisent ; que le général subisse au Maroc de graves revers ou qu'il tarde à repasser le détroit de Gibraltar, ce peut être, pour lui, l'effondrement.

Pour la consolidation de sa puissance, le dictateur a organisé une sorte de parti national : l'union patriotique. Mais cette organisation n'a guère réussi, et le Directoire doit s'appuyer sur l'armée qui n'est plus unanime à le soutenir.

(J. CHASTENET, *L'Opinion*, 26 septembre.)

325 (46.61).

Les Idées et les Faits.

« Pour faire une bonne classe, comme pour faire un bon régiment, il faut le travail, il faut la force de tous, ajoutant et donnant valeur à la force de chacun. Il faut donc que professeurs et colonels, soldats et élèves s'entendent pour fortifier le corps tout entier.

Le combat de la vie n'est pas un duel, c'est une bataille rangée où tout le monde doit donner, si l'on veut avoir les joies ou les profits d'une véritable victoire. » (STAHL.)

Angora, la nouvelle capitale turque.

La topographie d'Angora est simple. Une large route, tracée à travers champs, part de la gare, assez éloignée de la ville, passe devant les bâtiments de l'Assemblée Nationale et le jardin public, derrière la Présidence du Conseil et la Poste, et se termine en ruelle dans le quartier de Tchangri-Kapou, où résident les prostituées.

La rue principale part de l'Assemblée Nationale et coupe Angora par le milieu. Assez large à son début, elle se rétrécit en boyau au cœur même de la ville. Là, elle tourne court et se transforme en une rude montée qui conduit à la citadelle. Cette route, bordée de minables petites baraques en bois, est celle qui conduit aux vilayets orientaux.

Une paix morne plane sur cette ville que je croyais active et vivante. L'air est lourd de tristesse ; le silence n'est guère troublé que par le claquement des ailes des cigognes qui promènent leur ennui d'un toit à l'autre. Les chariots bas aux roues pleines, traînés par des buffles, les fameux « cagnis », sont rares dans les rues. Tout, ou presque, est transporté à dos d'âne. C'est un événement que l'arrivée d'une caravane. Et dans les quartiers isolés, le roulement d'une voiture semble être le signal d'un danger. Tout ce qui vit se précipite à l'intérieur des maisons : hommes, femmes, enfants et animaux. Les portes se referment rudement, et c'est à peine si l'on peut, au passage, distinguer des formes vagues derrière le treillage des moucharabiehs.

Ici le prodigieux mensonge oriental n'agit plus. Le soleil éclaire, mais ne transforme pas ; et il n'embellit rien. Les rues sales, les maisons sordides restent ce qu'elles sont. Aux heures les plus lumineuses, elles conservent toute leur laideur. De même les petites boutiques aux façades croulantes — bois vermoulu et carton bitumé — qui se soutiennent fraternellement et offrent aux passants un maigre choix de marchandises défraîchies.

Il manque cette gaieté de couleurs qui partout ailleurs, en Orient, enveloppe la foule bariolée et le paysage aux tons chauds.

Le bazar même n'a pas cette pouillerie pittoresque des autres bazars orientaux. On y respire une odeur de misère.

(Paul BERTHELET, *Echo de Paris*, 17 octobre.)

La Turquie laïque.

Au moment même où l'Etat d'Angora se débarrassait de ses chaînes khalifales, les Jacobins asiatiques rendaient obligatoire le jeûne du Ramadhan et punissaient de peines sévères les infractions à la loi coranique. Nombreux sont ceux qui se laissèrent prendre en 1908 au mirage de la Turquie révolutionnaire, et en 1914 au mirage de la Turquie reconnaissante. Nombreux encore sont ceux qui déroutent aujourd'hui le fanatisme suraigu et l'attitude xénophobe de ces républicains d'Angora auxquels, durant trois ans, ils prêtèrent un concours si efficace.

Ces déceptions seraient moins profondes si l'on ne persistait à voir dans le milieu asiatique un monde à notre image et si, pour juger de sociétés à la fois simples et complexes, immuables et changeantes, on faisait moins appel aux ressources de sa logique et davantage à celles de sa documentation.

L'histoire est presque méconnue quand il s'agit de nations asiatiques et cependant, en se reportant aux faits auxquels les Turcs ont été mêlés depuis un millénaire, on comprend mieux les décisions d'Angora.

Sous une apparence dissemblable, la situation est la même au pays de Lénine et au pays de Moustapha Kemal. Dans chacun des deux Etats, l'idéologie humanitaire, le pharisaïsme démocratique, la phraséologie nébuleuse servent de masque à une oligarchie toute puissante qui ne connaît d'autre règle que son bon plaisir et d'autre loi que celle du plus fort. Les caractéristiques du régime des deys, des pachas, des beys et des sultans se retrouvent dans les procédés des dictateurs militaires d'Angora et de Moscou. Mais, comme le démontre l'histoire de la Méditerranée aux XVI^e et XVII^e siècles, toute transaction commerciale n'est cependant pas impossible avec des gouvernements de ce genre.

(Roger LABOUE, *Correspondant*, 10 septembre.)

390 (56).

Les Idées et les Faits.

« Il en est de la parole comme d'une flèche ; la flèche une fois lancée ne revient plus à la corde de l'arc, ni la parole sur les lèvres. »
(Maxime orientale.)

La Vie des Nations.

Depuis des semaines, la Chine est en proie à la guerre civile : on se bat au Nord sur les confins de la Mandchourie et au Sud, dans la région de Changai. Essayons de retracer en bref la marche des faits :

Le Kiang-Sou est une province en bordure de la mer au Nord de Changai. Le gouverneur militaire de cette province voulut s'emparer de Changai, défendu par les troupes de Sun-Yat-Sen, président de la Chine du Sud. L'armée de Changai était sous les ordres de Li-Hung-Hsiang. Mais le gouverneur militaire de la Chine, Wou-peï-fou, ayant envoyé ses troupes pour soutenir le Kiang-Sou contre Changai Tchang-tso-lin battu par Wou-peï-fou en 1922, saisit l'occasion de se venger et descendit de Mandchourie sur Pékin. En somme, c'est la lutte de Wou-peï-fou contre Tchang-tso-lin et Sun-yat-sen. Ce dernier parti est soutenu par le Japon et les Russes, tandis que l'Amérique et l'Angleterre penchent pour Wou-peï-fou.

Quels sont là-bas les intérêts en jeu et quelle doit être l'attitude de la Société des Nations ? Voici sur cette question, l'opinion de M. Albert Milhaud, député de l'Hérault.

Le problème chinois.

La France n'a pas de raisons d'hostilités à l'égard de la Chine, qui est sa voisine en Indo-Chine. La France peut parler pour l'intégrité chinoise et la paix chinoise, à Genève comme ailleurs. C'est une belle occasion qui se présente pour elle d'appeler l'attention de Genève sur les affaires de la Chine. C'est une question vitale pour l'avenir de la S. D. N.

Une population de 500 millions d'habitants, après tant de siècles de vie commune, peut-elle se dissocier en un grand nombre d'Etats isolés ? L'anarchie peut ruiner ce pays foncièrement pacifique et elle devient un danger par la menace des vastes émigrations.

La Chine s'émiettant, c'est un immense marché pour l'Europe et l'Amérique qui perd ses facultés d'échange ; la misère fait épuiser les ressources susceptibles d'alimenter les transactions. Il y a là une situation qui doit intéresser gravement la Société des Nations.

327 (51).

Que devons-nous faire pour ne pas perdre complètement notre influence — si compromise — en Orient ? Beaucoup de problèmes angoissants se posent en ce moment et celui-là n'est pas l'un des moindres.

La tâche future de la France en Orient.

Depuis un nombre raisonnable de siècles, nous avons pris, conservé et renforcé l'habitude d'être un peu chez nous dans cette Turquie, si peu turque si on la compare à celle d'aujourd'hui et que nous ne reconnaissons plus maintenant. Comment un pareil changement s'est-il effectué ? On ne le sait pas encore bien. L'origine de ce lâchage extraordinaire serait-elle à chercher dans le laïcisme contemporain ? Evidemment la question est plus complexe que cela.

D'un livre remarquable écrit par M. Laurent-Vibert : *Ce que j'ai vu en Orient*, ressortent deux grandes leçons : 1^o Il faut, avec les Orientaux, être forts, d'abord et avant tout, faire voir sa force et montrer qu'on s'en servira. Ce n'est qu'à cette condition que vous pourrez collaborer avec eux. Un ressortissant italien ayant été molesté à Constantinople, les kémalistes arguèrent d'une erreur. Quelques jours plus tard, une canonnière italienne envoya un obus sur un des quais de la Corne d'Or. Explosion, fracas, démolition, branle-bas énorme. Demande d'explication : « C'est une erreur », répond le commandant italien. Résultat : il n'y eut plus d'Italiens malmenés.

2^o Il faut maintenir, entre la France, l'Angleterre et l'Italie, un front commun qui est, d'ailleurs, dans la nature des choses. A l'heure actuelle, ce n'est plus par Constantinople qu'on va à Bagdad, c'est par la côte syrienne et Damas, grâce à un service régulier d'autos qui traversent le désert en droite ligne. Demain, un chemin de fer remplacera la piste routière. Nous tenons donc les abords immédiats de l'Irak, mieux que les Anglais, et par là les abords lointains de l'Inde. Tout cela se répercute sur une foule de choses, les rapports douaniers par exemple, qui gagneraient à faire bloc pour assurer la prospérité de l'ensemble des anciennes possessions turques.

(René JOHANNET, *Revue universelle*, 15 septembre.)

325 (44 : 56).

La Vie des Nations.

M. Yves Guyot, avant la réunion de la conférence du Libre-Echange, à Londres, nous donne les lignes essentielles de son rapport sur la nécessité de se rapprocher du libre-échange pour diminuer les oscillations des changes.

Influence de la protection sur le paiement des dettes internationales.

Les Etats-Unis sont saturés d'or et cependant leurs importations ont encore beaucoup augmenté au cours de la dernière année fiscale. « Cette absorption de l'or par les Etats-Unis, dit M. Benjamin Anderson, en fait la rareté et en élève le prix dans le reste du monde. De là, une baisse de prix pour les Etats-Unis sur le sucre, le blé, le bétail, l'acier, etc. »

Le pouvoir d'achat manque aux pays qui pourraient en acheter et par leur tarif, les Etats-Unis forcent les acheteurs de leurs produits à les payer en grande partie en or, au lieu de les régler en marchandises. Leur protectionnisme a pour résultat d'y abaisser le prix et de les charger d'un poids mort métallique.

Si l'Amérique réduisait ses tarifs, l'Europe lui enverrait plus de marchandises et moins d'or. Les tarifs protecteurs empêchent les échéances de se faire librement à l'aide de marchandises. Les frontières étant fermées, il faut les remplacer par des signes monétaires. Mais les exportations d'or sont interdites dans presque tous les pays. L'or doit donc être remplacé par la monnaie-papier qui n'a cours qu'à l'intérieur de son pays d'origine. De là, des différences de change qui viennent ajouter leurs impédiments à ceux des droits de douane.

Quand on parle de stabiliser les changes, on oublie que les changes sont des résultats d'échanges. Pour arriver à la stabilisation, il serait nécessaire de déterminer exactement la parité des changes de tous les pays entre eux. Comme les prix sont variables, il faudrait établir ce tableau tous les jours.

Le seul moyen de réduire les changes, c'est la liberté du commerce des marchandises et la liberté d'exportation des capitaux.

En résumé, les tarifs protecteurs, en empêchant les échanges de marchandises de se faire librement, forcent de les remplacer par de l'or et des signes monétaires, qui n'ont de cours légal que dans leur pays d'origine.

382 (°).

La question du Tessin a pris en Suisse une certaine acuité. Le canton, pauvre, séparé du reste de la Suisse par de hautes montagnes, végète de plus en plus. Il demande à la Confédération de lui consentir quelques avantages particuliers quant aux transports, aux tarifs de chemin de fer et de douane, des avantages d'ordre financier, etc... pour lui permettre de se relever. La question se complique un peu du fait que le canton du Tessin, de langue italienne, et tourné géographiquement vers l'Italie, est parfois soupçonné de trop regarder vers l'Italie et de se prêter à des tendances irrédentistes.

Le problème du Tessin.

Nous ne croyons pas qu'il faille redouter un orage ; mais à lire certains journaux, nous nous demandons si l'on se rend bien compte de la gravité du problème.

Le second mémoire dans lequel le gouvernement tessinois présente les revendications d'ordre économique que nous avons énumérées, a pourtant le mérite de poser la question avec beaucoup de netteté et de franchise.

Isolé du reste de la Suisse par la formidable barrière des Alpes, le canton du Tessin a été de tous temps dans une situation exceptionnelle ; mais il n'en souffrit guère jusqu'en 1848, car alors toute la vie économique du canton était orientée vers la Lombardie. En créant l'unité douanière de la Confédération, la Constitution de 1848 modifia profondément les conditions économiques naturelles du Tessin qui fut dès lors séparé, par la frontière douanière, des régions qui lui permettaient de respirer librement.

L'isolement du Tessin s'accrut graduellement à mesure que notre pays, sous l'empire des circonstances, se trouvait entraîné dans le mouvement protectionniste. Le Tessin ne pouvait plus exporter de produits en Italie, ni en recevoir à bas prix de ce pays et d'autre part il ne pouvait écouler ses marchandises que très difficilement dans le reste de la Suisse à cause des grandes distances et des surtaxes de montagne du Gothard qui augmentaient encore artificiellement cet éloignement.

Au surplus, la politique centralisatrice et étatiste devait nuire tout particulièrement à ce petit canton.

Déjà la loi fédérale de 1874 sur les fabriques, dont personne du reste ne conteste la valeur sociale, avait eu pour résultat de tuer l'industrie tessinoise de la soie. Antérieurement à cette loi, il y avait au Tessin une production annuelle de plus de 200.000 kg.

La Vie des Nations.

de cocons de soie et quatre filatures occupaient environ 1.200 personnes ; cette production est réduite aujourd'hui à 15.000 kg.

Par la suite, et surtout depuis la guerre, l'action fédérale n'a fait qu'accroître le marasme du Tessin.

Actuellement, le Tessin, contrairement à ce qui était le cas avant la guerre, est le canton suisse où le coût de la vie est le plus élevé. Sa population est restée stationnaire depuis 75 ans, et encore est-ce grâce aux nombreuses naturalisations de familles italiennes, car l'émigration y a pris des proportions alarmantes. La vallée alpestre se dépeuple de façon effrayante. Ainsi les vallées de la Maggia du Blénio, d'Onsernone et de Verzasca, qui, en 1890, comptaient 20.881 habitants, n'en avaient plus que 15.605 en 1920. L'industrie périclité, le nombre des fabriques et des ateliers diminue constamment, et l'agriculture nourrit à peine ceux qui s'y adonnent. En 10 ans, de 1910 à 1920, le cheptel tessinois a subi une diminution de 2378 vaches laitières.

Ces quelques indications suffisent à montrer la gravité de la situation. On n'y remédiera point en faisant seulement quelques concessions, quitte à persévérer ensuite dans les erreurs de l'unification à tout prix. Ce qu'il faut, c'est une politique inspirée d'un idéal largement national et fédéraliste, tenant compte plus que par le passé de nos traditions dissemblables et de nos particularités cantonales.

(*Gazette de Lausanne*, 17 septembre.)

327 (45 : 49.4).

Les Idées et les Faits.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE

	2 ^e tr. 1924	2 ^e tr. 1923
<i>Mariages</i>	98.683	105.458
<i>Divorces</i>	5.752	6.299
<i>Naissances</i>	190.315	199.758
<i>Mort-nés</i>	8.142	8.708
<i>Décès moins d'un an</i>	16.004	15.260
<i>Décès un an et plus</i>	146.617	146.943
<i>Total des décès</i>	162.621	162.203
<i>Excédent des naissances</i>	27.694	37.555

LA VIE DES PEUPLES

I. — LA CRISE DE LA NATALITÉ

Elle reste, hélas, à l'ordre du jour, et les statistiques sont de plus en plus inquiétantes. Dans les notes qui suivent, il sera question non seulement du mal, mais de quelques remèdes.

Les moyens d'enrayer la mortalité infantile.

Il ne s'agit pas tant d'accroître les naissances que de protéger, de conserver les petits qui naissent.

Comment ? Par tous les moyens. On a parlé de centres d'élevage, de pouponnières où les enfants, séparés de leurs mères, sont élevés dans les meilleures conditions de soins et d'hygiène. Soit. Il est bon qu'il en existe et qu'on les perfectionne.

Pour les cas exceptionnels : la mère est morte ; elle est tuberculeuse et peut contaminer son enfant ; elle est trop malade pour l'élever ; elle est veuve ou seule et forcée de travailler ; ou encore elle est indigne. Le mal existe. On cherche un palliatif. Cela ne peut et ne doit être qu'un palliatif.

Dans les cas normaux, il ne faut sous aucun prétexte séparer le bébé de sa mère. Un enfant mis en nourrice est un enfant en danger de mort. Il suffit, pour en être convaincu, de voir les effrayantes statistiques de certains départements : 60 %, 75 %, et jusqu'à 90 % de mortalité sur les petits séparés — le massacre des innocents. Sans doute est-ce parce que le système du « nourrisson » est à peu près inconnu en Angleterre, que les Anglais comptent tant de petits rescapés.

Pour les mères pauvres ou abandonnées, il devrait y avoir dans chaque département cette *Maison maternelle* pour laquelle plaide avec un zèle si énergique le professeur Pinard, une maison où mère et enfant seraient hospitalisés pendant toute la période de l'allaitement.

Il y a aussi un système plus simple encore qui a été discuté et recommandé par divers vœux émis dans des congrès d'œuvres et d'associations féminines. Pourquoi la maman ne serait-elle pas la nourrice payée de son enfant ? Pourquoi ne lui remettrait-on pas la somme mensuelle que l'Assistance est prête à payer,

La Vie des Peuples.

pour des résultats souvent si lamentables, à la nourrice mercenaire du petit abandonné ?

Il y a enfin les cantines maternelles qui fournissent des repas gratuits aux mères nourrices, les hôtelleries qui les hospitalisent pour une somme minime et leur permettent de travailler. Il faut multiplier ces œuvres qui, en fortifiant le lien maternel, sauvent à la fois la vie de l'enfant et l'âme de la mère. Double gain.

En Angleterre, dans chaque quartier des villes, dans chaque district des campagnes, des « visiteuses de santé » (*health visitors*), sortes d'infirmières diplômées, entrent dans les maisons où vient de naître un enfant. Elles s'assurent que toutes les conditions requises sont respectées, enseignent à la mère son difficile métier, conseillent et, s'il le faut, exigent.

Ce n'est pas tout. Dans la plupart des villages anglais existent les *schools for mothers*, les « écoles pour mères », où jeunes filles et jeunes femmes viennent, soit apprendre leurs futurs devoirs, soit demander qu'on les aide à les remplir.

Nous avons bien la fondation Budin, où la veuve du professeur Budin, l'un des pionniers et le grand apôtre de la puériculture, a organisé une université qui enseigne tout ce qui concerne la première enfance. Un certain nombre de filiales en ont été fondées en province. Nous avons encore dans chaque mairie, dans des dispensaires, dans les cantines maternelles et œuvres analogues, des *consultations de nourrissons*. C'est quelque chose. Ce n'est pas assez. Il en faudrait dans chaque quartier, dans chaque village.

Déjà certains lycées de filles ont inscrit à leur programme des cours, suivis de visites dans les pouponnières, où les jeunes filles apprennent dans tous ses détails pratiques la mission qu'elles auront plus tard à remplir. Ces cours remportent le plus vif succès.

Pourquoi les écoles ne suivraient-elles pas cet exemple ? Les fillettes en sortent trop tôt ? Elles retiendraient toujours assez de notions pour savoir plus tard qu'il y a des principes à appliquer et des dangers à éviter.

A l'heure où toutes les professions sont ouvertes aux femmes, n'importe-t-il pas qu'elles connaissent avant tout et surtout la carrière à laquelle, Dieu merci, la plupart d'entre elles sont destinées ?

(Andrée VIOLLIS, *Petit Parisien*, 12 août.)

392 (44).

Il faut organiser et doter l'Assistance publique pour la protection de l'enfance dans tous les départements.

Sauver la vie de petits êtres qui n'ont plus leur mère, cela doit être possible, aussi bien à Landernau qu'à Montélimar. Préserver une existence humaine, cela ne doit pas dépendre d'une cagnotte départementale. La puériculture est une œuvre nationale au plus haut chef. Elle ne doit pas souffrir des inégalités de budget, de la différence des crédits.

Si certains départements sont trop pauvres pour assurer l'existence d'une infirmerie infantile irréprochable dans leurs services d'assistance, ne doivent-ils pas conjuguer leurs efforts pour créer un centre médical desservant une région ? Pour ce centre médical, il faut créer un organe de liaison : l'ambulance-automobile de la crèche. Car il est inadmissible qu'en 1924 des nourrissons de l'Assistance soient mis, faute de local, en état d'attente dans un hôpital avec des nourrissons contagieux — le fait s'est produit dans une ville de Touraine.

Rue Denfert-Rochereau, un enfant, dès son arrivée, est examiné, pesé, ausculté. S'il est en bonne santé, rien ne retarde son départ à la campagne qui s'effectue au bout de quelques jours. S'il est débile, on le confie à une nourrice qui le prend au sein, le veille, le « défend » avec un dévouement bien souvent ignoré. Trois kilogs. Il faut que le nourrisson « prenne » ses trois kilogs dès les premières semaines. Ce résultat atteint, on enlève l'enfant à la nourrice et on lui en donne une autre.

En Seine-et-Oise, le département a créé pour la plupart de ces nourrissons des *centres d'élevage*. Le mot est brutal, mais les résultats sont éloquentes. Faisant appel à la collaboration d'œuvres privées, l'administration a placé dans quelques villages, où le hasard a groupé des nourriciers, une infirmière, une visiteuse, un médecin. Les pupilles de un mois à deux ans, élevés dans une famille, sont sous l'objet d'une surveillance médicale presque constante.

Et cette surveillance est indispensable. Pourquoi ?

Parce que la contamination de la tuberculose, faut-il qu'on le crie encore, est à la fois rapide et insidieuse.

(Georges LE FÈVRE, *Intransigeant*, 16 octobre.)

392.5 (44).

Le problème de la natalité se pose-t-il en Alsace ?

C'est une croyance unanimement acceptée que l'Alsace a joui jusqu'à présent du privilège d'une fécondité exceptionnelle qui lui assure une situation hors de pair parmi les autres départements français. L'opinion, toujours plus soucieuse d'être rassurée que d'être éclairée, trouve là, volontiers, au milieu des inquiétudes que suscite la terrifiante décroissance de la natalité française, un motif de consolation et de puéril orgueil ; les pouvoirs publics un prétexte commode pour se dispenser de tout effort en vue d'assurer l'avenir de la race et les hommes à système une confirmation d'ensemble qui leur suffit de l'efficacité de l'une ou l'autre panacée qu'ils préconisent.

Toute étude de la natalité en Alsace et en Lorraine qui ne prend pas au moins comme base le département est dépourvue de toute valeur scientifique. Natalité forte et relativement stable en Lorraine, natalité instable et en voie de décroissance rapide en Alsace, le contraste entre les deux provinces est absolu. Quand on dresse le tableau des naissances en Alsace-Lorraine, on s'aperçoit du rôle que jouent, à côté des influences religieuses, l'influence très nette de certaines conditions économiques et sociales. D'ailleurs la baisse de la natalité est récente en Alsace. Un brusque revirement, en moins de vingt ans, a très sensiblement rapproché la natalité alsacienne de la natalité française.

Après la guerre, les départements recouverts se classent ainsi parmi les départements français : la Moselle au 3^e rang, le Bas-Rhin au 20^e et le Haut-Rhin au 23^e. Et si la légende de la natalité alsacienne continue à hanter tous les esprits, ce fait est dû, non à une natalité exceptionnellement forte, mais à une natalité exceptionnellement faible. En réalité le problème de la natalité se trouve donc posé en Alsace.

(Paul GEMAEHLING, *Vie Sociale*, septembre.)

392.5 (44).

Les Idées et les Faits.

« *Les institutions libres sont une garantie non seulement de la sagesse des gouvernements, mais encore de leur durée.* » (GUIZOT).

Comment la protection de la maternité est-elle organisée en France ?

La loi Strauss (allocation d'Etat aux femmes en couches) n'a pu encore être révisée.

Alors que le prix de la vie est quatre fois plus élevé qu'en 1913 et que tous les salaires ont été augmentés, seule la future mère est censée pouvoir se reposer avant et après ses couches pour 0 fr. 50 et 1 fr. par jour en province et pour 1 fr. 75 à Paris. Elle ne saurait le faire pour ce prix, aussi, bien que les bénéficiaires de la loi aient été en 1921 de 331.938, le taux de la morti-natalité n'a pas déchu. La loi Strauss coûte dix millions pour être inefficace.

Nous attendons encore en France la ratification des conventions élaborées en 1919 à Washington par la Conférence internationale du travail et qui portaient le repos des femmes à six semaines avant et après les couches et stipulaient que l'indemnité allouée doit permettre à la travailleuse de vivre.

L'Assistance publique donne à une mère abandonnée qui garde son enfant pour l'élever elle-même 45 fr. par mois, 60 au maximum, alors qu'elle donne 120 fr. à la femme qui prendra l'enfant une fois abandonné pour l'élever au sein. Or il est avéré que parmi les enfants de l'Assistance publique il meurt plus de la moitié des nouveau-nés confiés à ces nourrices, tandis que leur mère les sauverait.

Aucune protection sociale ne s'exerce pour abriter, pour donner un foyer à la femme seule qui est mère. Or, 25 à 30 % des mères soignées dans les maternités sont des mères abandonnées. Il y aurait donc un intérêt vital à ce qu'un certain nombre de chambres individuelles leur soient réservées dans les immeubles dépendant de l'Office de l'Habitation de la Ville de Paris.

Aucune organisation n'existe pour fournir un travail rémunérateur à domicile à la mère nourrice.

Un des moyens de remédier à la situation serait la création d'hôtels maternels pour recueillir, à la sortie des maternités, les mères seules, allaitant leur enfant. Un type d'hôtel du genre vient d'être créé à Paris, 54, rue de la Bidassoa, et doit fonctionner en collaboration étroite avec l'Association des Volontaires du Service social.

(Gabrielle-Julien KOEHLIN, *La Vie Sociale*, août.)

392.5 (44).

La Vie des Peuples.

Voici quelques indications sur

L'Association des volontaires du Service social.

L'Association des volontaires du Service social a été fondée le 10 février 1914 : elle groupe des volontaires qualifiés et spécialisés pour préserver la Maternité, l'Enfance, la Famille, par l'hygiène sociale, par des conseils juridiques appropriés, par l'étude de l'amélioration des conditions de vie, par la lutte contre les fléaux sociaux, par l'assainissement et l'embellissement du Foyer.

Pour réaliser pratiquement son but, l'association a créé à Paris, 10, rue des Saints-Pères, un Office central, siège d'une Permanence d'hygiène sociale et de consultations juridiques. Elle étend plus particulièrement son action aux V^e, VI^e, I^{er} et XV^e arrondissements, remettant aux Permanences d'Entraide sociale des autres arrondissements les cas qui l'éloigneraient trop de son centre.

En décembre 1920, l'Association a fondé à la Maternité de la Charité un service d'assistance sociale qui fonctionne avec l'agrément du médecin-chef. Une assistante diplômée et des volontaires qualifiées assurent les consultations prénatales et les consultations de nourrissons, s'occupant de l'obtention des allocations et secours auxquels les mères ont droit, afin de leur permettre de garder leur enfant et de l'allaiter le plus longtemps possible. En décembre 1923, un nouveau service d'assistance sociale a été créé à l'hôpital Boucicaut et en janvier 1924 à l'Asile de convalescence Ledru-Rollin à Fontenay-aux-Roses.

Les volontaires du Service social sont arrivés aux conclusions suivantes : Le problème de la repopulation de la France est dans une grande mesure un problème d'hygiène sociale ; nos lois de protection maternelle et infantile demandent à être révisées. Il suffirait de sauver la moitié des petits êtres qui meurent chaque année pour que le chiffre de la population française se maintienne à un niveau constant avec tendance marquée à l'augmentation.

Une efficace protection sociale serait la vraie solution de la crise de la natalité.

(La Vie sociale, août.)

392.5 (44).

II. — LES MIGRATIONS

Les gradations ethniques de l'immigration aux Etats-Unis depuis l'origine.

Pendant les deux cent cinquante premières années qui ont suivi la découverte de l'Amérique, le nombre des immigrants entrés dans les territoires qui composent actuellement les Etats-Unis n'avait pas dépassé 80.000. Mais ces immigrants procréèrent largement et leur descendance, à la fin de ces 250 années, comptait près d'un million de personnes.

Un demi-siècle plus tard, en 1790, le premier recensement effectué accusait, pour les Etats-Unis, une population totale de près de quatre millions d'habitants, presque tous descendants des 80.000 premiers colons.

De 1783 à 1820, environ 300.000 immigrants entrèrent aux Etats-Unis, venant à peu près exclusivement des pays du nord et de l'ouest de l'Europe.

Depuis 1820, on peut diviser en cinq vagues le mouvement d'immigration aux Etats-Unis :

Première vague. — Ce ne fut qu'à partir de 1842 que le nombre annuel des immigrants dépassa l'étiage de 100.000 : 104.565 en 1842. Puis il progressa régulièrement jusqu'au sommet de la vague : 427.833 en 1854. Cette première vague fut surtout britannique, bien que les troubles politiques en Allemagne firent alors émigrer aux Etats-Unis un assez grand nombre d'Allemands.

Deuxième vague. — Après 1854, la première vague reflua. Mais une deuxième vague commença à déferler au cours de la guerre de Sécession et atteignit son sommet en 1873 : 459.803 immigrants. Cette vague fut principalement britannique et allemande, avec, en plus, un notable contingent scandinave. Pour la première fois, on notait un certain nombre d'immigrants venant du sud et de l'est de l'Europe, contingent presque insignifiant, du reste, puisqu'il n'atteignit au chiffre annuel de 10.000 qu'en 1871.

Troisième vague. — La troisième vague commença en 1880 et deux ans après, en 1882, elle atteignait son point de crête, avec 788.992 immigrants. Des crêtes secondaires furent atteintes en 1888 et en 1892. Bien que les immigrants originaires du nord et de l'ouest prédominaient encore, l'afflux de ceux du sud et

La Vie des Peuples.

de l'est de l'Europe allait sans cesse croissant : 11 % du total en 1882, 26 % en 1888 et 47 % en 1892. L'Italie, la Russie, la Pologne et l'Autriche-Hongrie envoyaient des contingents de plus en plus considérables, dont, de Russie et Pologne, de nombreux immigrants de race hébraïque.

Bien que la troisième vague eût définitivement reflué après 1892, l'immigration du sud et de l'est de l'Europe continua de progresser : en 1896, elle dépassait, avec un pourcentage de 57 du total, l'afflux des pays du nord et de l'ouest de l'Europe. Dès lors et jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi du quotient de 1921, à la seule exception des années de guerre, cette immigration continua à représenter plus de la moitié, et, certaines années, plus des trois quarts du total.

Quatrième vague. — Dans la quatrième vague d'immigration, avec une crête absolue de 1.285.349 immigrants en 1907 et des crêtes secondaires en 1910 et 1914, les immigrants venant du nord et de l'ouest de l'Europe furent complètement submergés sous l'afflux des immigrants d'Italie, d'Autriche-Hongrie et de Russie. En 1907, le nombre d'immigrants originaires du sud et de l'est de l'Europe atteignait le chiffre de 979.661, soit plus des trois quarts du total. Pour chacune des années suivantes jusqu'au début de la guerre mondiale, il fut supérieur aux deux tiers de l'immigration totale ; il dépassa, en 1914, la proportion de trois quarts d'une immigration totale de 1.218.480 personnes.

Bien entendu, l'immigration en provenance d'Europe tomba à presque rien pendant la guerre. Elle n'était plus en 1919 que de 25.000, ne représentant que 18 % de l'immigration totale aux Etats-Unis.

Cinquième vague. — En 1920, déferla d'Europe une cinquième vague ; l'immigration totale cette année-là fut de 430.001, dont deux cinquièmes venant du sud et de l'est de l'Europe, un cinquième du nord et de l'ouest de l'Europe, et les deux cinquièmes restants principalement des autres pays de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud.

En 1921, la vague montait au chiffre de 805.228 immigrants, dont plus des deux tiers en provenance du sud et de l'est de l'Europe.

Puis, la loi du quotient de mai 1921 mit fin à ce mouvement.
(*The American Review of Reviews*, septembre.)

325 (73).

La colonisation japonaise.

Le Japon n'a pas gagné les sympathies de la Chine par l'annexion de la Corée et l'occupation de la presqu'île de Quantoung ; la masse populaire pourtant admettrait assez volontiers la violence des Japonais, race parente. La rivalité nippono-américaine en Extrême-Orient se présente comme un des principaux facteurs de la politique actuelle. Pour écouler le trop-plein de sa population, le Japon, qui étouffe dans ses îles, est forcé de chercher la possibilité d'une émigration sur une grande échelle. Pour lui, c'est d'une importance primordiale, à cause de l'influence que pourraient avoir le socialisme ou le bolchevisme sur une population de chômeurs. Mais les Japonais sont de médiocres colonisateurs. En pure perte, ils se sont précipités sur l'Extrême-Orient russe, sur la Corée et l'île de Formose, sur les anciennes colonies allemandes en Chine. On peut croire que l'insuccès du Japon en Extrême-Orient russe et en Corée est dû à des conditions climatériques défavorables. Mais Formose, dont le climat se rapproche de celui du Japon, est restée inexploitée. La Conférence de Washington obligea les Japonais à restituer aux Chinois, qui s'étaient prononcés théoriquement contre les Empires centraux, les colonies allemandes.

Mais les Japonais font merveille lorsqu'ils pénètrent dans un milieu étranger mais cultivé. Par leur labeur, leur sobriété, leurs facultés d'adaptation, ils tiennent bientôt une grande part du commerce. Ces facultés des Japonais expliquent pourquoi les Etats-Unis, qui réclament surtout de la main-d'œuvre, ont limité l'immigration japonaise, pour lui fermer ensuite l'accès du territoire.

(M. LOKWISKY, *La Revue Mondiale*, 21 septembre.)

325 (52).

Les Idées et les Faits.

« Réunissez un million d'antilopes dans un pâturage de l'Afrique centrale, vous n'aurez jamais qu'une tribu. Dix mille hommes associés pour lutter en commun contre la difficulté de vivre peuvent constituer un Etat, un petit peuple. » (EDMOND ABOUT.)

« L'avenir est à l'association, pourvu que ce soient des libertés qui s'associent, et pour augmenter leur liberté, non pour en rien sacrifier. » (GUYAU.)

III. — LES ASSURANCES SOCIALES

A partir du 1^{er} septembre, la loi du 15 décembre 1922 sur les accidents agricoles est désormais appliquée, après avoir soulevé bien des controverses. A dater de ce jour, des milliers de polices d'assurances sont devenues caduques et doivent être remplacées par de nouveaux contrats, plus onéreux.

La loi sur les accidents agricoles.

Il s'agit en définitive d'une réforme juridique, économique et sociale, dont il faut s'efforcer de dégager les conséquences pratiques. Une loi quelconque sur les accidents du travail doit tout d'abord déterminer le principe fondamental qui établit la responsabilité de l'employeur, énumérer ensuite les exploitations assujetties et les bénéficiaires, indiquer quels seront les accidents garantis, donner les bases du calcul du salaire, fixer les indemnités, régler le traitement médical, organiser des garanties, s'occuper du régime de l'assurance, instituer une procédure administrative et judiciaire. Le principe de risque professionnel n'a pas rencontré d'opposition sérieuse de la part des agriculteurs. Par contre, toutes les grandes associations agricoles françaises réclamaient avec la plus vive insistance et à l'unanimité, non pas une application pure et simple, mais une adaptation. Puisque le travail agricole possédait des caractères particuliers, il était logique de le doter d'un régime spécial. Pour avoir méconnu ces vérités, la procédure parlementaire fut faussée au départ. Cette erreur initiale est la cause de la plus lourde faute commise par le législateur dans la désignation des exploitations assujetties. Le vote des textes relatifs à cette question a été des plus laborieux.

Fallait-il assujettir tous les agriculteurs sans exception aucune ou bien exempter les petits exploitants, voilà ce qui fut discuté pendant dix-huit ans.

L'idéal d'unification qui a provoqué la réforme n'a pas été atteint par la loi. Suivant qu'ils seront employés chez un assujetti ou un non-assujetti, les ouvriers seront soumis au droit commun ou au régime de la loi nouvelle.

(R. DE BOYER MONTÉGUT, *Correspondant*, 10 septembre.)

368 (44).

QUESTIONS DU JOUR.

La réglementation du travail des enfants aux Etats-Unis.

Deux tentatives avaient déjà été faites par le Gouvernement des Etats-Unis en vue d'empêcher l'exploitation du travail des enfants :

La loi de 1916, s'appuyant sur la *commerce clause* de la Constitution, interdisait la circulation entre les divers Etats de l'Union d'articles fabriqués dans des établissements où sont employés des enfants. Après avoir été en vigueur pendant neuf mois, cette loi fut, le 3 juin 1918, déclarée inconstitutionnelle par la Cour suprême des Etats-Unis.

Le Congrès, dans son désir, néanmoins, de trouver un remède à la situation, vota en 1919 une loi imposant un impôt de 10 % sur le bénéfice net annuel de certaines industries violant les limites d'âge et d'heures de travail définies dans ladite loi. De nouveau, le 15 mai 1922, la Cour Suprême déclarait cette loi inconstitutionnelle.

A la suite de ce nouvel échec, l'opinion publique paraissait si désireuse d'une législation quelconque mettant fin à l'emploi abusif de la main-d'œuvre juvénile qu'on s'attendait à ce que les divers Etats y pourvussent eux-mêmes par leurs Chambres élues, rendant ainsi inutile une intervention fédérale. Malheureusement, aucun Etat n'a jusqu'à présent, sur les points en question, amené sa législation au niveau que comportaient les lois fédérales annulées, nous venons de le voir, par la Cour suprême.

Il ne demeurait donc plus qu'à amender la Constitution, et c'est ce qui vient d'avoir lieu par un vote de la Chambre des Représentants, le 26 avril, et du Sénat, le 2 juin dernier. Cet amendement accorde purement et simplement au Congrès le pouvoir « de limiter, réglementer et interdire le travail de personnes âgées de moins de 18 ans ». Ce pouvoir s'applique à l'agriculture aussi bien qu'à l'industrie.

(*The American Review of Reviews*, numéro de juillet 1924.)

338.9 (73).

Les Idées et les Faits.

« *Aucun plan pour secourir la misère ne mérite attention, si on ne tient à mettre les pauvres en état de se passer de secours.* »
(RICARDO.)

L'évolution de la propriété rurale depuis un siècle.

Prenant pour champ d'étude une commune où le cadastre a été refait et où, par conséquent, on peut comparer les modifications subies par la situation constatée en 1824, M. Arthur Girault, doyen de la Faculté de droit de Poitiers, a donné à l'*Economiste français* un article qui mérite d'être signalé.

Il s'agit d'une petite commune rurale voisine de celle de Poitiers ; sa contenance est de 2.400 hectares et sa population de 650 habitants. Dans l'espace d'un siècle, le nombre des propriétaires (362 au lieu de 177) a largement doublé. Le nombre des propriétaires de plus de 30 hectares (20 au lieu de 30) a diminué d'un tiers. Le nombre des propriétaires de 20 à 30 hectares est resté à peu près stationnaire (8 au lieu de 7). Mais le nombre des propriétaires de moins de 20 hectares passe de 140 à 334.

La petite propriété n'a pas, toutefois, gagné autant que ces chiffres pourraient le faire croire.

La propriété de plus de 50 hectares perd à peu près le tiers du terrain qu'elle occupait (1.496 hectares — 1.018 hectares = 478 hectares). La propriété de 50 à 30 hectares perd également du terrain, mais proportionnellement beaucoup moins (409 hectares — 358 hectares = 51 hectares). Au total, la propriété de plus de 30 hectares, qui occupait autrefois les quatre cinquièmes du territoire de la commune, perd environ 530 hectares. La propriété de 20 à 30 hectares en gagne un peu (15 hectares). La propriété de 10 à 20 hectares triple d'étendue, gagnant 182 hectares ; la propriété de 5 à 10 hectares quadruple d'étendue en gagnant 190 hectares ; la propriété de 2 à 5 hectares gagne 100 hectares ; la propriété de 1 à 2 hectares en gagne 72 ; la propriété naine (de moins de 1 hectare) n'en gagne guère que 20. Au point de vue territorial, la plus grande partie du terrain perdu par la grande propriété est gagnée par la propriété de 5 à 20 hectares et non par la toute petite propriété.

M. Arthur Girault a pris soin de dire qu'il serait aussi naïf qu'imprudent de généraliser les renseignements qu'il a obtenus, mais il a donné un travail comparatif qu'il y aurait intérêt à multiplier. Il serait bon d'avoir une série de monographies faites sur ce modèle.

(*Journal des Débats*, 9 octobre.)

333 (°).

LA VIE DE L'INTELLIGENCE

I. — LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

Dans le dernier numéro de France et Monde, nous présentions à nos lecteurs quelques notes sur l'état actuel de la réforme de l'enseignement en Allemagne. Aujourd'hui revenons en France, où nous sommes aussi en pleine évolution. Le ministre de l'Instruction publique a récemment pris une nouvelle mesure : il a décidé d'assimiler le plus possible des classes élémentaires des lycées et collèges aux classes primaires des écoles publiques. C'est un pas vers la réalisation de l'« école unique », dont l'idée flotte dans l'air en France comme en Allemagne. Mais ce n'est toujours qu'une mesure fragmentaire, qui peut être diversement appréciée, en attendant une grande réforme d'ensemble qui importe bien davantage et que nous n'avons cessé de préconiser ici. Cette réforme nécessaire ne sera ni plus ni moins que l'adaptation des programmes et des méthodes d'enseignement aux nécessités de la vie contemporaine. Dans notre enseignement comme dans l'administration française, un rajeunissement s'impose.

L'enseignement technique semble en grand progrès (Cf. France et Monde, 1^{er} juillet 1924, p. 71), l'apprentissage professionnel se développe et se perfectionne beaucoup. Mais nous voudrions aujourd'hui signaler spécialement une question de très grande importance : celle de l'orientation professionnelle, trop négligée jusqu'ici, surtout dans les établissements secondaires.

Comment diagnostiquer les aptitudes chez les écoliers ?

On commence à étudier avec soin, en France, le problème de l'orientation professionnelle des écoliers, ou plutôt à en appliquer les solutions. Les docteurs R. Laufer et G. Paul-Boncour ont fondé un institut d'hygiène et d'orientation professionnelle que l'Etat subventionne. Les premiers résultats obtenus montrent la nécessité de multiplier ou d'étendre ces instituts. MM. Laufer et Paul-Boncour ont constaté que 64 % des garçons et 51 % des filles choisissent leur profession future au hasard, sans se demander s'ils sont capables d'y réussir, par mode, par vanité,

La Vie de l'Intelligence.

ou comme il se trouve. Le résultat est que 28 % seulement des écoliers examinés étaient vraiment aptes au métier qu'ils avaient choisi ; 7 % étaient absolument incapables d'y faire rien qui vaille et destinés à n'être que des ratés ou des miséreux. Beaucoup de ces écoliers (ou leurs parents) ont écouté les conseils, accepté les directions nouvelles. L'institut a fabriqué de la santé, de l'équilibre moral, du succès, de la prospérité.

Pour l'enseignement secondaire, rien n'a été fait. Nous vivons sur une tradition plusieurs fois séculaire qui, sous sa forme stricte, me paraît, dans la société contemporaine, un péril redoutable. Les pédagogues d'autrefois — et beaucoup de ceux d'aujourd'hui — construisaient un type idéal de l'élève parfait, type unique et immuable, chrysalide de l'homme parfait, de « l'honnête homme ». Le mérite — et l'intelligence — de l'élève se mesurait par la distance qui le séparait de ce type. Il avait une note et un rang ; il était premier et intelligent, dernier et stupide. Et on assiste toujours à ce prétendu miracle que bien des premiers ont une destinée médiocre, tandis que beaucoup de médiocres sont les premiers, quelque part, dans la vie.

Un effort apparent avait été fait en 1902 : quatre sections s'ouvraient à quatre types d'élèves. Mais ce n'était qu'apparent. Les sections avaient été conçues non pour quatre sortes d'intelligences, mais pour quatre commodités pratiques de carrière. La réforme Bérard nous ramenait à l'intelligence unique. La réforme François-Albert ébauche deux programmes, pour deux aptitudes. C'est insuffisant. J'ai déjà dit, ici même, — et je redirai plus longuement, — quelle allégresse, quelle espérance naît dans une classe, lorsque, par exemple, les sujets de narration ne favorisent pas seulement les élèves qui ont de l'imagination et le sens du rythme dans le style ; lorsqu'il y a place également, et une bonne place, pour ceux qui ont plutôt le goût de l'observation et le sens critique. L'idéal — théorique — serait que, constamment, l'élève pût développer, avec le minimum d'aptitudes générales et nécessaires, son aptitude ou ses aptitudes maîtresses. Il y trouverait, au lieu de l'ennui et du découragement, la réussite et le courage. Dans ce domaine, toute une pédagogie est à créer. Elle est difficile. Mais elle est nécessaire.

(Daniel MORNET, maître de Conférences à la Sorbonne, *Les Annales*, 19 octobre.)

378 (°).

Vers la réalisation de l'école unique ?

Cette fois, l'école unique entre dans la période de réalisation et les mesures prises par François-Albert tendent à abolir toute différence entre les classes élémentaires des lycées et celles de l'école primaire.

Plus de différence entre les programmes. Les mêmes matières seront enseignées par les mêmes maîtres et selon les mêmes méthodes.

Plus de différence dans le contrôle des études. Ce ne seront plus, comme par le passé, les inspecteurs généraux de l'enseignement secondaire qui iront visiter les classes de 7^e, de 9^e ou même de 10^e. Les inspecteurs primaires s'acquitteront de cette tâche dans tous les établissements sans distinction. On diminuera donc la peine des premiers en élargissant les attributions des seconds. D'où une économie de temps, de forces et, par surcroît, d'argent et une unification assurée dans la direction imposée aux études primaires et élémentaires.

Enfin, le moins de différence possible dans le recrutement des élèves. Le lycée et le collège resteront payants en principe dans les basses classes comme dans les plus hautes. Mais, du moins, dans la mesure des places disponibles, on accueillera les enfants de familles moins favorisées par la fortune et le ministre a très expressément promis que l'unique principe de sélection — puisque sélection il y a — seraient le mérite et la valeur de l'élève.

Toutefois, dans la pratique, il y aura à résoudre certaines difficultés. Car, enfin, il ne faudrait pas qu'une mesure aussi profondément démocratique et égalitaire eût pour effet d'inciter certaines familles à retirer leurs enfants du lycée pour les confier à des maîtres libres.

Reconnaissons-le loyalement, une des raisons, malheureusement trop fondées, qui ont créé la suspicion de la bourgeoisie à l'égard de l'école primaire, c'est le manque de propreté élémentaire d'un trop grand nombre de petits élèves. La première chose qu'il faille leur apprendre, c'est à se laver. On ne doit pas tolérer des mains sales et des ongles en deuil, ni surtout des tignasses douteuses. Il faut, avant d'entrer en classe, faire une inspection minutieuse de la tenue de l'enfant, l'envoyer, en cas de besoin et aussi souvent qu'il le faudra, au lavabo ou au bain-douche installé à cet effet. Et il y a lieu de prévoir un personnel spécialement affecté à ce soin.

La Vie de l'Intelligence.

D'autre part, il faut modifier le régime financier qui régit actuellement nos établissements publics d'instruction. Au lieu du paiement exigé pour chaque élève inscrit (ce qui, soit dit en passant, aggrave singulièrement les charges des familles nombreuses), il y aurait lieu de prévoir une taxe scolaire imposée à ceux qui peuvent la payer. De ce fait, les parents qui l'auraient acquittée entre les mains du percepteur y regarderaient sans doute à deux fois avant de payer à nouveau, dans une autre maison, un enseignement qu'ils pourraient faire donner au lycée sans ce surcroît de charges.

(G. RODRIGUES, *L'Ere nouvelle*, 8 octobre.)

378 (44).

Les Idées et les Faits.

On a tout dit sur la dépopulation de la France. Tout, excepté ceci que le mal ne s'arrête pas et que plutôt il s'aggrave. La dernière statistique du ministère du Travail donne, sur ce point, des précisions qu'il faut lire. Avons-nous, depuis un an qu'une certaine campagne s'est éveillée en faveur des familles nombreuses, des nourrissons en bas âge, etc... avons-nous réalisé quelques progrès ? Non. Au contraire. Comparant le deuxième trimestre de 1923 avec celui de 1924, nous constatons une descente sur toute la ligne. Moins de mariages... légitimes : 105.000 l'an dernier, 98.000 cette année ; moins de naissances : 199.000 contre 190.000 ; plus de décès d'enfants au-dessous d'un an : 15.000 l'an dernier, 16.000 cette année. Enfin, le bouquet : l'excédent des naissances qui était de 35.555 en 1923 est tombé à 27.694.

Ces chiffres ne sont pas secrets. Ils appartiennent à tout le monde, même à l'étranger. Et nous pouvons imaginer le plaisir avec lequel ils sont lus dans cette Allemagne prolifique où, au contraire, la natalité ne cesse de s'accroître et qui alignera dans quelques années 80 millions de têtes contre 30 millions chez nous.

*Là-dessus, on pourra tracer à Genève tous les protocoles qu'on voudra pour toutes les paix qu'on rêve. Cela ne changera rien au déséquilibre moral autant que matériel qui existe entre deux peuples ayant le même besoin de manger et dont l'un, sur un territoire d'à peu près 450.000 kilomètres carrés, devra entretenir 80 millions de bouches, quand l'autre n'en aura plus que 30 millions à nourrir, sur des terres grasses et largement productives, d'une étendue à peu près égale. (LÉON BAILBY, dans *l'Intransigeant*, 9 octobre.)*

La vie moderne envahit l'enseignement ; les Instituts catholiques ne sont pas les derniers à la bien accueillir ainsi que le prouvent les deux intéressantes initiatives prises par ceux de Paris et de Lille.

L'enseignement dans les Instituts catholiques français.

L'Institut catholique de Paris achève d'organiser cette année, en annexe à sa Faculté de théologie, l'Institut d'études sociales, né l'an passé. Cette initiative a été déterminée : d'abord parce que le clergé ne peut pas se désintéresser des problèmes que multiplie chaque jour la vie des hommes en société, problèmes qui s'avèrent de plus en plus, aux yeux de tous, pratiquement insolubles en dehors des principes et des directives du catholicisme ; et ensuite, parce que le clergé doit pouvoir résoudre certains cas d'éducation qui, de plus en plus, lui seront posés à l'occasion des relations sociales de tout genre qui croissent en multiplicité et en complexité dans de mutuelles répercussions, presque indéfinies, d'ordre moral aussi bien que d'ordre matériel.

Une école de journalisme.

Maîtresse de l'opinion publique, la presse la forme ou la déforme à sa guise. De là, pour les catholiques soucieux de la vérité, la nécessité d'avoir des journaux nombreux, bien outillés et rédigés par des hommes mûrs joignant à une culture générale solide des connaissances spéciales et techniques qui ne s'improvisent pas. C'est pour répondre à ce besoin que l'Université catholique de Lille a décidé d'ouvrir en 1924 une école de journalisme. Cette section sera rattachée tout spécialement à la Faculté de Droit. Elle s'adressera à tous les jeunes gens qui se destinent à la carrière du journalisme. Son enseignement sera réparti en trois années : la culture générale fera l'objet exclusif de la première année, la deuxième sera consacrée à un complément de formation générale et à une initiation déjà spéciale pour la rédaction d'un journal ; la troisième complètera la culture générale, continuera à former à la rédaction et sera consacrée plus spécialement à des conférences ou exercices se rapportant à l'administration d'un journal.

(Les Amitiés catholiques françaises, 15 septembre.)

378 (44).

L'organisation de l'Université espagnole d'Oviedo.

Si l'Université d'Oviedo n'a pas la renommée de celle de Salamanque, elle est toujours un grand centre d'étude et de culture. Elle a deux facultés : celle de droit et celle des sciences chimiques. La première est la plus connue. La deuxième, celle des sciences, date de 1896. Elle commença avec des cours préparatoires ; bientôt leur succédèrent des cours officiels. Par ses salles passèrent beaucoup d'hommes vraiment illustres dans les différentes branches de la science. D'abord, l'université n'eut pas des moyens d'enseignement suffisants, mais à la fin de 1918 s'installèrent de grands laboratoires, avec des machines et des ustensiles. A Oviedo la formation des deux facultés est diverse ; tandis que celle de droit a seulement besoin de livres et n'a que des professeurs de la région, celle des sciences a besoin de beaucoup de matériel et ses professeurs sont tous ou presque d'autres régions. Dans l'année 1918-19, les étudiants furent au nombre de 581, soit 89 en philosophie, 390 en droit et 102 en sciences. Mais en 1922-23, la statistique fut la suivante : 166 en philosophie, 490 en droit et 159 en sciences. Ses étudiants sont de trois sortes : les futurs professionnels, ceux qui étudient sans un but pratique, pour accroître leur culture, et enfin ceux qui cherchent à acquérir un diplôme en travaillant le moins possible.

Chaque région possédant un caractère particulier, civil et intellectuel, Oviedo doit représenter la culture supérieure des Asturies en ce qu'elle a de propre et de singulier. De l'université la science et la culture doivent s'étendre à toute la région.

(L. Alas ARGUELLES, *Nuestro Tiempo* (Madrid), juin.)

378 (46).

Les Idées et les Faits.

« *Dans une famille, tous ont en vue l'avantage de tous, parce que tous s'aiment et que tous ont part au bien commun. Il n'est pas un de ses membres qui n'y contribue d'une manière diverse selon sa force, son intelligence, ses aptitudes particulières ; l'un fait ceci, l'autre fait cela ; mais l'action de chacun profite à tous, et l'action de tous profite à chacun : les joies, les souffrances sont communes.* »
(LAMENNAIS.)

II. — L'INFLUENCE DE LA LANGUE ET DE L'INTELLIGENCE FRANÇAISES

Les progrès de la France au Canada.

La culture française est, au Canada, en progrès très marqué. Un grand nombre d'étudiants canadiens viennent, cette année, faire leurs études à Paris. Ils y arrivent beaucoup mieux préparés qu'auparavant et leurs diplômes canadiens, grâce aux équivalences accordées par le gouvernement français, leur permet d'aborder nos examens et nos concours. De plus en plus on cherche, surtout à l'Université de Montréal, à obtenir des étudiants qu'ils donnent à leurs études la sanction des examens français. Il en est de même à l'École des Beaux-Arts. Les livres français se lisent toujours davantage.

Nous comptons au Canada de nombreux et fervents amis. Seules des persécutions religieuses en France nous feraient perdre du terrain dans un pays où tout le monde est croyant.

Dans le domaine économique, les progrès ne sont pas moins manifestes. Actuellement, l'heure est tout à fait propice pour un grand mouvement d'expansion commerciale ; mais seule l'initiative personnelle des commerçants et des industriels peut nous assurer une clientèle fidèle, des débouchés importants et certains. Cet effort individuel de la part des directeurs de nos grandes firmes est tout à fait urgent, si nous ne voulons pas que les Allemands reprennent leur position perdue et nous supplantent.

Dans le domaine financier, il serait tout à fait souhaitable que la liberté fût rendue à nos capitaux. En créant le bordereau, le gouvernement va peut-être amener bon nombre d'étrangers à jeter des valeurs françaises sur le marché.

En résumé, l'expansion française est en très bonne voie. Pour achever cette œuvre et nous assurer des relations fructueuses, il faut, chez nous, que les individus, et principalement les commerçants, fassent un effort personnel et que le gouvernement examine avec soin quel peut être, à l'étranger, l'effet moral ou l'effet matériel des mesures qu'il a prises chez lui.

(Renseignements donnés par M. GUENARD.)

327 (71).

Les amitiés françaises aux Etats-Unis.

De quels éléments est donc faite cette amitié franco-américaine dont nous pouvons observer les puissantes et significatives manifestations ?

Les sympathies pour la France sont très anciennes aux Etats-Unis. Elles se trouvent intimement associées à l'histoire même de la république et particulièrement à ses moments les plus passionnants. La grande guerre toute récente n'a fait que resserrer beaucoup plus étroitement encore ces liens. Tous les anciens soldats de la grande guerre sont plus ou moins nos amis et chaque fois qu'une occasion se présente, on voit l'*American Legion* intervenir avec une énergie irrésistible.

A côté de la communauté de sentiments, il va de soi que les affinités intellectuelles, l'influence de nos écrivains et de nos artistes jouent, dans la formation de cette amitié franco-américaine, un rôle des plus considérables. La meilleure propagande et la plus efficace sur laquelle nous puissions compter, c'est la propagande par l'esprit.

Parmi les nombreux facteurs qui agissent aux Etats-Unis en faveur de la France, il serait très injuste d'oublier l'influence très considérable exercée en tout temps par la colonie américaine résidant chez nous d'une manière permanente. Elle est le trait d'union indispensable entre son pays et le nôtre.

Quand on sait ce qu'est cette opinion américaine, de quels éléments elle se compose, tout en lui demandant ce qu'elle peut rendre — et elle peut rendre beaucoup — on évitera d'en attendre ce que justement elle ne peut donner. Il est peu raisonnable, par exemple, de compter sur les Américains pour remplir le rôle d'arbitre entre les Anglais et nous, de penser que nous pourrions nous appuyer sur eux pour mettre en échec l'Angleterre.

(Raymond RECOULY, *Revue de France*, 15 septembre.)

327 (73).

Les Idées et les Faits.

Il y a je ne sais quelle fierté d'être vaincu, quand on a la conscience de ne s'être battu que pour l'idée. Mais nous avons le droit de dire, avec un peu d'amertume, que c'est un genre de fierté dont la Providence a multiplié les occasions pour nous. (BRUNETIÈRE.)

L'influence de la langue et de l'intelligence françaises.

La régénération des Slovènes, comme celle des autres Slaves du Sud, fut hâtée par l'occupation française de 1809 à 1813 et par la création des provinces Illyriennes, première ébauche d'un Etat slave du Sud avec la capitale à Ljubljana (Laybach en allemand).

L'essor intellectuel et national chez les Slovènes et l'influence française.

Dans son livre « Rempart contre l'Allemagne », M. B. Vochnjak écrivait en 1918 : « La France a donné à l'Illyrie, il y a un siècle, l'égalité civile et sociale et les moyens de se développer. A l'époque si grave que nous traversons, puisse ce grand pays ne pas oublier les fils de l'Illyrie. »

Ces espérances des Slovènes n'ont pas été trompées. En majeure partie, ils sont unis à jamais à leurs frères Serbes et Croates. Leur capitale s'agrandit et s'embellit chaque jour. L'Université de Ljubljana est un des premiers foyers de science dans l'Etat des Serbes, Croates et Slovènes. Un théâtre national slovène, subventionné par l'Etat, prospère. Une Académie de commerce, une Chambre de commerce et d'industrie, une Ecole des Arts et Métiers, un Conservatoire de musique et nombre d'autres institutions scientifiques, industrielles et artistiques subviennent au besoin d'érudition et de développement économique du peuple slovène. Ljubljana est le siège de différents consulats, d'un évêché, de différentes autorités civiles et militaires et de nombreuses banques.

(Fr. JUVANCIC, *Supplément du Journal des Débats*, 12 juin.)
327 (43.9).

Les Idées et les Faits.

« *Tant que le travail manuel est méprisé par la partie lettrée ou aisée d'une nation, il subsiste une source de malendus et de ressentiments. Malgré toutes les protestations et tous les témoignages en l'honneur de ceux qu'on nomme les travailleurs, ceux-ci se persuadent que leur travail est un esclavage auquel personne ne voudrait se soumettre librement.* » (C. WAGNER.)

« *Examinez ce qui vous revient de vouloir dominer sur les consciences, vous serez suivi de quelques imbéciles et vous serez en horreur à tous les esprits raisonnables.* » (VOLTAIRE.)

QUESTIONS DU JOUR.

On trouvera ci-dessous des notes intéressantes sur la grande question si controversée d'une « langue internationale », puis un article sur la vie scolaire en Pologne.

Les Congrès internationaux de la Route et l'Esperanto.

Les *Editorials Notes* de la revue mensuelle *Roads and Road Construction*, éditée à Londres, exposent la difficulté qu'éprouvent, au cours des Congrès internationaux de la Route (dont le dernier a eu lieu à Séville en 1923), les ingénieurs de Grande-Bretagne à s'exprimer en une langue autre que la leur, à comprendre ce qu'on dit en cette autre langue, en un mot à discuter et faire accepter leurs idées.

Cette difficulté est la même pour les ingénieurs de tous les pays, et je me rappelle que, moi-même, quoique pouvant encore, en 1908, comprendre l'anglais à la lecture, j'étais incapable de suivre les explications données verbalement en anglais.

Cette difficulté provient de ce que toutes les langues nationales sont réellement très difficiles à apprendre et à parler, et de ce que des hommes occupés dans leur pays par leurs fonctions n'ont pas le temps d'abord d'apprendre ou ensuite de ne pas oublier les langues nationales des autres peuples.

Pour supprimer cette difficulté, il faudrait pouvoir utiliser une langue auxiliaire internationale pratique, simple, très facile à apprendre et à retenir.

Cette langue existe : c'est l'Esperanto.

J'ai traduit en Esperanto les conclusions du premier Congrès international de la Route en 1908.

La Société des Nations a publié sur cette langue un rapport officiel très favorable en 1922. La conférence de Venise, pour le choix d'une langue commerciale commune, a fait valoir, en 1923, les mérites de l'Esperanto, etc., etc.

Si *Roads and Road Construction* voulait bien s'intéresser à l'Esperanto et y intéresser ses lecteurs, ce serait rendre un service important à l'Humanité et à la Science, et la Grande-Bretagne serait des premières à en bénéficier.

(MOISSENET, *Roads and Road Construction*, 2 juin.)

327 (∞).

L'espagnol, langue internationale.

Il ne faut pas que l'anglais se substitue au français comme langue diplomatique. Mais l'anglais s'imposant à côté du français, les Espagnols demandent que leur langue soit également utilisée dans les relations internationales.

C'est surtout l'influence allemande qui s'exerce en Espagne. Les capitaux de l'Allemagne envahissent la péninsule ; les Allemands s'y trouvent eux-mêmes au nombre de 120.000 qui pénètrent dans les grandes sociétés d'exploitations, même celles qu'ont établies des capitaux anglais, français ou belges. Sur la côte catalane, ils organisent actuellement, en rajeunissant de petits ports, une concurrence à la Côte d'azur.

Au point de vue commercial, l'effort germanique en Espagne est pour la France un sérieux danger. L'Espagne ouvre le chemin de l'Afrique ainsi que de l'Amérique latine. C'est la langue de la vieille Espagne que parle une importante partie de l'Amérique.

L'Amérique du Sud devient chaque jour l'un des champs de bataille les plus disputés. Les Allemands ont senti cela depuis longtemps et ils apprennent l'espagnol. L'Université de Saragosse est très fréquentée par eux. La menace que représente l'effort germanique en Amérique du Sud est grave pour l'Espagne.

Pourtant l'Amérique latine n'a pas oublié la nation qui l'a fait entrer dans les voies de la civilisation ; des liens subsistent encore, malgré certains griefs historiques. Les quatre millions d'émigrés espagnols entretiennent là-bas l'hispanophilie qui résiste assez bien aux éléments anglo-saxons.

L'Angleterre a créé dans les universités de Londres et de Leeds une chaire de langue et de littérature espagnoles ; on a demandé dans la presse anglaise que l'allemand soit remplacé par l'espagnol dans les examens publics.

Aux Etats-Unis, l'enseignement de l'espagnol s'intensifie. L'Université de Columbia à New-York et celle de Pensylvanie à Pittsburg voient sans cesse s'accroître le nombre des élèves qui apprennent l'espagnol.

L'espagnol sera bientôt indispensable au point de vue des affaires. Ce facteur de prospérité ne doit pas être négligé.

(G. BEAUME, *L'Opinion*, 19 septembre.)

327 (46).

La vie scolaire et universitaire en Pologne.

La rentrée s'est effectuée, en Pologne, sous le signe de deux imposantes manifestations qui ont transporté à Varsovie, pour un certain moment, le centre de l'activité individuelle de plusieurs pays.

La première de ces manifestations a été le Congrès international des professeurs qui s'est tenu à Varsovie au mois d'août. Elle a rassemblé des représentants d'une série de nations qui ont été émerveillés de la façon dont la capitale de la Pologne les a accueillis. Le Congrès a été ouvert par une séance solennelle qui s'est tenue au Palais des anciens rois de Pologne qui a plus ou moins repris son ancien aspect grâce aux soins que met l'administration des Beaux-Arts à réintégrer dans leur ancienne demeure les meubles, les tapisseries, les objets d'art et autres souvenirs historiques dont le gouvernement polonais a réussi, au prix d'efforts inouïs, à obtenir la restitution de la part du gouvernement des Soviets.

La seconde de ces manifestations a été le Congrès International des Etudiants. Près de 500 délégués ont répondu à l'appel du comité organisateur. Ils représentaient 22 pays d'Europe, d'Amérique, d'Asie et d'Australie.

C'est le second congrès de la C. I. E. Le premier s'était tenu à Prague en 1921. On y établit les statuts de cette institution appelée incontestablement à jouer un rôle des plus importants dans le rapprochement intellectuel des nations. Le Congrès de Varsovie a eu pour objet de consolider définitivement les fondements de cet organisme complexe. Un grand pas a été fait en avant et une entente complète aurait été réalisée, si des questions d'ordre politique n'étaient venues troubler, pour un instant, l'harmonie des délibérations ; la question brûlante de l'admission de la langue allemande, au même titre que les autres langues ayant droit de cité au cours des séances du Congrès, a donné lieu à des protestations assez bruyantes. Mais l'incident n'a pas eu de suites.

(Paul KLECZKOWSKY, *La Pologne*, 1^{er} octobre.)

378 (43.8).

LA VIE DE TOUS LES JOURS

I. — LE FÉMINISME ET LE DROIT DES FEMMES

Voici quelques notes de sources très différentes touchant le développement du féminisme en France et en Pologne, et le travail des femmes en Allemagne.

Le mouvement féministe social catholique en Pologne.

Le mouvement social féministe se développe dans la nouvelle république de Pologne. La grande majorité des femmes se réunit sous la bannière de l' « Union catholique des Polonaises » qui, fondée à la fin de 1907, formait une force considérable en 1917. Elle cherche à résoudre la question féministe, selon les sentiments de la morale catholique.

L'Union compte cinq sections : religieuse, d'enseignement, sociale, économique et d'assistance religieuse aux soldats, et entre lesquelles le travail, concourant à un unique but, est distribué.

La section religieuse a commencé son travail par la formation de catéchistes et a fondé de nombreuses bibliothèques circulantes, spécialement pour la campagne.

La section d'enseignement soutient et dirige l'École des hautes études pédagogiques, à Varsovie, qui sera bientôt transformée en Université féminine et, en outre, deux écoles normales ; elle a également institué des bibliothèques et des salles de lecture dans les principales cités polonaises.

La section sociale a organisé des cercles de mères chrétiennes, des cercles d'ouvrières, des réunions publiques féminines.

La section féminine s'occupe des coopératives de travail et de consommation et possède déjà quatre établissements de confection.

Et enfin la section pour l'assistance religieuse aux soldats a une filiale dans chaque cité où se trouve une garnison.

(*Rivista Internazionale*, septembre.)

376 (43.8).

La Vie de tous les Jours.

La question du suffrage féminin a déjà abouti dans beaucoup de pays, et l'on n'a pas observé qu'elle ait nui le moins du monde à la bonne gestion des affaires publiques. D'autre part, c'est une mesure d'évidente justice. Cette réforme a été proposée et discutée au parlement français, votée par la Chambre, rejetée par le Sénat. Mais elle finira forcément par aboutir.

Les Françaises doivent voter.

Depuis longtemps, la question du suffrage féminin est posée devant l'opinion, au Parlement. Beaucoup de pays ont déjà accordé aux femmes le bulletin de vote et nul ne s'en est repenti. Nous demandons que les Françaises prennent, dans leur pays, leur part naturelle de responsabilité et nous n'arrêterons notre action que le jour où elles posséderont le droit de suffrage dans les mêmes conditions que les hommes.

Nous voulons voter parce que notre droit est indiscutable : les principes du gouvernement démocratique, proclamés en 1789, dans la Déclaration des Droits de l'Homme, veulent que tous ceux qui obéissent aux lois et paient les impôts participent à l'élection des gouvernants. Nous avons besoin du bulletin de vote pour obtenir des lois plus justes, des conditions de vie plus équitables. La mère doit avoir le bulletin de vote pour mieux protéger ses enfants et la travailleuse, elle aussi, en a besoin.

Une récente proposition de loi définit le vote : un devoir civique. C'est parce que nous l'avons toujours considéré ainsi que nous voulons voter. Sans le droit de suffrage, notre action est insuffisante, notre bonne volonté quasi stérile.

Partout, le mouvement suffragiste s'étend. La France sera-t-elle la dernière à voter la mesure de justice qu'ont osé tant de pays ? N'aurions-nous pas le droit de reprendre le dilemme que M. Louis Martin posa l'an dernier, au meeting de la Sorbonne et dire : Ou la femme française est inférieure aux femmes des autres pays, ou la législation française est inférieure en justice aux législations des autres pays.

Nos amis du Parlement feront bien de se hâter, car les élections municipales ont lieu au printemps prochain et nous estimons que, dans ce domaine du « ménage » de la France, les Françaises pourraient rendre des services éminents.

(Marguerite DE WITT-SCHLUMBERGER, *Vie Sociale*, août).

376 (44).

Le féminisme et le droit des femmes.

Bien des femmes sont obligées de travailler chez elles, mais le gain est faible et trop d'employeurs profitent de leur dispersion et de leur misère. Le travail des femmes est une nécessité regrettable, du point de vue familial et social. C'est l'une des causes de la dénatalité. Mais s'il est nécessaire dans bien des cas, au moins faudrait-il éviter qu'il donnât lieu à une inqualifiable exploitation.

Le travail des femmes à domicile.

Le travail à domicile est aujourd'hui plus répandu que jamais et dans des conditions pires que jamais. Pour la majeure partie des femmes, le travail à la maison offre une occasion de gain complémentaire. En particulier, les mères de famille sont heureuses de pouvoir travailler à la maison, même lorsque le gain est plus faible que ce qu'elles pourraient gagner à la fabrique, parce que le travail à domicile ne les empêche pas de vaquer aux soins du ménage et de s'occuper des enfants.

D'autre part, les occupations ouvertes, aujourd'hui, aux femmes, hors de l'industrie à domicile, ne sont pas très nombreuses, bien que le nombre des femmes qui ont besoin de travailler pour un salaire croisse sans cesse. De plus, comme les chefs de famille gagnent à peine de quoi subvenir aux besoins des leurs, les femmes doivent chercher du travail à domicile, afin de parvenir à équilibrer le maigre budget familial. Et c'est une condition favorable pour elles que la mode conserve encore tout son prix au travail fait à la main. Mais, en général, les travailleurs à domicile les femmes surtout, craignent tellement de perdre l'occasion de leur petit gain qu'ils ne songent pas à protester contre les gains dérisoires qu'on leur donne souvent.

De tout cela résulte que la rémunération ordinaire du travail à domicile est des plus arbitraires qui se puisse imaginer. L'augmentation du salaire des fabriques ne s'est pas fait sentir quant au travail à domicile, quand celui-ci n'est pas l'unique méthode de production de certains articles ou quand, comme dans les articles de cuir, il n'a pas le caractère d'occupation accessoire.

En Allemagne, la loi du 30 juin 1923 tente de remédier à un tel état de chose. Mais elle n'a pas produit l'effet désiré.

(Gertrud HANNA, *Sozialistische Monatshefte*, 24 juin.)

376 (43).

II. — LA COOPÉRATION

On trouvera, sous ce titre, le résumé de deux études sur le mouvement coopératif aux Etats-Unis et en Belgique. Le Professeur Schaer, qui vient de mourir à Bâle, et qui fut l'un des promoteurs du mouvement coopératif en Suisse, considérait les coopératives comme les instruments par excellence de la réforme sociale et de l'émancipation économique du peuple qui travaille.

Les banques coopératives ouvrières aux Etats-Unis.

La création de banques de syndicats ouvriers n'est pas, comme certaines puissances de Wall Street ont affecté de le déclarer au début, une simple curiosité financière. Elle est symptomatique et a une plus grande portée, peut-être, que ne l'avaient pensé les leaders de l'innovation eux-mêmes.

Tout d'abord, il est indéniable qu'on est en face d'un mouvement stratégique du travail pour combattre le capital par les propres armes de ce dernier. Sans doute, entre la formidable coalition vaguement désignée sous le nom de *Money Trust* et les forces financières représentées par les banques des *Labour Unions*, il existe encore une grande distance. Toutefois, les travailleurs ont remporté un avantage notoire, d'autant plus remarquable, qu'il était absolument inattendu. Les syndicats ouvriers comptent plus de cinq millions de membres ; l'ensemble de leurs ressources financières forme une somme respectable : La « *Brotherhood* » des mécaniciens, à elle seule, a des mouvements de fonds atteignant 7 millions de dollars par an. Toutefois, cela ne constitue pas, *ipso facto*, une menace pour le *Money Trust*. Ce que les princes de la finance redoutent, c'est la contagion de l'exemple donné par les banques ouvrières. Ce qui s'est passé, en effet, montre d'abord que les banques peuvent avoir un éclatant succès, tout en restant indépendantes de Wall Street ; ensuite, que le public aspire à s'affranchir des méthodes actuelles créant une inégalité inadmissible entre les actionnaires et les déposants. Il est de fait que des institutions vont jusqu'à payer des dividendes de 40 et 50 %, alors que les intérêts des dépôts n'atteignent que 3 et 4 % et que nombre de déposants ne touchent même rien. A cela, il est vrai, l'on a répondu que ce sont les actionnaires, non les déposants, qui souffrent quand les bénéfices diminuent ou s'éclipsent ; ils doivent recevoir une rémunération

proportionnelle à leurs risques. Mais les leaders du mouvement ouvrier répliquent que c'est le chiffre des dépôts qui fait la prospérité de la banque : sans les déposants, les actionnaires ne toucheraient rien ou presque. Cette constatation n'est pas nouvelle, mais elle puise une force nouvelle dans les leçons de choses offertes par les tentatives de syndicats. Il est certain que, peu à peu, nombre de labor unions posséderont leurs propres banques ; et ce qui s'est passé à Cleveland, Chicago et autres places prouve que les labor banks attirent beaucoup de clients qui ne sont pas des ouvriers syndiqués. Rien ne dit que les multiples et souvent très prospères sociétés fraternelles des Etats-Unis ne suivront pas l'exemple des syndicats. Il n'est pas impossible également que, dans certains grands centres, des associations de négociants créent, elles aussi, des établissements financiers sur le modèle de ceux des unions. Si cela se produit, la situation des banques ordinaires se trouvera sérieusement compromise, à moins que ces dernières ne changent les méthodes en cours et n'enlèvent aux actionnaires leur position « ultra privilégiée ».

A un autre point de vue, le mouvement actuel est très intéressant. On est en droit de se demander si le travail, en combattant le capital sur son propre terrain, ne va pas se laisser « contaminer » par certains principes ou méthodes capitalistes. Il est possible que les syndicats possédant des banques ne puissent échapper à certaines tendances conservatrices et ne verront pas d'un bon œil les agissements ouvriers ayant pour résultat de leur créer des embarras. D'où un penchant de leur part à régenter, sinon à asservir, les petits syndicats qui pourraient être turbulents.

(Le Coopérateur suisse, 8 octobre.)

334 (73).

Les Idées et les Faits.

FONDATION D'UN COLLÈGE EN MÉMOIRE DU PRÉSIDENT WILSON. — Un projet pour la construction d'un collège devant commémorer le souvenir du Président Wilson a été accueilli avec une grande faveur. Une somme d'un million de dollars a déjà été souscrite, et l'on croit que cette souscription atteindra \$ 2.500.000.

Ce collège sera construit à Valdosta (Géorgie) et l'enseignement qui y sera donné s'inspirera des sujets qui intéressaient le plus le Président Wilson. (Paris New-York Herald, 13 juillet.)



Les coopératives en Belgique.

Les organisateurs du mouvement coopératif belge n'ont pas tardé à reconnaître que le développement de la coopération dépendait en grande partie de la situation économique et du niveau intellectuel de la population ouvrière qui constitue l'élément principal de l'armée des coopérateurs. Or, cette situation était, il y a peu de temps encore, lamentable, et il y a à peine vingt ans — pour ne citer que cet exemple — que les femmes ne sont plus employées au travail épuisant dans les mines. Les coopératives n'ont reculé devant aucun sacrifice. Afin de donner des foyers aux ouvriers, elles ont fait élever des maisons du peuple dont on en rencontre dans chaque localité industrielle.

Les coopératives ont également exercé leur influence salutaire dans le domaine des caisses d'assurances contre les maladies et d'invalidité. Elles ont soutenu les efforts des sociétés mutualistes qui, contre une modeste cotisation, offraient à leurs membres l'assistance médicale et les médicaments. C'est ainsi que ces sociétés ont pu se développer puissamment et, aujourd'hui, le mutualisme socialiste et syndical réunit plus de 620.000 membres et possède ses propres pharmacies, ses hôpitaux et ses sanatoria.

L'école ouvrière supérieure qui s'élève à proximité de Bruxelles est une des plus belles créations du mouvement ouvrier belge à laquelle les coopératives ont pris une grande part. Dans cet internat, 25 à 30 élèves, âgés de 20 à 40 ans, reçoivent pendant dix mois une instruction pratique et théorique précieuse, faite en français et en flamand. Les élèves sont envoyés à cette école par les coopératives et les syndicats qui ont participé à la souscription en faveur de l'école. Quelques coopératives, désireuses de s'attacher des hommes munis d'une instruction sociale solide, y envoient même à leurs propres frais un ou deux élèves, dont elles entretiennent, s'ils sont mariés, la famille.

L'Exposition internationale coopérative à Gand a permis à ses visiteurs de se rendre compte du grand rôle que joue le mouvement coopératif dans la vie économique, sociale et intellectuelle de la Belgique.

(Henri J. BOLLE, *La Coopération* (de Bâle), 9 octobre.)

334 (49.3).

III. — LÉGISLATION ET COUTUMES DES PEUPLES NEUFS

La France colonisatrice s'est inspirée, dès le début, de l'idée que l'œuvre de la colonisation devait tendre à élever, éduquer les peuples colonisés. Cette conception a été officiellement consacrée en 1919 par la création du système des mandats coloniaux.

Les droits politiques des indigènes à Madagascar.

L'accès des indigènes dans les organes supérieurs de gouvernement, et l'essai d'une représentation générale de la population ont fait de Madagascar, sous la direction du gouverneur général Garbit, un champ d'expériences politiques fort intéressantes.

A côté d'une direction des Affaires Indigènes, un Comité consultatif des Affaires Indigènes a été créé, groupant, avec cinq Français, six indigènes appelés à donner leur assentiment préalable aux textes à appliquer. Puis, ce fut, en 1920, un Congrès Economique, sorte de Parlement technique qui compte 23 indigènes, notables désignés, représentant toutes les races de l'île, soit 3 millions d'indigènes. Enfin, 4 indigènes ont été admis au Conseil d'administration de la colonie, assemblée délibérative donnant ses avis au gouverneur général. Par contre, toute manœuvre a été radicalement réprimée, tendant à accorder à la masse des Malgaches les droits de citoyen français.

Mais l'innovation la plus hardie est la création d'un organe permanent : les Délégations financières, sur le modèle algérien élargi. Cette institution vient d'être rendue définitive (mai 1924). 24 délégués français sont élus par les membres des Chambres de commerce et des Chambres et Commissions consultatives de commerce ; 24 indigènes représentent les six circonscriptions de l'île. La mission de départager les voix, en cas d'équilibre, étant confiée à une commission de 4 Français et 2 indigènes choisis par leurs pairs parmi les membres du Conseil d'administration.

Enfin, un projet de décret, de caractère décentralisateur, porte création de grandes régions économiques dotées chacune d'une Assemblée électorale débattant des intérêts, contrôlant le développement économique.

(P. BENAERTS, *Politica*, septembre.)

325 (69).

Les droits politiques des indigènes en Indo-Chine.

Pour remédier à certains abus, le Conseil des notables fut transformé en « Conseil administratif de la commune », et une réforme des budgets communaux, contrôlés désormais à divers degrés par les autorités annamites ou françaises.

Dans les grands centres, des conseils municipaux existent, comprenant un nombre variable de membres indigènes : mais seuls ceux de Saïgon sont élus au suffrage universel.

A un degré au-dessus, les provinces (ou arrondissements en Cochinchine) sont dotées de Conseils provinciaux, qui tirent leur origine des Commissions consultatives indigènes créées en 1898, réorganisées en 1908, suivant le principe de l'élection.

Pour chacun des pays de l'Union, la représentation présente une gradation selon l'évolution des peuples intéressés ; mais aujourd'hui aucun des pays n'en est privé.

Au Laos même, depuis l'an dernier (avril 1923), on trouve une assemblée consultative indigène élue par un collège électoral restreint ; chaque province et le Roi de Luang-Prabang y envoient 2 délégués. La réunion aura lieu chaque année à Vien-Tiane.

Au Cambodge, une assemblée consultative indigène existant depuis 1913 a été modifiée en 1921 ; sont électeurs tous les sujets de plus de 21 ans ; ne sont éligibles que les sujets ayant déjà une certaine expérience politique.

Au Tonkin, une Chambre consultative indigène nommée pour trois ans. Une grande part y a été faite à l'« élément représentatif élu », avec un collège électoral élargi.

Le Conseil colonial de Cochinchine, datant de 1880, avait à peu près la composition et les attributions d'un Conseil général, et renfermait six indigènes élus par un collège à part. Il a été réorganisé en août 1922 dans un sens favorable à l'extension de la représentation indigène : le nombre des conseillers annamites a été porté de six à dix (à côté de 14 Français).

Tout au sommet, enfin, le décret du 20 octobre 1911 a placé, aux côtés du gouverneur général, un Conseil de gouvernement où siègent 5 notables indigènes, à raison d'un par pays, désignés chaque année par le gouverneur général. Ce Conseil donne avis sur toutes les questions d'ordre général, en particulier budgétaire.

(P. BENAERTS, *Politica*, septembre.)

QUESTIONS DU JOUR.

Nous avons rassemblé ici des notes intéressantes touchant les mesures prises contre la crise du logement en Allemagne et à Berne, puis de curieux détails sur la vie courante aux Etats-Unis.

La lutte contre la crise du logement en Allemagne.

En vertu de la 3^e ordonnance fiscale, tout possesseur d'un appartement paie une taxe. Le produit de cette taxe va dans la proportion de 5/16 aux communes, qui doivent employer ces sommes intégralement à la construction d'habitations nouvelles. Ce système créait la possibilité d'amener graduellement une solution de la crise du logement. Il est vrai que les bénéficiaires directs sont ceux qui ont des capitaux, mais la mesure profite indirectement aux classes pauvres, parce que des locaux deviennent libres.

Les résultats obtenus par ce système sont considérables. Grand-Berlin a fondé, avec la participation de l'Etat prussien et de la commune de Grand-Berlin, une société qui avance des fonds pour construire. Pour chaque petite habitation (4 pièces et dépendances en appartement, et jusqu'à cinq pièces et dépendances en maison particulière), on prête à Berlin 5 à 7.000 marks-or en deuxième hypothèque. A partir du jour où la maison est achevée, cette somme doit porter un intérêt annuel de 3 %, deux ans plus tard de 4 %, dont 1 % sert à l'amortissement.

Il était à prévoir que les postulants seraient nombreux à vouloir profiter de cette faveur. Malheureusement, ladite société est limitée par les ressources mêmes que lui fournit la taxe. Néanmoins on peut dire que toutes les espérances ont été dépassées. On a pu répondre à toutes les demandes de prêts suffisamment justifiées. Jusqu'ici on a entrepris beaucoup plus de 4.000 constructions nouvelles. Plus de deux mille autres demandes sont à l'étude et leur succès est d'ores et déjà assuré. A la fin de l'année, il pourra y avoir environ 7.000 habitations nouvelles. La plupart de ces maisons sont construites sur des rues déjà faites et montées à plusieurs étages. Mais la question se pose de la préférence à donner à la maison familiale... Sans doute, une maison pour chaque famille serait l'idéal, à bien des égards. Mais il ne faut pas oublier que nous sommes à une époque de crise et qu'il importe d'y porter vite un remède, en construisant le plus possible d'habitations.

La Vie de tous les Jours.

Tous ceux qui possèdent une habitation ont le devoir moral de contribuer à procurer ce même bonheur à ceux qui en sont privés. Ce devoir justifie la taxe. Sans doute, la stabilisation économique rendra disponibles des capitaux qui seront placés en première hypothèque. Mais vraisemblablement on ne trouvera pas d'ici longtemps d'argent en seconde hypothèque. C'est là qu'intervient l'aide de la collectivité, de l'Etat, de la commune. Le système de la seconde hypothèque permet de construire presque deux fois plus d'habitations nouvelles que si l'Etat employait directement le produit de la taxe en construisant lui-même.

Ce qui paraît sujet à critique, c'est la schématisation du prêt. Au lieu des avances prévues de 5 à 7.000 marks, on devrait instituer un prêt pour frais de construction, dont le montant serait calculé suivant un pourcentage gradué. Du point de vue social, ce serait plus équitable. Il est certain que celui qui peut se payer l'agrément d'une maison particulière doit être à même de se procurer lui-même une fraction beaucoup plus importante de la somme nécessaire. Par ce moyen, on pourrait, selon le calcul de spécialistes, avancer jusqu'à 90 % du prix pour les petits appartements dans les maisons nouvelles en construction.

Le système doit donc être continué, et plus on construit ainsi, plus on augmente le rendement de la taxe qui servira à construire encore.

(*Berliner Tageblatt*, 7 octobre.)

340 (43).

Les Idées et les Faits.

*Dans ce temps de foires et d'expositions, celle qui s'est tenue cet été à Dunkerque sous le nom de Foire des pays du Nord mérite une mention spéciale. En concevant et réalisant cette idée, la Chambre de commerce de Dunkerque n'a fait que sanctionner un fait consacré au cours des siècles : de tout temps, ce port, qui jouissait d'une franchise absolue, était le rendez-vous habituel des marchands des pays du Nord. La situation géographique de Dunkerque, port du Septentrion, n'a pas changé ; il reste le port de France le plus proche des pays scandinaves et des pays nouveaux que l'on appelle aujourd'hui les pays baltes, sans parler de la Russie elle-même qui, par la force des choses, ne tardera pas à reprendre sa place dans le grand courant des échanges commerciaux. (Antoine LE TARDI, *Le Correspondant*, 25 septembre.)*

La lutte contre la crise de l'habitation à Berne.

Le Conseil communal de Berne a discuté vendredi la question de la construction de logements. On sait que les conseillers socialistes et bourgeois ont élaboré un projet tendant à accorder une aide financière à trois coopératives privées pour la construction de maisons locatives comportant 351 appartements de deux et trois pièces. La somme à inscrire au budget s'élève à 7.211.000 fr. Sur ce montant, la Confédération prend à son compte 760.000 fr. en hypothèques et 160.000 fr. à fonds perdus. Le canton, la ville de Berne et les entrepreneurs devaient aussi contribuer à la réussite de l'entreprise. Les partis bourgeois ont approuvé le projet. En revanche du côté socialiste, une opposition se manifesta au cours de l'examen par une commission.

Au conseil communal, les socialistes se sont prononcés en faveur du projet parce qu'il doit servir à diminuer le chômage, mais ils ont protesté contre l'appui financier donné à des entrepreneurs privés. Selon eux, deux systèmes peuvent être recommandés : la construction de maisons locatives par la commune et l'appui financier aux coopératives de locataires.

La municipalité a répondu à ces observations que la ville de Berne n'a pas fait, avec le système de la construction de maisons locatives par la commune, des expériences très satisfaisantes. A l'aide de ce système, 750 appartements ont été construits de 1916 à 1920, tandis qu'avec le système mixte, qui comporte l'appui financier aux entreprises privées, on a réussi depuis 1911 à construire 3.100 appartements. D'autre part, les reproches faits par les socialistes en ce qui concerne les prix trop élevés exigés par les entrepreneurs ne sont pas fondés, car les coopératives n'ont pas travaillé meilleur marché que les maîtres artisans. Les socialistes ont répondu que les prix de construction sont plus élevés à Berne qu'à Zurich, Bâle ou Genève.

Le projet qui prévoit une participation financière de la commune de 902.500 fr. dont 80.000 à fonds perdus a été finalement approuvé à l'unanimité.

Une motion a été déposée par les socialistes, invitant la municipalité à étudier la question de la création d'une coopérative de locataires, à laquelle la population pourrait participer.

(*Journal de Genève*, 6 septembre.)

340 (49.4).

Le développement des installations de T. S. F. aux Etats-Unis.

Les chiffres fournis par l'American Radio Association tendent à établir qu'il y a actuellement aux Etats-Unis de trois millions et demi à cinq millions de postes à tubes et de cinq millions à sept millions de postes à galène.

Sur un total de près de 1.000 stations d'émission existant dans le monde, on en compte 537 aux Etats-Unis. En outre, il existe aux Etats-Unis 18.000 postes transmetteurs d'amateurs et 16.000 postes à bord de navires et le long des côtes.

On compte aux Etats-Unis 3.000 fabricants de fournitures pour T. S. F., 1.000 grossistes et 27.000 détaillants. Plus de 250.000 personnes sont employées à la fabrication ou à la vente, etc., de ce matériel. On estime qu'en 1923 le mouvement d'affaires auquel il a donné lieu a été de \$ 300.000.000, dont \$ 50.000.000 de « vacuum tubes ». Ce chiffre sera probablement maintenu en 1924.

La Radio Corporation of America a vu ses bénéfiques nets passer de \$ 426.799 en 1921, à \$ 2.974.579 en 1922, et à \$ 4.737.774 en 1923.

(*New-York Times*, 21 septembre).

390 (73).

Les Idées et les Faits.

LA PRÉDOMINANCE DES ETATS-UNIS DANS L'EMPLOI DU TÉLÉPHONE. — 63 % de toutes les installations téléphoniques du monde constituent la part des Etats-Unis ; tandis que tous les pays européens réunis n'en comptent que 26 %. Les 11 % se trouvent en dehors des Etats-Unis et de l'Europe.

Les Etats-Unis comptent, en effet, 14.347.395 installations téléphoniques (13 pour 100 habitants), l'Europe 5.863.684, l'Asie 724.426, l'Amérique du Sud 326.968, l'Océanie 436.439, l'Afrique 128.951. D'autre part, le Canada en compte 944.029.

Voici l'ordre de gradation descendante des pays où le téléphone est le plus employé, relativement, bien entendu, au chiffre de la population : les Etats-Unis et le Canada, d'abord ; puis le Danemark, la Nouvelle-Zélande, la Suède, la Norvège, l'Australie, la Grande-Bretagne, la Finlande, l'Autriche, l'Argentine, la France, etc. (*The New-York Times*, 21 septembre 1924.)

Près de Los-Angelès s'élève Hollywood, la capitale du cinéma, née en ces dernières années et « développée avec la rapidité biologique d'un organe impérieusement réclamé par la fonction ».

Hollywood, la ville-caméléon.

Hollywood est connue par toute la terre. Ses avenues bordées de petits palmiers, avec des jardins sans palissades, formant des pentes de mousse et de fleurs, par où se poursuivent les héros des histoires comiques et passent des automobiles qui aplatissent des gens ou marchent en vertigineux zigzags, comme ivres, voilà Hollywood. Sa population est d'environ quinze mille habitants, presque tous artistes. Ses « studios » où se produisent les œuvres cinématographiques étant la véritable industrie de la ville. Comme des milliers de femmes gagnant beaucoup d'argent y vivent, des industries mineures y ont surgi : couturières, modistes et autres établissements de luxe. La plupart des habitantes ont une automobile et la conduisent elles-mêmes.

D'intéressantes transformations ont fait nommer ce pays la Ville-Caméléon. Chaque studio occupe de vastes terrains entourés de palissades et dans cet enclos fermé, des architectes et d'habiles manipulateurs du ciment armé construisent et démolissent dans le courant d'une année toutes sortes d'habitations. Un jour, dans une enceinte, s'était élevée, en habile et ingénieuse perspective, la Tour Eiffel, le pont Alexandre-III, le boulevard des Invalides, tout ce panorama si connu de Paris. Et les entreprises cinématographiques profitèrent de cette reconstitution qui avait coûté des mois et des mois de travail pour filmer en une fois toutes les histoires qui avaient pour scène la capitale française. D'autres fois, on peut voir à Hollywood le Pont des Soupirs, le Rialto et la place de la Seigneurerie de Venise ; ou d'étroites rues arabes, couvertes comme un tunnel, où s'agitent des marchands, des chameliers, des femmes voilées et des prêtres mahométans. Et tout cela construit véritablement, solide et durable.

Une fois, l'on pouvait y voir des rues identiques à celles qu'habitent les ouvriers dans les faubourgs des grandes cités industrielles, et l'on croyait vraiment que c'était un prolongement de la ville, un quartier de fabriques. Mais si l'on poussait la porte d'une de ces maisons, l'on s'apercevait que les maisons ne continuaient pas et que la rue n'était faite que de façades ;

La Vie de tous les Jours.

les gens qui se groupaient devant les portes devaient simplement représenter, dans ce décor, une scène de la vie ouvrière aux Etats-Unis.

Tous les peuples de la terre, attirés par le nouvel art, envoient leurs gens et leurs idiomes dans la Cité-Caméléon. La richesse du pays est visible sur les édifices comme sur les personnes. C'est une opulence semblable à celle des mineurs, réunis dans un coin solitaire de la terre qui ne savent qu'inventer pour s'alléger de l'or qu'ils portent dans leur ceinture. Presque toutes les femmes sont élégamment vêtues, avec une élégance pesante et coûteuse. La douceur du ciel, la persistance du soleil de Californie ont poussé les grandes industries cinématographiques à établir leurs studios dans ce pays, près de Los-Angeles.

Près d'Hollywood existe un de ces territoires que le gouvernement a concédés aux antiques tribus indiennes ; elles y sont parquées et y vivent comme avant la conquête réalisée par les blancs. Ces Peaux-Rouges ont fini, comme bien des femmes, par sentir la tentation démocratique du cinématographe et cherchent à figurer dans les films. Aussi lorsqu'un scénario comporte la présence d'une tribu indienne, n'y a-t-il qu'à la faire venir avec son attirail de guerre, lances, flèches et fumant dans de longues pipes de pierre, tandis que les femmes camardes et avec des yeux obliques plantent les tentes coniques de cuir barbouillé de couleurs et que les enfants cuivrés jouent avec les chiens de la tribu.

La Cité-Caméléon, célèbre dans le monde entier, n'a guère qu'une douzaine d'années d'existence.

(V. Blasco IBANEZ, Extrait de la *Reina Calafia*.)

390 (73).

Les Idées et les Faits.

« Si le patron s'est placé au point de vue de l'ouvrier, si l'ouvrier à son tour s'est placé au point de vue du patron, qu'arrive-t-il par cela même ? C'est qu'à un moment donné ils ont nécessairement pensé en commun, c'est qu'à ce moment leur conscience est devenue commune, et l'acte qu'ils accompliront à ce moment-là sera conforme à la fois à la pensée de justice de l'un et de l'autre : ce sera l'acte social conforme à la pensée de justice commune à tous. » (Léon BOURGEOIS.)

LA VIE ET LE TRAVAIL

I. — L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION

M. Raynaldi a créé un Conseil économique. En 1882, on institua le Conseil supérieur de l'industrie et du commerce qui ne fonctionna que jusqu'en 1900. Le nouveau Conseil s'harmonise aux données de l'expérience. Seulement un conflit est né à cause des conceptions de la C. G. T. et de M. Jouhaux qui diffèrent de celles de M. Raynaldi, ministre du Commerce.

Le Conseil économique.

M. Jouhaux, dès la fin de 1918, voulait considérer le Conseil économique comme un organisme au rôle délibératif et actif par opposition à toute réunion purement consultative. De fait, la C. G. T., de sa propre initiative, fonda un Conseil d'études officieux.

Aujourd'hui encore, M. Jouhaux, dont M. Godart semble apprécier les idées, voudrait voir un Conseil, largement autonome, où figureraient, à côté des industriels, des ouvriers, des ingénieurs, des délégués du gouvernement et des représentants des consommateurs. D'après la conception Jouhaux, les conclusions du Conseil sur un projet de loi seraient, en tout cas, soumises à l'autorité législative en même temps que le projet en cause. Et même, le Conseil aurait le droit de décider lui-même l'étude d'une question qui ne lui aurait pas été soumise par le gouvernement et de la soumettre au Parlement.

On a décidé que le projet de M. Jouhaux serait mis à l'étude, mais en même temps M. Raynaldi réalisait la conception de son prédécesseur, M. Loucheur, créant un Comité consultatif supérieur de commerce.

La méthode préconisée par M. Jouhaux et par M. Godart a pour elle l'état-major du syndicalisme, tandis que la solution Raynaldi est assurée de l'adhésion du monde des producteurs. En tout cas, cette solution a pour elle d'être réalisée.

(Albert SAUZÈDE, *Le Parlement et l'Opinion*, septembre.)

338 (44).

Le Bureau international du Travail.

L'idée d'une entente internationale pour la législation du travail est déjà ancienne. Voici les principales étapes vers sa réalisation : fondation de la 1^{re} internationale en 1864 ; Conférence de Berlin en 1890 ; Congrès de Zurich et de Bruxelles en 1897 ; création à Paris en 1900 de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs ; Conférence de Berne en 1905, suivie de la signature par tous les grands Etats européens, sauf la Russie, de la première Convention ouvrière internationale (interdiction du travail de nuit des femmes employées dans l'industrie) ; nouvelle Conférence de Berne en 1913 et élaboration de la seconde convention (interdiction du travail de nuit pour les jeunes ouvriers, journée de dix heures pour les femmes et les jeunes ouvriers), dont la ratification a été empêchée par la guerre mondiale, enfin création du Bureau international du Travail (titre XIII du traité de Versailles) qui fonctionne de la manière suivante :

Organisation. Trois rouages :

1^o La Conférence générale (sorte de Parlement international), qui se réunit au moins une fois l'an et à laquelle chacun des Etats membres de la S. D. N. nomme quatre délégués, dont deux représentent le gouvernement, un les employeurs et un les travailleurs. Les délégués de la Conférence votent individuellement et non par Etat (aux délégués peuvent être adjoints des conseillers techniques, avec voix consultative).

Les propositions votées par la Conférence à la majorité des deux tiers forment, soit des projets de conventions internationales, soit de simples recommandations, qui doivent être soumis par chaque gouvernement, dans le délai d'un an environ, au pouvoir législatif national, lequel demeure libre de les rejeter ou de les ratifier.

2^o Le Conseil d'administration, composé de 32 membres dont 16 représentent les gouvernements, 8 sont élus par les délégués patronaux à la Conférence, et 8 par les délégués ouvriers. Un minimum de quatre sièges est réservé aux délégués gouvernementaux et de deux sièges aux délégués ouvriers des pays extra-européens. Le Conseil se réunit périodiquement.

3^o Le Bureau proprement dit, qui constitue un centre permanent et dont le directeur, nommé par le Conseil d'administration (qui a désigné Albert Thomas), choisit le personnel,

recruté parmi les différentes nationalités. Il a un double rôle :

D'une part, il recueille et distribue, notamment au moyen de ses publications périodiques, toutes informations concernant la réglementation internationale de la condition des travailleurs ; d'autre part, il prépare les Conférences, suit la ratification des conventions et assure les relations officielles avec la S. D. N.

La surveillance et le respect des engagements internationaux contractés par les différents Etats membres du B. I. T font l'objet d'une procédure assez complexe qui prévoit, comme moyens coercitifs, des sanctions d'ordre économique.

Les dépenses de cette organisation sont supportées par le budget général de la Société des Nations.

(*L'Ame française*, 28 juin.)

338 (°).

Les Idées et les Faits.

UNE IMPORTANTE DÉCISION DE LA « FEDERAL TRADE COMMISSION » VA PEUT-ÊTRE REMANIER LA CARTE SIDÉRURGIQUE DES ETATS-UNIS. — *La pratique constante suivie par l'United States Steel Corporation et ses filiales pour la vente des laminés produits dans leurs usines autres que celles de Pittsburgh est de les coter au prix de base de Pittsburgh, majoré du transport qu'il y aurait lieu de payer de cette ville jusqu'à la gare du destinataire, tout comme si ces laminés étaient effectivement expédiés de Pittsburgh. C'est là ce qu'on appelle le « Pittsburgh-plus » system.*

Or, la « Federal Trade Commission » a, vers la fin de juillet, déclaré que cette pratique viole ouvertement le Clayton Act : elle est, en effet, contraire à l'intérêt public, contrevient à la loi de l'offre et de la demande, évince toute concurrence, augmente les prix et entrave le développement de tous les centres de fabrication de l'acier, à la seule exception de Pittsburgh.

Si cette décision de la « Federal Trade Commission » n'est pas annulée par les tribunaux, son influence sur le développement de Chicago comme centre sidérurgique sera vraisemblablement fort importante.

En même temps, toutes les autres régions des Etats-Unis seront ainsi mises en mesure de tirer un plein parti des ressources et facilités naturelles qu'elles possèdent pour la fabrication de l'acier, assurées qu'elles seront désormais de leurs débouchés normaux. (*The American Review of Reviews*, numéro de septembre 1924.)

II. — LE DÉVELOPPEMENT DES MOYENS DE TRANSPORT

Les Allemands prétendent faire de leurs grands Zeppelins des engins de transports commerciaux. Ils étalent de vastes projets, et vantent le triomphe de la technique allemande au service du progrès humain. Tout cela, pour éluder, avec l'appui éventuel des Etats-Unis, la stipulation du Traité de Versailles, en vertu de laquelle les hangars de Friedrichshafen doivent être détruits.

Le départ du Z. R. 3 pour l'Amérique et l'Aéronautique allemande.

Dès que le croiseur aérien aura atterri aux Etats-Unis, on doit mettre en œuvre des plans grandioses qui font déjà depuis quelque temps l'objet de pourparlers avec plusieurs sociétés internationales. Comme nous l'avons déjà annoncé, le parlementaire anglais Burnie se trouvait dimanche à Friedrichshafen ; chargé de mission par la « Société Burnie », il visita en détail le dirigeable. Burnie et son ingénieur en chef Wallis, qui l'accompagnait, exprimèrent à plusieurs reprises leur admiration sans réserve devant l'aménagement et la perfection technique du géant des airs. Cette visite se rattache à l'intention de l'Angleterre d'établir des relations par dirigeables entre la métropole et les Indes. A cet effet, la Société Burnie se propose, avec l'appui du gouvernement anglais, de construire en Angleterre les zeppelins géants, ayant une capacité d'environ 200.000 mètres cubes, et une force de 3.500 chevaux. Aussi veut-il obtenir des usines d'ici la licence pour construire des zeppelins en Angleterre.

Ces dirigeables doivent, paraît-il, être pourvus de moteurs anglais complètement nouveaux, notablement plus légers, et consommant moins. A la suite de cette prise de contact avec la direction des chantiers de Friedrichshafen, le projet anglais approche de sa réalisation, et même on se prépare à réaliser aussi le projet, qui date de deux ans, de relier par dirigeables l'Espagne et l'Amérique du Sud. L'initiative est venue d'abord du roi d'Espagne. Le projet qui fut établi à ce moment-là fut communiqué à la Société des Nations et l'on fonda une société d'études qui conclut un traité avec les chantiers Zeppelin. Ce contrat assurait à la Société le droit exclusif d'utiliser les zeppelins pour les relations entre les pays de l'Amérique latine, et pour relier ceux-ci avec d'autres pays. Le commandant de dirigeable espagnol Herrera fut nommé président d'une commission technique, dont fait

partie le pilote allemand Scherz, qui prend part au voyage aérien du Z. R. 3 vers l'Amérique.

On projette la construction de ports aériens pour dirigeables à Séville et à Buenos-Ayres, un port de secours aux îles Canaries et à Corboda, en Argentine. A Séville, on construirait trois hangars, à Buenos-Ayres un hangar circulaire et un long. Il est question de construire quatre dirigeables de 135.000 à 200.000 mètres cubes, longs de 250 à 300 mètres, avec un diamètre de 33 à 40 mètres. On projette de construire d'abord un dirigeable-école de 30.000 mètres cubes, ayant 144 mètres de long et 21 mètres de diamètre. Ce dirigeable doit être construit à Friedrichshafen, et achevé pour le printemps prochain.

Les dirigeables de service seront munis de 9 moteurs de 400 chevaux chacun. Chaque dirigeable transportera 40 passagers, plus 11 tonnes de sacs postaux et de bagages. Il y aura deux voyages par semaine dans chaque sens. La traversée durera 3 jours et 16 heures ou 4 jours et 16 heures. La construction des dirigeables se fera probablement en Espagne, mais elle ne commencera que dans deux ans, car il faut d'abord construire les hangars et les chantiers. Il est possible pourtant qu'un ou deux de ces dirigeables-géants soient construits en Angleterre, ou même aux Etats-Unis, car là-bas il y a des installations prêtes. La radiotélégraphie servira au trafic, avec 45 stations météorologiques sur les côtes d'Espagne, d'Afrique, d'Amérique, aux Canaries, et aussi avec la collaboration des paquebots.

Le dirigeable-école de 30.000 mètres cubes qui sera construit au printemps prochain est destiné d'abord à établir des communications aériennes entre l'Espagne et les îles Canaries.

A côté de ces projets gigantesques, on sait qu'il en existe un autre : celui d'établir par zeppelins des communications entre les Etats-Unis et l'Afrique australe, ainsi qu'entre les Etats-Unis et l'Angleterre. La réalisation de ces projets serait pour l'œuvre du comte Zeppelin un succès triomphal à travers le monde entier.

(*Berliner Tageblatt*, 7 octobre.)

380 (43 : 73).

Les Idées et les Faits.

« *Il se fait plus de choses, elles se font mieux et plus facilement, quand chacun fait, en temps utile, celle pour laquelle il a de l'aptitude et quand il est débarrassé de tout autre travail.* » (PLATON.)

QUESTIONS DU JOUR.

Nous avons réuni sous ce titre des notes substantielles concernant la situation économique ou financière dans divers pays : Allemagne, Autriche, Italie, Danemark, etc...

La banqueroute allemande et la valorisation des emprunts publics.

Le problème de la valorisation des dettes publiques allemandes provoque, depuis quelque temps, une certaine agitation. Problème singulièrement grave, en effet, car le mécanisme prévu par le plan Dawes repose, en dernière analyse, sur la banqueroute même de l'Allemagne.

La dette publique de l'Allemagne comprend plusieurs éléments: dette d'avant-guerre, qui peut être considérée comme ayant été souscrite en or; dette fondée de guerre comprenant des obligations contractées en marks-papier inconvertibles; dettes contractées entre l'armistice et la fin de 1922. Et enfin les emprunts de 1923. Au 30 novembre 1923 l'adoption du Rentenmark comme unité monétaire a eu pour effet de laisser les dettes consolidées de guerre et d'avant-guerre encore en circulation, ainsi que les dettes contractées jusqu'à la fin de 1923; mais cela a une valeur totale supérieure à l'unité monétaire nouvelle. Pratiquement, c'est la banqueroute monétaire qui a annulé la valeur des dettes anciennes. Le 29 février 1924, la dette en marks-or du Reich était annulée et figurait par 0 sur les états de la Trésorerie.

On sait également que la troisième ordonnance fiscale a sanctionné cette situation de fait. Elle a, en effet, décidé que le service des intérêts des emprunts du Reich, des Etats et des Communes, émis avant l'entrée en vigueur de ladite ordonnance, ne serait pas effectué, que ces emprunts ne seraient pas amortis avant l'exécution complète des réparations. On réserve donc ici la valorisation jusqu'à la liquidation des réparations. Ce n'est ni la consécration définitive de la banqueroute monétaire, ni la banqueroute des engagements de l'Etat. C'est une suspension de ces engagements et le problème de la valorisation demeure entier.

En résumé, la banqueroute allemande sur les dettes contractées en marks jusqu'à la fin de 1922 ne repose que sur la situation de fait au 30 novembre 1923. De nouvelles dettes en marks-papier ont été contractées, sont contractées de plus en plus. Il

faudra les valoriser et, si on les valorise, il faudra alors songer aux dettes anciennes. La troisième ordonnance fiscale ne répudie pas ces dernières. Elle ne prévoit que la suspension de leur service. La question de la valorisation se pose donc encore devant l'opinion. Et alors, le budget allemand restera-t-il équilibré s'il se grossit un jour du service d'une dette pareille ? Cette valorisation rendrait impossible l'exécution des réparations.

Donc valorisation ou réparations, tel serait le dilemme. Certains organismes ont pris en mains la défense des intérêts lésés par la troisième ordonnance fiscale. Et l'on prépare un projet de valorisation destiné à frapper en même temps la spéculation.

(Edmond VERMEIL, *Alsace Française*, 4 octobre.)

336 (43).

Les Idées et les Faits.

LE COMMERCE GERMANO-HOLLANDAIS. — *Les exportations allemandes vers la Hollande se sont élevées dans le 1^{er} semestre de 1924 à 275 millions de florins, contre 241 millions dans la période correspondante de 1923. Les importations en provenance de Hollande se sont élevées de 75 à 333 millions de florins.*

La part de l'Allemagne dans les importations hollandaises s'est accrue, passant de 23,9 à 34,3 %.

Du côté hollandais on se plaint de ce que les droits de douane élevés et les interdictions d'importation ferment de plus en plus le territoire allemand. Ainsi le droit de douane sur les huîtres importées en Allemagne est passé de 65 marks à 800 marks pour 100 kg. (Berliner Tageblatt, 28 août.)

LES DIVIDENDES DU GROUPE DE LA STANDARD OIL. — *Les 38 Compagnies constituant ce groupe ont distribué en dividendes, pendant le troisième trimestre de 1924, la somme de \$ 34.712.810. Le total pour les neuf premiers mois est de \$ 110.388.267. On peut présumer que pour l'année entière le total des dividendes distribués par ce groupe atteindra \$ 150.000.000. En 1923, il avait été de \$ 138.423.295. Le capital de ces 38 Compagnies, tant actions ordinaires qu'actions de préférence, étant approximativement de \$ 2.300.000.000, il en résulte que son revenu sera, cette année, approximativement de 6 1/2 %. (The New York Times, du 21 septembre 1924.)*

La situation économique s'améliore beaucoup en Allemagne.

Fini le temps où l'Allemand était mal nourri, mal payé, mal vêtu. Le revenu de l'Allemand moyen s'est décuplé, grâce à la stabilisation monétaire. Les Allemands se reprennent à engraisser, signe certain, ils le reconnaissent eux-mêmes, d'un esprit satisfait et d'une bourse pleine.

Le travailleur allemand reste socialiste au sens académique, mais il n'en est pas moins prêt à coopérer avec le capitaliste en vue de retirer du système capitaliste tout ce qu'il peut donner... Je ne me souviens d'aucune grève un peu importante au cours des dix-huit derniers mois... Dans toute l'Allemagne, les écoles techniques et commerciales refusent plus d'élèves qu'elles n'en peuvent instruire. Dans les usines, les hommes de science grassement payés travaillent à la solution de grands problèmes ; les inventions, les perfectionnements mécaniques destinés à augmenter la production, à diminuer les frais, à simplifier le travail, sont appliqués partout. On analyse les anciennes méthodes, on met au point les vieux systèmes.

De quelque côté que l'on se tourne, on distingue l'esprit d'initiative.

Il est vrai qu'il n'y a pas de « boom » commercial en Allemagne pour l'instant. L'Allemagne se trouve encore dans la phase de l'entraînement en vue de la grande lutte... Dans tout le pays des conférences commerciales, des expositions de propagande, des foires d'échantillons attirent des millions de gens. Il y a deux mille ingénieurs et experts des chemins de fer à Berlin pour l'Exposition ferroviaire. On vient d'ouvrir un congrès de chauffage central ; des membres des chambres de commerce allemandes à l'étranger sont venus discuter les meilleurs plans pour conquérir le commerce mondial ; le Congrès des commerçants allemands en gros discute des problèmes analogues ; une grande foire est en voie d'organisation par les soins de l'industrie allemande des tabacs.

Il faudra que l'industrie britannique — les employeurs autant que les travailleurs — se montre alerte, active et pleine de ressources si l'on veut parer à la grande offensive commerciale de l'Allemagne.

(John SEGRUE, *Daily News*, 23 septembre.)

338 (43).

Voici un document où, sous une réserve voulue et derrière une démonstration tendancieuse, on sent percer l'optimisme.

La situation industrielle dans la Ruhr.

L'industrie de la Ruhr entre affaiblie dans la nouvelle période qui s'ouvre maintenant. En dépit de larges appuis accordés par le Reich, elle a subi en grande partie des pertes de capital pendant la durée de l'occupation. En outre, le perfectionnement technique des usines a été négligé. De plus, des débouchés ont été perdus, dans le pays même comme pour l'exportation. Enfin patrons et ouvriers ont dû lutter les uns contre les autres pour l'existence : les ouvriers sont mal payés, et pourtant, afin d'éviter le déficit dans leurs usines, les patrons non seulement n'ont pas cru pouvoir augmenter les salaires, mais encore ils se sont crus, dans certains cas, obligés de les abaisser. Ainsi les rapports entre patrons et ouvriers ont été gâtés, au détriment de la production.

A tout cela s'ajoutent les charges résultant du plan Dawes. Il est constant que le calcul des experts, d'après lequel l'émission des obligations industrielles serait compensée par la dévalorisation des obligations d'avant-guerre, est en partie faux. On peut considérer comme certaine une valorisation de 15 % pour les anciennes obligations, et même une valorisation de 25 % n'est pas improbable. Si, adoptant l'évaluation des experts, on estime la dette d'avant-guerre à 5 milliards, une valorisation de 25 % rétablirait 1 milliard 1/4 d'obligations d'avant-guerre. Il est vrai qu'en compensation, les charges de la Rentenbank disparaissent, lesquelles n'ont pas encore agi dans le bassin occupé de la Ruhr, mais qui sans cela seraient entrées en vigueur.

Cette situation donne-t-elle raison aux pessimistes qui déclarent qu'une reprise d'activité industrielle ne peut être que passagère, et qui prédisent l'effondrement ?

Il est évident qu'on ne peut pas encore porter, en cette affaire, un jugement définitif. Il faut dire que probablement les charges prévues par le plan Dawes, et qui s'aggraveront dans les années futures, devront subir des adoucissements pour rester supportables.

Le développement des débouchés depuis la conclusion du pacte de Londres montre à quel point la situation politique a influé sur l'industrie de la Ruhr. On aperçoit maintenant des signes d'amélioration qui ouvrent des perspectives favorables pour la période qui suivra l'évacuation économique.

La Vie et le Travail.

Notre industrie métallurgique de l'Ouest est à nouveau pourvue de commandes — provenant surtout de l'étranger — pour environ deux mois. Après le calme absolu, c'est un début encourageant.

Une fois supprimée l'occupation économique, il y a lieu d'espérer que l'industrie de la Ruhr, en déployant toute sa force, saura porter les lourdes charges qui subsisteront pour elle, et que ce sera le commencement d'une période de reconstitution.

(HANS DARGE, *Vossische Zeitung*, 1^{er} septembre.)

338 (43).

Les Idées et les Faits.

LES FINANCES AUTRICHIENNES. — *Le bilan de la Banque d'Autriche du 15 juillet fait apparaître une diminution de l'encaisse-or et devises de 84 milliards de couronnes-papier, par rapport au bilan précédent. Cette encaisse s'élève actuellement à 3.268 milliards de couronnes-papier, soit à 226 millions de couronnes-or.*

Le portefeuille commercial, qui a diminué de 17 milliards de couronnes-papier, est actuellement de 3.173 milliards de couronnes-papier, soit de 2.237 millions de couronnes-or. La circulation de billets a diminué de 230 milliards.

La circulation fiduciaire (7.534 milliards de couronnes-papier, soit de 523 millions de couronnes-or) est couverte à concurrence de 43 % par l'encaisse-or et devises. En ajoutant à cette circulation effective le montant des comptes-courant de 1.067 milliards, soit 73 millions de couronnes-or, on trouve des engagements de 8.601 milliards, soit de 596 millions de couronnes-or couverts par conséquent dans la proportion de 37,8 %.

Les rentrées brutes des douanes et du monopole des tabacs, gages de l'emprunt de reconstruction, ont été pendant le mois de juin de 295 milliards de couronnes-papier (203 milliards pour les tabacs et 92 milliards pour les douanes), soit de 20,4 millions de couronnes-or. En mai, ces chiffres avaient été respectivement de 314 milliards de couronnes-papier (21,8 millions de couronnes-or), 206 et 108.

Il est à noter que le service de l'emprunt exige en moyenne un montant d'environ 85 milliards de couronnes-papier, soit de 6 millions de couronnes-or par mois, de sorte que les gages sont toujours plus que suffisants. (Journal de Genève, 28 juillet).

Les relations commerciales italo-allemandes.

En 1913, nos exportations en Allemagne étaient de 343.400.000 liras et nos importations étaient de 612.700.000 liras, soit 13,6 % et 16,8 % au total de nos échanges.

Depuis la guerre, même si l'on tient compte de la diminution de valeur de notre monnaie, notre commerce avec l'Allemagne a déjà repris une activité considérable, surtout en ce qui concerne les importations de marchandises allemandes en Italie qui, sans compter les marchandises portées au compte des réparations de guerre, s'élevèrent en 1922 à 1.260 millions de liras, soit 7,9 % du chiffre total.

Les exportations de marchandises italiennes s'élèveraient en 1922 à 971.900.000 liras, soit 10,5 % du chiffre total, et en 1923 à 692.900.000 liras, soit seulement 6,3 % du chiffre total.

Au cours du premier semestre de 1924, nos exportations en Allemagne ont monté à 774.200.000 liras contre 339 millions de liras pour la période correspondante de 1923. Le pourcentage sur nos exportations totales est de 11,6 %, chiffre assez proche des chiffres d'avant-guerre.

Il est intéressant de voir quelles ont été dans le premier semestre de l'année nos principales exportations en Allemagne. Avant tout, il faut mentionner les exportations de soie filée et de déchets de soie qui représentent, pour le premier semestre de 1924, une valeur de 209.800.000 liras contre 152.600.000 liras pour le premier semestre de 1923, bien que l'industrie allemande du tissage de la soie traverse des difficultés très graves.

Nos autres principales exportations en Allemagne pendant le premier semestre de 1924 ont été en liras : œufs : 52 millions ; pommes de terre : 34 millions ; raisins et autres fruits : 24 millions ; fruits secs : 32 millions ; chanvre et étoupe de chanvre, brut ou filé : 60 millions ; coton filé : 42 millions ; laine et déchets de laine : 12 millions ; automobiles : 10 millions ; peaux brutes : 40 millions.

Les importations allemandes (toujours sans compter les marchandises portées au compte des réparations de guerre) s'élèvent pour le premier semestre 1924 à 727.800.000 liras contre 668.900.000 pour le premier semestre de 1923. C'est à peu près la même proportion par rapport au total de nos importations : 7,7 % en 1924, 7,4 % en 1923.

Naturellement nous importons avant tout d'Allemagne des

La Vie et le Travail.

produits métallurgiques et mécaniques. Pendant le premier semestre de 1924, nous avons importé en lires 28 millions de fer et d'acier travaillés, 102 millions de machines, d'appareils et de pièces de rechange, 11 millions d'instruments et d'outils pour les arts et métiers et pour l'agriculture, 23 millions d'instruments scientifiques.

En outre, nous avons importé d'Allemagne 121 millions de charbon (plus un million et demi de tonnes, au titre des réparations), 19 millions de tissus de laine, de cuir ou de fourrure, 19 millions de cuivre brut ou travaillé, 19 millions de produits et d'engrais chimiques, 29 millions de terres colorantes, couleurs et vernis, 19 millions de papier et de carton, 13 millions de mercerie, bimbeloterie et poupées.

(E. GIRETTI, *Corriere Della Sera*, 23 septembre.)

380 (45 : 43).

Les Idées et les Faits.

EXTENSION DE LA CAPACITÉ DE TRANSIT DU CANAL DE PANAMA.

— Bien qu'actuellement, pendant la saison sèche, le volume d'eau disponible pour la manœuvre des écluses soit suffisant, il pourrait ne plus l'être si le nombre des navires utilisant la voie du canal augmentait considérablement.

C'est pourquoi le gouvernement de Washington a récemment informé la République de Panama qu'afin d'exécuter les améliorations nécessaires pour obvier à cette difficulté éventuelle il serait amené à incorporer à la zone du Canal environ 22 milles carrés de territoire panamien, à proximité des sources du Chagres. Le gouvernement panamien accéda à cette demande de Washington, et les autorités de la zone du Canal vont procéder à la construction d'un barrage à travers la rivière Chagres, à Alajeula. Ce barrage permettra la formation d'un lac artificiel, s'étendant jusqu'aux montagnes qui entourent les districts de San Juan de Pequeni et d'El Vigia et qui retiendra le trop-plein des eaux.

Un fait pittoresque a marqué la cession de ce territoire par la République de Panama, c'est que, la zone du Canal, qui est territoire américain, étant « sèche », tous les bars et débits de boissons situés dans les limites du territoire ainsi cédé ont été immédiatement fermés. (*The New-York Times*, 21 septembre.)



STATISTIQUES

I. — Statistiques mensuelles.

Banques ; Finances publiques ; Disponibilités ; Emissions.

PAYS DIVERS. — Banques d'émission ; Situation sommaire.

Encaisse métallique Circulation fiduciaire Comptes cour. et dép. partic. Créances sur l'Etat Portefeuille escompte Av. sur val. mob. Taux de l'escom.

Banque de France (millions de francs)

1924 16 oct.	5.846 (1)	40.570	1.773	27.812 (2)	4.981	2.784	6
— 18 sept.	5.845	40.244	1.746	27.996 (2)	3.897	2.780	6
1923 27 sept.	5.833	37.626	1.974	28.421 (2)	2.529	2.116	5
1922 28 sept.	5.820	36.603	2.179	28.500 (2)	2.138	2.073	5
1919 25 sept.	5.866	35.787	2.782	28.050 (2)	2.782	1.635	5
1914 23 juillet	4.744	5.912	943	200	1.541	739	3 1/2

Banque d'Angleterre (millions de livres sterling)

1924 15 oct.	128,5	123,4 (3)	115,9	59,6 (4)	78,6	•	4
1923 26 sept.	127,6	124,0	104,6	60,5 (4)	71,2	•	4
1919 24 sept.	88,2	81,6	97,4	44,6 (4)	83,7	•	5
1914 23 juillet	40,2	29,3	42,2	29,4 (4)	33,6	•	3

Banque d'Italie (millions de lires)

1924 10 août	975	13.357	2.017	5.800 (5)	3.305	1.522	5 1/2
1923 10 août	965	13.077	1.579	5.800 (5)	3.200	2.059	5 1/2
1919 10 août	880	10.220	1.628	6.900 (5)	863	844	5
1914 31 déc.	1.194	1.730	245	—	586	115	5

Banques de Réserve Fédérale des Etats-Unis (millions de dollars)

1924 24 sept.	3.156	1.730	2.149	664 (6)	262	•	3
1923 26 sept.	3.193	2.248	1.873	494 (6)	632	•	4 1/2
1919 15 sept.	2.138	2.621	2.616	1.892 (6)	592	•	4 3/4
1914 31 déc.	268	16	264	—	11	•	5

Banque du Reich allemand (milliards de marks) (10)

1924 7 oct.	0,595 (9)	1.519.015**0	371.445**0	•	2.176.188**0	14.775**0	10 (or)
— 7 sept.	0,528	1.375.641**0	359.201**0	•	1.897.804**0	44.286**0	10 (or)
1923 29 sept.	0,444	28.229*0	8.871*0	45.216*0(7)	3.660*0	98.521*0	90
1919 15 sept.	1,119	28.411	9,552	•	30,099 (8)	0,007	5
1914 23 juillet	1,691	1,891	0,944	•	•	0,751	0,014

(1) Dont 1.864 millions à l'étranger au 16 oct. 1924. (2) Avances à l'Etat, y compris Bons du Trésor escomptés pour avances à des gouvernements étrangers : 4.812 millions au 16 oct. 1924. (3) Indépendamment des Billets de la Banque d'Angleterre et pour des sommes beaucoup plus considérables, la circulation fiduciaire en Grande-Bretagne comprend aussi les Billets d'Etat ou *currency notes*. Voir à ce sujet et pour la circulation fiduciaire totale dans les autres pays le tableau de la page suivante. (4) Dettes de l'Etat ; valeurs sur l'Etat. (5) Avances au Trésor. (6) Valeurs sur l'Etat. (7) Bons du Trésor escomptés. (8) En 1919 les Bons du Trésor escomptés ne sont pas distingués du reste du portefeuille dans les situations hebdomadaires de la Reichsbank. (9) Or, dont 154 millions à l'étranger au 7 oct. 1924. (10) * = 000.

La Documentation vivante

Valeur comparée des billets en circulation aux cours des changes :

		Unités monétaires du pays	Francs au pair	(Change)	Francs papier	(Valeur or du franc papier)	Francs or	Unités or du pays	Dollar	
France										
Evaluation en millions :										
	1924 16 oct.	40.570	40.570	—	40.570	(0,270)	10.954	10.954	2.111	
	— 18 sept.	40.244	40.244	—	40.244	(0,276)	11.107	11.107	2.141	
Banque de France	1923 27 sept.	37.626	37.626	—	37.626	(0,320)	12.040	12.040	2.321	
	1922 28 sept.	36.603	36.603	—	36.603	(0,392)	14.348	14.348	2.761	
	1919 25 sept.	35.787	35.787	—	35.787	(0,620)	22.188	22.188	4.281	
	1914 23 juillet.	5.912	5.912	—	5.912	(1,00)	5.912	5.912	1.141	
Grande-Bretagne										
	1924 15 oct.	123,4	3.112	(86,25)	10.643	(0,268)	2.852	113,0	550	
Banq. d'Angl.	1923 10 août.	124,0	3.127	(73,83)	9.155	(0,320)	2.930	116,1	565	
	1919 24 sept.	81,6	2.058	(35,60)	2.905	(0,620)	1.801	71,4	348	
	1914 31 juillet.	29,3	739	(25,22)	739	(1,00)	739	29,3	143	
		1924 15 oct.	409,1	10.318	(86,25)	35.285	(0,268)	9.456	374,7	1.825
Circ. fiduciaire y compris Currency notes	1923 26 sept.	405,3	10.222	(73,83)	29.923	(0,320)	9.575	379,5	1.848	
	1919 24 sept.	412,8	10.411	(35,60)	14.696	(0,620)	9.112	361,1	1.759	
	1914 23 juillet.	29,3	739	(25,22)	739	(1,00)	739	29,3	143	
Italie										
	1924 10 août.	13.357	13.357	(0,820)	11.073	(0,284)	3.145	3.145	607	
Banq. d'Italie	1923 10 août.	13.077	13.077	(0,749)	9.795	(0,295)	2.890	2.890	558	
	1919 10 août.	10.220	10.220	(0,85)	8.687	(0,665)	5.777	5.777	1.115	
	1914 31 déc.	1.730	1.730	(1,00)	1.730	(1,00)	1.730	1.730	334	
		1924 15 juillet.	19.800	19.800	(0,839)	16.612	(0,266)	4.419	4.419	853
Circ. fiduc. tot. y compris Bill.	1923 15 juillet.	19.800	19.800	(0,73)	14.454	(0,309)	4.466	4.466	862	
	Trésor, Banq.	1919 15 juillet.	15.500	15.500	(0,807)	12.508	(0,751)	9.394	9.394	1.813
	Napl. et Sicile.	1914 31 déc.	3.593	3.593	(1,00)	3.593	(1,00)	3.593	3.593	693
Etats-Unis										
	1924 24 sept.	1.730	8.961	(18,94)	32.766	(0,273)	8.961	1.730	1.730	
Banq. de Réser. Fédérale	1923 26 sept.	2.248	11.645	(16,19)	36.395	(0,320)	11.645	2.248	2.248	
	1919 12 sept.	2.621	13.577	(8,56)	22.436	(0,605)	13.577	2.621	2.620	
	1914 31 déc.	16	83	(5,18)	83	(1,00)	83	16	16	
		1924 31 août.	3.952	20.471	(19,75)	78.052	(0,262)	20.471	3.952	3.952
Circ. fiduc. tot. y compris certif. or et arg., US.	1923 1 ^{er} août.	3.988	20.658	(17,29)	68.952	(0,300)	20.658	3.988	3.988	
	Notes, Nation.	1919 1 ^{er} août.	4.350	22.533	(7,40)	32.190	(0,700)	22.533	4.350	4.350
	Bank Notes etc.	1914 31 déc.	2.680	13.882	(5,18)	13.882	(1,00)	13.882	2.680	2.680
Allemagne (1)										
Evaluation en milliards										
	1924 7 oct.	1.519***,0	1.876***,0	— (2)	—	—	1.876	1.519	0,362	
Reichsbank	— 8 sept.	1.316***,0	1.699***,0	— (2)	—	—	1.699	1.376	0,328	
	1923 29 sept.	28.229*4	34.863*4	(0,**08)	2.258	(0,318)	0.718	0.582	0,139	
	1919 15 sept.	28,411	35,988	(0,327)	9,290	(0,580)	5,388	4,363	1,040	
	1914 23 juill.	1,891	2,335	(1,235)	2,335	(1,00)	2,335	1,891	0,451	
Circ. fid. tot. (3)	1924 31 août.	3,315***,0	4,366***,0	— (2)	—	—	4,366	3,535	0,842	
	y comp. Reichsb. Rentenmark, Banques des Etats. Caisse de prêt Cooper. Imp. et.	— 30 juill.	3,309***,0	4,075***,0	— (2)	—	—	4,075	3,300	0,787
	1923 31 oct.	5,330***,0	6,510***,0	(0,**23)	1,215	(0,305)	0,370	0,300	0,071	
	1919 15 sept.	40,570	50,100	(0,327)	13,266	(0,580)	7,694	6,235	1,485	
	1914 23 juill.	6,070	7,496	(1,235)	7,496	(1,00)	7,496	6,070	1,447	

Changes.

de Paris sur :	pair	Valeurs % à parité du dollar									
		15 sept. 1919	15 sept. 1921	15 sept. 1922	15 sept. 1923	30 sept. 1924	15 sept. 1919	15 sept. 1921	15 sept. 1922	15 sept. 1923	30 sept. 1924
Londres	25,52	37,30	53,14	58,16	77,95	84,64	85,8	76,1	91,8	93,3	91,7
New-York	5,18	8,93	14,33	13,15	17,17	19,00	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Italie	100	89 ½	61	55,30	76,10	83,30	51,9	22,0	21,8	23,0	22,7
Espagne	100	167 ½	186 3/4	199	228,50	254,50	97,2	67,4	78,4	69,0	69,6
Holande	208,30	325	451	508,25	676,25	734,25	90,5	78,2	96,1	98,2	96,1
Suisse	100	156	246 ½	246,50	304,50	363,75	90,5	89,0	97,1	92,0	99,4
Berlin	123,46	32 3/4	13 ½	0,90	0,**022	—	15,4	3,9	0,29	0,**005	0,**011 (2)
Vienne	105,1	14	1 1/2	0,02	0,0245	0,0264	7,7	0,5	0,01	0,007	0,007

(1) * = 000. — (2) Cours officiel de Berlin (non coté à Paris) : 1 mark = 1 trillion marks-papier. (3) D'après les données de *Wirtschaft und Statistik*, publication de l'Office allemand de statistique; la part de la circulation fiduciaire en Rentenmarks ou marks-or a été traduite en marks-papier. (4) Cote officielle.

Finances publiques. — FRANCE. — Recettes. — I. Ressources normales et permanentes.

	Eval. budg.	Recouvrements		Différences pour 1923	
		8 pr. mois 1924	8 pr. mois 1924	8 pr. mois 1923	sur éval. bud.
Impôts sur revenus ..	—	2.710.500.000	1.847.300.000	—	+ 863.200.000
Contr. dir. (Etat) ..	—	151.900.000	154.500.000	—	— 2.600.000
Apurement 1914-19 ..	—	24.600.000	47.900.000	—	— 23.300.000
Totaux imp. dir.....	—	2.887.000.000	2.049.700.000	—	+ 837.300.000
Enreg. et timbre ...	2.962.600.000	3.593.000.000	2.670.500.000	+ 630.400.000	+ 922.500.000
(dont mutut. imm.)..	(776.500.000)	(869.000.000)	(675.500.000)	(+ 21.500.000)	(+ 192.500.000)
(— successions) ..	(630.200.000)	(862.600.000)	(612.600.000)	(+ 232.400.000)	(+ 252.000.000)
Opérat. de Bourse ..	59.500.000	62.000.000	34.600.000	+ 2.500.000	+ 27.000.000
Val. mobilières ..	895.960.000	1.205.900.000	850.300.000	+ 310.000.000	+ 355.600.000
Chiffre d'affaires ...	2.065.200.000	2.619.800.000	1.895.100.000	+ 554.600.000	+ 724.700.000
Douanes	1.154.100.000	1.069.500.000	1.050.200.000	— 84.600.000	+ 19.300.000
Contributions ind ..	1.985.400.000	2.118.900.000	1.840.800.000	+ 133.500.000	+ 278.100.000
Denrées coloniales ..	132.700.000	131.800.000	116.000.000	— 900.000	+ 15.800.000
Sucres	395.200.000	333.600.000	362.100.000	— 61.600.000	— 28.500.000
Essences et pétroles ..	188.800.000	225.400.000	172.800.000	+ 36.600.000	+ 52.600.000
Tabacs	1.180.100.000	1.329.500.000	1.166.600.000	+ 149.400.000	+ 162.900.000
Divers	163.200.000	180.300.000	153.300.000	+ 17.100.000	+ 27.000.000
Totaux imp ind.....	11.182.700.000	12.869.700.000	10.312.000.000	+ 1.687.800.000	+ 2.557.400.000
Domaine de l'Etat...	89.500.000	113.900.000	88.400.000	+ 24.400.000	+ 25.500.000
Totaux généraux....	—	15.870.600.000	12.450.400.000	—	+ 3.420.200.000

II. Ressources exceptionnelles et produits divers.

Contr. bénéf. guerre..	—	1.081.200.000	949.100.000	—	+ 132.100.000
Ordre et prod. divers	266.200.000	212.100.000	289.600.000	— 54.100.000	— 77.500.000
Liquid. des stocks ..	—	31.800.000	189.900.000	—	— 158.100.000
TOTAUX	—	1.325.100.000	1.428.600.000	—	— 103.500.000

Recettes des Départements et Communes.

Centimes addit.	—	1.412.900.000	1.252.700.000	—	+ 160.200.000
----------------------	---	---------------	---------------	---	---------------

Budget spécial des P. T. T.

Postes	497.600.000	544.800.000	471.600.000	+ 47.200.000	+ 73.200.000
Télégraphes	147.200.000	176.700.000	153.500.000	+ 29.500.000	+ 23.200.000
Téléphones	190.400.000	184.700.000	181.900.000	— 5.700.000	+ 2.800.000
Totaux (4).....	866.700.000	938.900.000	834.600.000	+ 72.300.000	+ 104.300.000

Dépenses.

Compte d'emploi des crédits budgétaires au 31 juillet 1924 et au 31 juillet 1923 (1).

	8 premiers mois 1924 :				8 premiers mois 1923 :				
	Crédits ouverts		Emissions		Crédits ouverts		Emissions		
	I. Budget ordinaire et Dépenses extraordinaires.								
Ministère	Dépenses ordin	13.815.700.000	(5) 2.554.900.000	(5) 13.643.100.000	4.439.400.000				
des Financ.(2)	Dép. extraord.	154.100.000	75.400.000	131.100.000	81.700.000				
Ministère	Dépenses ordin	3.252.100.000	1.858.200.000	3.270.400.000	1.599.100.000				
de la Guerre	Dép. extraord.	567.800.000	199.700.000	656.100.000	225.500.000				
Ministère	Dépenses ordin	1.520.300.000	615.200.000	1.250.000.000	524.000.000				
de la Marine	Dép. extraord.	52.700.000	5.000.000	42.400.000	18.200.000				
Ministère	Dépenses ordin	1.572.800.000	848.200.000	1.734.700.000	699.800.000				
des Trav. pub.	Dép. extraord.	120.500.000	105.300.000	22.600.000	10.700.000				
Autres	Dépenses ordin	2.943.200.000	1.715.300.000	2.925.100.000	1.612.100.000				
Ministères (4)	Dép. extraord.	263.000.000	139.100.000	260.000.000	146.300.000				
TOTAUX		24.262.200.000	8.106.300.000	23.935.500.000	9.389.700.000				
		II. Budget des dépenses recouvrables sur versements de l'Allemagne							
Ministère des Finances (3) ...		5.826.200.000	(5) 1.183.900.000	(5) 6.328.900.000	1.051.700.000				
Ministère des Régions libérées		4.083.100.000	2.451.300.000	5.980.400.000	3.051.100.000				
Autres Ministères (4).....		996.100.000	459.400.000	1.255.100.000	473.500.000				
TOTAUX		10.905.400.000	4.094.600.000	13.564.400.000	4.576.300.000				

(1) Les crédits et dépenses des exercices clos ont, en général été éliminés. (2) Comprenant le Service de la Dette. (3) Service des Emprunts et des pensions de la guerre. (4) Y compris en plus articles d'argent. (5) Les paiements afférents à la Dette publique (Emprunts, Pensions etc.) ne sont régularisés qu'après un temps plus ou moins long par ordonnances ministérielles spéciales.

La Documentation vivante

REICH ALLEMAND. — Année financière du 1^{er} avril 1924 au 31 mars 1925 (Situation sommaire au 31 août 1924.

(millions marks-or = quintillions marks-papier) (2)

	Dépenses (5)			Recettes			Excédent	
	Dépenses générales	Impôts au liquid.	Total des dépenses	Impôts, Douanes, Taxe	Recett. diverses	Total des recett.	de dépenses	de recett.
1924 avril-août.....	2.746,3	103,3	2.849,6	2.689,8	226,2	2.916,0	—	66,
— septembre (4).....	398,4	97,4	495,8	522,3	56,4	578,7	—	82,
Totaux.....	3.144,7	200,7	3.345,4	3.212,1	282,6	3.494,7	—	149,

Dans les dépenses ci-dessus sont comprises : Millions de marks-or (2)
 Répartition aux Etats et communes. 1.210,3
 Sommes dépensées en achats de valeurs du Trésor pour « soutien des cours ». 230,8

Dettes flottantes au 30 sept. 1924 (3) : { Valeurs du Trésor en marks papier (5) : 479,6 quintillions de marks.
 { Valeurs du Trésor en rentenmarks : 76,1 millions de rentenmarks

(1) Le déficit au 31 mars 1924, date de clôture du précédent exercice, a été entièrement couvert par les avances de la Rentenbank. — (2) Trillion de marks = 1 Rentenmark ou mark-or. — (3) Il y a lieu de rattacher à la Dette flottante les avances de la Rentenbank : 1.196 millions de rentenmark dont 196 ne portant pas intérêts. — (4) Les chiffres de septembre ne comprennent provisoirement pas, recettes et en dépenses, les sommes employées d'une façon immédiate pour les besoins de l'administration financière. — (5) Non compris les dépenses couvertes au moyen de bons spéciaux du Trésor : montant de ces bons au 31 août 1924 : 280 millions marks-or.

GRANDE-BRETAGNE. — Situation financière sommaire.

DÉPENSES	Année financière	
	1924-1925 du 1 ^{er} avril au 11 oct. 1924	1923-1924 du 1 ^{er} avril au 13 oct. 1923
	livres sterl.	
Service de la dette perpétuelle.....	} 195.627.000	} 199.755.000
Intérêts de la dette de guerre.....		
Dépenses diverses.....	12.281.000	11.002.000
Dépenses des Services Publics.....	191.370.000	197.544.000
Totaux.....	399.278.000	408.301.000
RECETTES		
Douanes et accises.....	118.028.000	139.517.000
Income-tax etc.....	137.781.000	134.727.000
Impôts sur bénéfices exceptionnels.....	—	—
Autres recettes.....	115.155.000	117.573.000
Totaux.....	370.964.000	391.817.000
Excédent de Dépenses au 11 oct. 1924....	28.314.000 au 13 oct. 1923	16.484.000

ETATS-UNIS. — Budget fédéral. Année financière commençant le 1^{er} juillet.

milliers dollars	Année		milliers dollars	Année	
	1922-1923	1923-1924		1922-1923	1923-1924
Dépenses			Recettes		
Dépenses générales.....	1.950.041	1.833.047	Douanes.....	561.929	545.638
Intérêts et amortissem. de la dette.....	1.458.774	1.398.603	Income and profits tax ..	1.678.607	1.842.144
Dépenses diverses.....	288.663	275.028	Revenus int ^{rs} divers.....	945.865	953.013
Totaux.....	3.697.478	3.506.678	Autres recettes.....	820.734	671.250
			Totaux.....	4.007.133	4.012.045

Épargne et Disponibilités.

FRANCE	Caisse nat. d'ép. (1)	Caisse d'ép. ord. (1)	Chèques postaux	Grandes Banq. (2)
	Avoir des déposants	Avoir des déposants	Compt. cour.	dépôts à vue et c.c.
1913 fin décembre....	1.818.000.000	4.017.000.000	—	5.700.000.000
1919 —.....	2.087.000.000	5.089.000.000	—	12.150.000.000
1921 —.....	2.697.000.000	6.884.000.000	614.000.000	13.353.000.000
1922 —.....	3.060.000.000	7.797.000.000	754.000.000	13.965.000.000
1923 — août.....	3.240.000.000	8.260.000.000	796.000.000	14.333.000.000
— septembre.....	3.250.000.000	8.300.000.000	830.000.000	15.158.000.000
— octobre.....	3.250.000.000	8.300.000.000	937.000.000	14.415.000.000
— novembre.....	3.260.000.000	8.260.000.000	780.000.000	14.243.000.000
— décembre.....	3.290.000.000	8.286.000.000	835.000.000	14.945.000.000
1924 — janvier.....	3.320.000.000	8.320.000.000	922.000.000	15.145.000.000
— février.....	3.330.000.000	8.370.000.000	868.000.000	15.577.000.000
— mars.....	3.330.000.000	8.400.000.000	1.039.000.000	15.728.000.000
— avril.....	3.300.000.000	8.430.000.000	977.500.000	15.190.000.000
— mai.....	3.310.000.000	8.450.000.000	905.000.000	14.972.000.000
— juin.....	3.320.000.000	8.480.000.000	880.500.000	15.358.000.000
— juillet.....	3.350.000.000	8.530.000.000	1.050.000.000	15.612.000.000
— août.....	3.370.000.000	8.580.000.000	1.051.000.000	16.115.000.000
— sept.....	—	8.610.000.000	1.096.000.000	—

(1) Chiffres approximatifs. — (2) Banques publiant un bilan mensuel : Comptoir d'Escompte, Crédit Lyonnais, Société Générale, Crédit Indust. et Comm. Voir Economiste Européen.

Compensations. — Virements en Banque.

FRANCE

ANGLETERRE

ETATS-UNIS

Chambre de compensation
des Banquiers de Paris

Bankers Clearing House
de Londres

Clearing House
de New-York

FRANCE		ANGLETERRE		ETATS-UNIS	
francs		liv. sterl.		dollars	
13 moy. m.	1.530.000.000	1913 moy. hebd.	289.300.000	1913 moy. m.	7.854.000.000
1920 —	13.927.000.000	1920 —	666.500.000	1920 —	20.261.000.000
1921 —	13.930.000.000	1921 —	606.200.000	1921 —	16.194.000.000
1922 —	13.137.000.000	1922 —	653.400.000	1922 —	18.158.000.000
1923 —	19.885.000.000	1923 —	657.100.000	1923 —	17.833.000.000
— sept....	19.020.000.000	— sept. —	573.600.000	— sept....	15.071.000.000
— oct.....	23.674.000.000	— oct.. —	663.900.000	— oct.....	17.730.000.000
— nov.....	22.980.600.000	— nov. —	660.900.000	— nov ...	18.048.000.000
— déc.....	21.515.000.000	— déc. —	609.300.000	— déc....	19.495.000.000
1924 janvier	36.846.000.000	1924 janvier	713.971.000	1924 janvier..	20.689.000.000
— févr....	37.253.000.000	— février	714.600.000	— févr....	18.120.000.000
— mars....	46.651.000.000	— mars —	733.200.000	— mars ...	19.650.000.000
— avril....	34.643.000.000	— avril —	763.900.000	— avril....	20.326.000.000
— mai.....	33.705.000.000	— mai —	692.500.000	— mai....	20.722.000.000
— juin....	31.058.000.000	— juin —	681.800.000	— juin ...	19.959.000.000
— juillet..	25.229.000.000	— juillet —	707.100.000	— juillet..	21.127.000.000
— août...	25.017.300.000	— août —	632.500.000	— août...	20.342.000.000
— sept...	24.019.000.000	— sept. —	627.5000.000	— sept...	19.291.000.000

Emissions.

FRANCE (1) (millions de francs).

	Actions en augm. de capital	Oblig. des Sociétés	Actions soc. nouvelles	Total des émis. des sociétés	Bons de la Déf. Nat. et court terme	Oblig. de la Déf. Nationale	Oblig. des Chem. de fer
1913 moyen, mensuelle ..	47,1	96,5	76,3	219,9	—	—	—
1921 " " ..	98,6	696,0	99,3	893,9	1.894,2	18,0	267,2
1922 " " ..	73,7	1.075,4	32,0	1.181,1	741,5	—	213,4
1923 " " ..	139,9	697,6	38,2	875,7	1.050	—	191,0
1923 sept.	133,1	256,3	17,9	377,3	—	—	71,5
— octobre.....	82,9	38,3	38,0	159,2	4.200(3)	—	136,9
— novembre ..	139,5	205,5	24,8	369,8	—	—	88,5
— décembre....	317,0	1.468,1(2)	84,8	1.869,9	—	—	292,5
1924 janvier.....	174,9	1.553,9(2)	20,9	1.749,7	—	—	42,9
— février.....	166,5	34,3	56,4	257,2	—	—	197,3
— mars.....	391,2	114,8	89,5	595,5	2.510,0	—	362,7
— avril.....	222,0	49,9	53,7	325,6	—	—	327,1
— mai.....	264,7	167,0	62,7	494,4	—	—	270,4
— juin.....	241,2	487,5	78,8	807,5	—	—	203,5
— juillet.....	155,2	44,8	55,5	255,5	—	—	—
— août.....	86,1	10,1	33,1	129,7	—	—	—
— sept.....	225,6	142,3	132,8	500,7	—	—	—

GRANDE-BRETAGNE (milliers de livres sterling).

Années	Emiss. du		Total	9 premiers mois	Emissions		Total
	Gouvern. et municipalités	Entreprises privées			Gouvern. et municipalités	d'entreprises privées	
1923	183.170	103.107	286.277	1924	79.431	78.292	157.723
1922	459.428	125.723	585.151	1923	153.000	74.260	227.260
1921	300.137	92.663	392.800	1922	415.940	104.950	520.890
1920	183.626	297.624	481.250	1913	68.375	122.419	190.794

ALLEMAGNE.

	millions de marks	9 premiers mois			
		1924	1923	1922	1921
Augment. de capital.....	papier	—	156.392,9	19.595,4	9.249,7
	or (évaluat.)	96,9	—	—	—
Actions de Sociétés nouvelles.	papier	—	270.523,5	8.382,6	2.726,4
	or (évaluat.)	104,2	—	—	—
Obligations, Emprunts.....	papier	—	—	—	3.896,2
	or (évaluat.)	262,5	334,0	102,2	—

(1) D'après le Bulletin de la Statistique Générale de la France. Valeurs nominales à l'exclusion (sauf pour 1913) d'actions d'apport et de titres déjà existants présentés sur le marché. (2) Crédit Foncier : décembre 1923, 800 millions. Crédit National : janvier 1924, 1.500 millions. (3) Calculé sur le total des émissions de l'année.

Loyer de l'argent.

	Taux de l'Escompte						Cours des Fonds d'Etat			Index-nombres des valeurs mobil. à revenus variables Base 100 (1 p ^r l'Allemagne) moyenne en 1920-1921 (2)					
	France (1)	Grande-Bretagne		Italie (1)	Et.-Unis		Alle- magne (1)	France 3 %	Grande Bretagne 2 ½	Etats- Unis 2 Lib. Loan conv. 4 1/4	France (3)	Grande- Bretagne (4)	Etats-Unis (5)		Allemagne (6) (base 1)
		(1)	bank bills 3 m.		(1)	(1)							Tim. mon. 30- 90 days	Ch. fer	
1913-14 moyenne	4	4	3 1/4	5 1/2	—	4	5	82,95	75,25	—	75	121	145	97	—
1918 —	5	5	3 1/2	5	4 1/2	6	5	62,00	61,50	97,26	—	—	—	—	—
1919 moyenne	5,8	5,2	4 3/4	5	4 3/4	5 3/4	5	61,85	54,00	95,40	93	129	112	122	0,40
1920 moyenne	5,8	6,7	6 3/8	6	6 1/2	7 1/2	5	57,25	47,00	87,85	} 100	} 100	} 100	} 100	} 1
1921 moyenne	5,7	6	5 1/8	6	6	6 1/4	5	56,90	47,75	89,05					
1922 septembre	5	3	2 1/2	5 1/2	4	4 1/2	7	61,90	56,50	100,14	94	98	124	122	4,89
— octobre	—	—	2 3/8	—	—	4 3/4	8	59,00	57,25	99,25	99	100	124	123	8,99
— novembre	—	—	2 1/2	—	—	5	10	58,80	57,25	98,20	103	101	117	117	26,02
— décembre	—	—	2 5/8	—	—	—	—	59,35	57,75	98,25	105	102	115	119	29,77
1923 janvier	5	3	2 1/4	5 1/2	4	4 3/4	12	58,60	56,50	98,27	115	104	116	120	63,0
— février	—	—	2 1/2	—	—	—	—	58,33	57,20	98,33	120	103	120	125	135,0
— mars	—	—	—	—	4 1/2	5 1/4	—	58,15	58,70	97,60	117	105	120	128	100,0
— avril	—	—	2 1/8	—	—	—	—	57,50	59,38	97,15	119	107	117	124	145,0
— mai	—	—	2 1/16	—	—	—	18	57,60	59,00	97,50	121	105	111	118	241,0
— juin	—	—	2 1/2	—	—	—	—	57,00	58,75	98,00	129	105	110	115	811,0
— juillet	—	4	—	—	—	—	—	56,50	58,15	98,30	136	99	106	109	3.273,0
— août	—	—	3 1/4	—	—	—	30	56,90	58,50	98,40	141	98	106	111	36.389,0
— septembre	—	—	—	—	5 1/2	—	90	57,30	58,50	98,25	134	100	107	110	1.041.750,0
— octobre	—	—	3 1/8	—	—	5 1/4	—	55,70	58,35	97,55	137	99	107	107	268.762.000,0
— novembre	—	—	3 3/8	—	—	5	—	56,40	57,50	97,90	145	98	109	111	46.201**0 (7)
— décembre	5	—	3 3/8	—	—	5	—	54,10	56,00	98,40	147	96	109	115	47.570**0
1924 janvier	6	4	2 3/4	5 1/2	4 1/2	4 3/4	90	53,80	55,00	98,70	157	94	110	120	58.320**0
— février	—	—	3 1/2	—	—	4 3/4	10 or	54,55	56,55	99,25	167	100	110	121	59.210**0
— mars	—	—	3 1/8	—	—	4 1/2	—	56,35	55,80	98,70	151	97	109	118	49.065**0
— avril	—	—	1 1/16	—	4	4 1/2	—	55,20	56,80	99,25	153	96	110	113	38.814**0
— mai	—	—	—	—	4	4 1/4	—	53,00	57,60	100,00	154	96	111	111	33.720**0
— juin	—	—	1 1/16	—	3 1/2	3 1/4	—	52,75	57,40	100,80	154	96	113	114	29.555**0
— juillet	—	—	5 1/2	—	3 1/2	3	—	52,65	56,75	101,15	160	96	118	122	30.240**0
— août	—	—	3 1/16	—	3	3	—	53,05	57,25	101,20	160	98	122	127	40.860**0
— septembre	6	4	3 3/4	5 1/2	—	3	10 or	53,10	57,40	101,35	160	97	121	126	44.120**0

(1) Les taux en chiffres gras sont les taux des Banques d'Etat, les autres ceux de l'escompte libre, là où il en existe.

Travail ; Reconstitution ; Population.

FRANCE. Situation dans les offices publics de placement.

Semaine finissant le :	Placem. pendant la semaine			Rest. à satisf.		Rapport par semaine des placem. aux dem. non satisfaites				
	à demeure	p. 1 sem.	Totaux	demandes d'empl.	offres d'empl.	à demeure	p. 1 sem.	Ensemb.		
						ou moins	ou moins			
1920 25 sept.....	12.264	8.731	20.995	12.716	8.576	0,97	0,68	1,65		
1921 24 sept.....	12.718	18.015	30.728	20.436	7.430	0,62	0,88	1,50		
1922 23 sept.....	17.480	8.524	26.004	9.326	12.044	1,87	0,91	2,78		
1923 29 sept.....	18.382	13.364	31.746	9.079	11.164	2,02	1,48	3,50		
1924 30 août.....	20.645	14.300	34.945	8.919	10.594	2,32	1,60	3,92		
— 20 sept.....	19.003	14.032	33.035	9.059	11.521	2,10	1,55	3,65		
— 27 sept.....	21.373	13.703	35.076	9.510	12.255	2,25	1,44	3,69		
Restant à satisfaire :										
au 30 août 1924										
au 27 septembre 1924										
Départ. de la Seine Autres départ. Départ. de Seine Autres départ.										
demand. offres demand. offres demand. offres demand. offres										
Bâtiments et travaux publics	(1)	(1)	510	983	214	124	434	1.016		
Constructions mécan., métallur.....	274	445	333	594	(1)	(1)	314	559		
Manut. et manœuvres	422	155	1.001	596	421	109	1.040	698		
Employés de Comm. et Bureaux	705	187	776	212	838	149	795	279		
Industrie du vêtement	(1)	(1)	—	—	216	354	—	—		
Agriculture	—	—	872	1.762	—	—	377	2.031		
Services domestiques	(2)402	179	715	2.175	(2)534	513	779	2.782		
Tous départem.										
Tous départem.										
Ensemble des autres group. prof ..										
Totaux.....										
8.919 10.594 9.510 12.253										

Fonds de chômage (3). — Nombre de chômeurs bénéficiaires d'allocations.

	janv.	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
1921.....	63.962	89.039	91.225	84.896	70.383	47.331	33.731	28.665	21.797	14.322	10.346	10.032
1922.....	10.071	9.249	8.474	7.861	5.207	4.968	6.027	4.325	3.074	2.649	2.628	2.644
1923.....	2.674	2.810	2.560	2.592	2.209	2.067	2.238	1.575	1.324	1.280	434	464
1924.....	1.228	1.023	1.095	750	740	547	490	480	465	—	—	—

Principaux centres de fonctionnement des fonds de chômage :

	Chômeurs				Chômeurs			
	au 30 août		au 27 sept.		au 30 août		au 27 sept.	
	1924	1924	1924	1924	1924	1924	1924	
Seine	145	144	B.-du-Rhône.....	121	90			
dont à Paris	(59)	(59)						

GRANDE-BRETAGNE. — Placement.

Période mensuelle finissant le :	Demandes d'emplois (moyenne journ.)	Offres d'emplois (moyenne journ.)	Placem. (moy. journ.)	Rapport des dem. des pl.		Chômage Assurance légale de chômage	Pourc. des chôms. dans les syst.
				aux offres dem.	aux d. des pl.		
1920 3 sept...	11.368	3.774	2.814	3,02	0,247	1920 30 sept.. 159.200	2,2
1921 2 sept...	23.074	2.695	2.194	8,55	0,095	1921 30 sept.. 1.484.800	14,8
1922 4 sept...	22.431	2.194	1.747	10,24	0,078	1922 25 sept.. 1.414.000	14,6
1923 3 sept...	25.738	2.893	2.391	8,91	0,093	1923 30 sept.. 1.285.000	11,3
1924 4 août...	33.590	3.822	3.276	8,79	0,098	1924 25 août.. 1.152.000	7,9
— 1 ^{er} sept...	35.683	3.688	3.162	9,67	0,089	— 29 sept.. 1.205.000	8,6

ALLEMAGNE. — Placement.

	Nombre mensuel		Placem.	Rapport des d. des pl.		Sans-travail secours	Pourc. des chôms. dans les syst.
	Demandes d'emplois	Offres d'empl.		aux off.	aux d. des pl.		
1920 juillet.....	1.070.000	571.000	437.000	1,83	0,41	1920 1 ^{er} sept. 414.600	5,9
1921 juillet.....	915.000	604.000	450.000	1,51	0,45	1921 1 ^{er} sept. 232.100	2,2
1922 juillet.....	732.900	688.700	464.000	1,06	0,63	1922 1 ^{er} sept. 12.000	0,7
1923 juillet.....	934.300	519.500	—	1,80	—	1923 1 ^{er} sept. 244.000(5)	6,3
1924 juin.....	1.261.300	437.700	347.400	2,88	0,28	1924 1 ^{er} août. 328.100(5)	12,5
— juillet.....	1.360.000	395.900	322.400	3,44	0,24	— 1 ^{er} sept. 588.000(6)	12,4

(1) Demandes et offres sensiblement égales.

(2) Principalement femmes de ménage.

(3) Sur 264 fonds de chômage constitués, dont 31 fonds départementaux et 233 municipaux, au 27 septembre 1924, 5 fonds départementaux et 20 fonds municipaux fonctionnent.

(4) Ne donne pas le nombre réel des chômeurs, attendu qu'il n'existe pas de fonds de chômage dans toutes les localités et que là où il en existe, tous les chômeurs n'y sont pas inscrits.

(5) Non compris ceux des territoires occupés.

(6) Allemagne entière.

La Documentation vivante

ETATS-UNIS. — Statistiques industrielles du Federal Reserve Board.

	Indices d'emploi de la main-d'œuvre				Indices de production industrielle					
	base 100 : moyenne 1919				base 100 : moyenne 1919					
	Indice général	Mé-taux	Tex-tiles	Alli-ment	Indice général	Fon-te	Acier	Co-ton	Laine	Meu-nerie
1919 moyenne.....	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1920 —	104	110	100	101	105	119	118	98	89	84
1921 —	83	67	96	96	80	55	58	92	98	92
1922 —	90	76	96	96	98	88	102	103	98	95
1923 —	101	93	102	103	120	131	128	110	110	96
1923 juin	103	97	103	100	122	147	136	108	114	95
1924 mai	93	85	87	97	103	101	92	80	93	105
— juin	90	80	85	99	93	81	74	70	88	107
— juillet.....	87	76	78	99	94	70	67	71	83	118
— août.....	87	76	81	98	94	71	87	72	82	99

FRANCE. — Ouvriers étrangers introduits et rapatriés (1).

	3 ^e trim. 1924		2 ^e trimestre 1924		1 ^{er} trimestre 1924		Année 1923	
	intro- duits	rapa- triés	intro- duits	rapa- triés	intro- duits	rapa- triés	intro- duits	rapa- triés
Belges	6.300	600	11.450	806	5.148	572	33.912	3.832
Espagnols	3.600	3.300	3.242	3.546	3.615	3.447	36.497	11.203
Portugais	800	1.700	4.874	1.147	7.666	1.415	11.767	4.052
Italiens	19.400	5.100	36.830	5.174	22.912	4.137	112.475	39.383
Tchéco-Slovaques	3.500	—	3.200	—	732	—	4.330	—
Polonais	13.600	20	9.409	19	7.639	21	54.673	61
Divers	4.600	100	2.616	2	2.092	—	9.223	1.420
Totaux	51.800	10.820	71.630	10.694	49.804	9.592	262.877	59.951

Constructions. — PARIS. — Demandes en autorisation de bâtir.

	Nomb. d'étages correspond. aux demandes			Nomb. d'étages correspond. aux demandes (2)			
	Habitation	Industrie et Com.	Totaux	Habitation	Industrie et Com.	Totaux	
1900 moy. men.	332	5	337	1923 sept.....	159	77	236
1910 —	468	9	477	— octobre....	185	41	226
1913 —	571	11	582	— novembre..	314	55	369
1914 —	492	14	506	— décembre..	139	46	185
1915 —	17	13	30	1924 janvier....	330	61	391
1916 —	9	24	33	— février.....	352	72	424
1917 —	7	26	33	— mars.....	470	60	530
1918 —	4	15	19	— avril.....	347	96	443
1919 —	34	59	93	— mai.....	417	37	454
1920 —	47	77	124	— juin.....	478	85	561
1921 —	56	45	101	— juillet.....	388	94	482
1922 —	132	60	192	— août.....	246	40	286
1923 —	236	65	301	— sept.....	191	44	235

Mouvement de la Population.

	Naiss. enf. vivants	Décès	France			Allemagne				
			Natal. (calc. p. l'année et p. 1.000 hab.)	Mort. (3)	Accr. (3)	Nat. (3)	Mort. (3)	Accr. (3)		
1913 Année	746.014	702.213	18,8	17,7	1,1	1913 Année .	27,6	15,0	12,6	
1920 —	834.411	674.621	21,3	17,2	4,1	1920 — ..	25,9	15,1	10,8	
1921 —	813.396	696.373	20,7	17,7	3,0	1921 — ..	25,3	13,9	11,4	
1922 —	759.846	689.267	19,4	17,6	1,8	1922 — ..	22,8	14,3	8,5	
1923 —	761.861	666.990	19,4	17,0	2,4	1923 — ..	20,9	13,9	7,0	
1924 1 ^{er} sem.....	385.321	381.666	19,5	19,3	0,2	Ville de Berlin				
	Ville de Paris (4)						1913 Année ..	19,4	13,5	5,9
1913 Année	48.746	44.624	16,9	15,5	1,4	1920 — ..	17,5	16,0	1,5	
1920 —	55.774	43.135	19,0	14,7	4,3	1921 — ..	14,9	13,3	1,6	
1921 —	52.011	41.945	17,9	14,4	3,5	1922 — ..	11,5	14,4	-2,9	
1922 —	46.949	40.583	16,1	13,9	2,2	1923 — ..	9,4	12,1	-2,7	
1923 —	46.733	40.323	16,0	13,8	2,2	1924 6 ^r pr. mois	9,9	12,7	-2,8	
1924 9 ^r pr. mois ..	34.700	31.438	15,8	14,3	1,5					

(1) Bulletin du marché du travail, chiffres calculés approximativement par nous à partir du 1^{er} juillet 1924 d'après les statistiques hebdomadaires du Journal officiel. — (2) Chiffres approximatifs. — (3) Mort-nés déduits. — (4) Les chiffres des naissances et des décès ne s'appliquent qu'à la population domiciliée.

Production.

Houille et lignite (milliers de tonnes).

		moyenne de 8 mois					8 pr. mois	Personnel ouvrier.	
FRANCE		1913	1920	1921	1922	1923	1924	en 1913	août.
Normandie	4.542,4	6.499,2	9.123,2	10.253,6	3.740,8	4.487,5	34.000	50.119	
Picardie-Calais	13.716,8	—	—	—	10.189,6	12.182,2	96.700	122.945	
Alsace-Lorraine	—	2.116,8	2.414,4	2.821,6	2.776,8	3.484,2	—	30.289	
Centre	8.178,4	7.484,8	7.174,4	7.564,8	8.283,2	8.565,1	66.400	85.299	
Autres régions	792,0	748,8	642,4	653,6	704,8	769,6	6.100	7.358	
Totaux	27.229,6	18.849,6	19.354,4	21.293,6	25.695,2	29.488,6	29.438,2	296.010	
Basin de la Sarre	—	6.273,6	6.420,0	7.493,6	6.128,0	9.385,8	—	74.764	

Année	Mois	Gr.-Bret. Houille	Etats-Unis Houille	Belgique Houille	Année	Mois	Pologne Houille
1924	8 premiers mois	182.800	325.000	15.870	—	—	—
1923	moy. de 8 mois	187.600	394.144	15.280	1924	8 pr. mois	—
1922	—	169.064	276.520	14.160	1923	moy. 8 mois	24.060
1921	—	110.576	306.264	14.528	1922	—	14.800
1920	—	155.472	398.112	14.928	1921	—	5.050
1913	—	194.688	344.704	15.232	1920	—	4.270

		Tchéco-Slovaquie			Allemagne (1)		
Année	Mois	Houille	Lignite	Année	Mois	Houille	Lignite
1924	8 prem. mois	9.700	13.200	1924	8 prem. mois	73.580	77.800
1923	moy. de 8 mois	7.750	10.810	1923	m. de 8 mois	41.480	78.830
1922	—	6.610	12.630	1922	—	79.430	91.380
1921	—	7.770	14.340	1921	—	75.930	82.020
1920	—	7.420	13.130	1920	—	71.680	74.590
1913	—	7.420	13.130	1913	—	126.740	58.150

FRANCE. — Minerais de fer (milliers de tonnes).

		moyenne de 8 mois					8 pr. mois	Stocks	Personnel ouvrier	
FRANCE		1913	1920	1921	1922	1923	1924	fin août	1924	en août
Lorraine	37.499,6	8.715,2	8.828,0	13.321,6	14.719,2	17.180,6	1.727,5	35.340	22.653	
Normandie	511,2	237,6	341,6	390,4	503,2	567,7	243,1	2.808	1.494	
Anjou-Bretagne	256,8	80,0	98,4	124,0	221,6	261,9	112,7	1.471	850	
Pyrenées	262,4	142,4	77,6	36,8	138,4	174,9	21,5	2.168	1.043	
Autres régions	213,6	72,0	58,4	15,2	36,0	47,7	33,8	1.250	342	
Totaux	38.653,6	9.247,2	9.404,0	13.888,0	15.684,4	18.232,8	2.139,6	43.037	26.382	

Sels de potasse (tonnes de potasse pure K₂O)

		moyenne de 8 mois					8 pr. mois	Huiles minérales (tonnes)		8 pr. mois	
		1920	1921	1922	1923	1924	1920	1921	1922	1923	1924
1920	28.324	99.291	138.082	165.803	177.144	30.648	31.402	42.251	37.957	40.677	

Fonte (milliers de tonnes).

		France	Grande-Bret.	Etats-Unis	Belgique	Luxembourg	Allemagne
1924	8 premiers mois	5.051	5.075	21.450	1.860	1.420	—
1923	moy. de 8 mois.	3.535	5.040	27.136	1.455	935	(2) 2.700
1922	—	3.415	3.320	18.208	1.070	1.120	5.800
1921	—	2.240	1.775	11.210	585	650	5.000
1920	—	2.210	5.440	24.665	745	465	3.700
1913	—	3.470	6.950	20.810	1.655	1.695	(3) 11.100

Acier brut (milliers de tonnes).

		France	Grande-Bret.	Etats-Unis	Belgique	Luxembourg	Allemagne
1924	8 premiers mois	4.536	5.765	24.340	1.870	1.220	—
1923	moy. de 8 mois.	3.320	5.750	29.290	1.529	800	(2) 3.300
1922	—	2.984	3.950	23.415	1.040	930	6.100
1921	—	2.072	2.510	13.025	530	505	6.900
1920	—	1.968	6.145	27.690	830	490	5.100
1913	—	3.128	5.190	26.510	1.640	810	(3) 11.300

(1) Dans ses limites successives ; depuis 1920 sans la Sarre et le Palatinat. — (2) D'après le Bulletin mensuel de statistique de la Société des Nations. — (3) Territoire d'avant-guerre.

La Documentation vivante

Transports.

FRANCE. — Moyenne journalière des recettes brutes des chemins de fer (milliers de francs).

Réseaux	Année					sept. 1923	juillet 1924	août 1924	sept. 1924
	1913	1920	1921	1922	1923				
Etat	858	2.503	2.606	2.738	2.890	3.190	3.836	3.986	3.81
P.-L.-M.	1.632	4.328	4.503	4.830	5.240	5.730	6.600	6.954	7.01
Nord	909	2.350	2.714	3.119	3.278	3.530	4.093	3.957	4.01
Orléans	840	2.478	2.486	2.515	2.733	3.210	3.400	3.739	3.81
Est	814	1.956	2.480	2.786	2.800	3.140	3.350	3.468	3.43
Midi	400	1.092	1.224	1.266	1.342	1.620	1.643	1.871	1.91
Alsace et Lorraine	—	1.027	1.174	1.345	1.469	1.680	1.989	2.082	2.11
Totaux	5.453	15.734	17.187	18.601	19.692	22.100	24.911	26.057	26.33

Moyenne journalière des wagons chargés sur les grands réseaux français (1)

	janv.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
1919	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	30.717	32.771
1920	30.121	31.454	28.429	33.369	21.063	35.018	34.334	35.425	36.189	37.512	37.627	24.44
1921	33.398	35.255	33.935	35.353	33.991	36.153	34.256	37.181	39.503	42.769	42.342	43.27
1922 (1)	45.665	47.740	49.732	47.394	48.914	49.694	49.173	50.857	54.353	48.595	57.115	55.84
1923	55.052	61.186	62.016	60.408	58.573	57.757	55.216	54.963	59.023	60.517	68.632	57.40
1924	57.874	61.325	63.228	59.126	59.777	59.597	58.708	60.304	62.812	—	—	—

Mouvement des ports maritimes français (ensemble).

	Nombre de navires entrés	Tonnage débarqué		Tonnage embarqué		Evacuation	
		toutes marchand.	(dont charb.)	toutes march.	(dont cabot. national)	par voie ferrée	par navig. intér.
1924 sept.	4.042	2.911.290	(1.430.200)	867.700	(184.600)	1.447.700	526.40
— août	4.105	2.796.400	(1.355.600)	791.900	(206.700)	1.418.300	491.60
— juillet	4.147	3.048.200	(1.430.200)	829.500	(215.000)	1.668.500	544.50
— juin	4.141	3.136.300	(1.229.000)	844.700	(215.000)	1.735.700	593.00
— mai	4.196	3.469.700	(1.581.600)	829.500	(222.400)	1.988.800	648.70
— avril	3.818	3.259.900	(1.604.000)	831.700	(—)	1.753.000	584.60
— mars	3.996	3.430.100	(1.704.400)	905.500	(208.500)	1.806.600	589.00
— février	3.964	2.770.800	(1.503.700)	747.400	(188.900)	1.636.700	566.60
— janvier	3.658	2.795.000	(1.314.900)	766.800	(194.600)	1.841.300	360.80
1923 décembre	3.685	3.156.700	(1.574.400)	742.900	(157.700)	1.645.000	559.90
— novembre	3.625	3.335.000	(1.688.600)	651.900	(103.600)	1.727.390	573.20
— octobre	3.775	3.678.200	(1.685.000)	682.200	(111.600)	1.708.200	604.10
— sept.	3.848	2.766.500	(1.567.700)	640.600	(116.200)	1.516.700	480.60
1923 mois moyen ...	3.835	3.134.800	(1.724.100)	662.200	(117.500)	1.766.900	584.20
1922 —	3.298	2.465.600	(1.285.300)	583.100	(100.400)	1.399.200	523.10
1913 —	6.087	2.657.000	(1.146.200)	867.700	—	—	—

PAYS DIVERS. — Mouvement général des Ports maritimes (tonnage net en milliers de tonnes de jauge).

	Entrées				Entrées			
	France (2)	Gde-Bret. (2)	Etats-Unis (3)	Japon-Allem. (4)	France (2)	Gde-Bret. (2)	Etats-Unis (3)	Japon-Allem. (4)
1924 juillet ...	3.353	5.305	6.637	—	2.642	—	—	—
— juin	3.641	4.873	6.311	—	2.632	—	—	—
— mai	3.972	4.879	6.649	—	2.841	—	—	—
— avril	3.427	4.062	5.107	—	2.613	—	—	—
— mars	3.429	4.093	4.600	—	2.049	—	—	—
— février ...	2.825	3.459	4.545	—	1.950	1923 moy. male	3.480	4.257
— janvier ...	2.926	3.916	4.324	—	2.153	1922 moy. male	2.955	3.611
1923 décembre ..	3.309	4.714	5.529	—	2.493	1921 —	2.276	3.094
— novembre ..	3.567	4.288	5.619	—	2.361	1920 —	2.399	3.041
— octobre ...	3.770	4.798	5.960	—	2.487	1913 —	2.876	4.089

(1) Chemins de fer d'Alsace et Lorraine compris depuis janvier 1922 seulement.
 (2) Avec cargaison.
 (3) Avec cargaison et sur lest.
 (4) En 1913, 12 ports; depuis janvier 1923, 18 ports; depuis mai 1923, 19 ports.

FRANCE.

Commerce extérieur ; Frets maritimes.

	Tonnes métriques 8 pr. mois			Milliers de francs 8 pr. mois		
	1913	1923 (1)	1924 (2)	1913	1923 (1)	1924 (2)
Importations :						
Obj. d'alimentat.	3.458.536	3.608.115	3.822.219	1.131.459	4.618.447	5.800.121
Mat. néc. à l'ind.	24.739.056	30.736.905	33.226.027	3.276.142	12.504.898	16.948.837
Mat. charbon)	(15.193.000)	(19.866.080)	(21.496.692)	(388.687)	(2.365.639)	(2.588.161)
Objets fabriqués	1.010.338	1.006.395	959.936	1.087.878	2.793.590	3.295.617
Totaux	29.207.930	35.351.415	38.008.182	5.495.479	19.916.935	26.044.575
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (3)</i>				1.060.630	1.257.550	1.340.720
Exportations :						
Obj. d'alimentat.	804.161	860.534	970.832	524.008	2.014.060	2.531.863
Mat. néc. à l'ind.	11.336.051	12.715.309	15.224.179	1.186.194	5.880.012	7.035.975
Objets fabriqués	1.443.129	1.873.610	2.315.280	2.369.117	10.146.424	16.450.758
Colis postaux	22.355	19.308	22.693	357.250	998.079	1.244.563
Totaux	13.605.696	15.468.941	18.532.984	4.436.569	19.047.575	27.263.159
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (3)</i>				856.260	1.201.840	1.407.350
<i>Déficit des Exportations. Pour cent des Importations</i>				19 %	4 % (4)	—
<i>Excédent des Exportations. Pour cent des Importations</i>				—	—	50/0 (4)

	8 prem. mois		
	1913	1923	1924
Grande-Bretagne (milliers de livres sterling).			
Importations :			
Objets d'alimentation	185.912	333.680	357.570
Matières nécessaires à l'industrie	179.128	198.481	252.364
Objets fabriqués	129.433	168.568	194.422
Colis postaux et divers	2.019	3.281	4.200
Totaux	496.492	704.010	808.556
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (3)</i>	2.417.920	3.266.350	3.512.050
Exportations :			
Objets d'alimentation	19.090	26.448	34.332
Matières nécessaires à l'industrie	45.703	88.766	71.935
Objets fabriqués	276.997	379.826	411.622
Colis postaux et divers	6.540	7.246	8.147
Totaux	348.330	502.286	526.036
<i>Evaluation comparative en milliers de dollars (3)</i>	1.696.370	2.329.870	2.284.940
Déficit des Exportations :			
Pour cent des Importations	30 %	29 %	35 %

Etats-Unis (milliers de dollars).			
Importations :			
Ensemble	1.156.560	2.651.000	2.397.000
Exportations :			
Ensemble	1.515.180	2.560.000	2.697.000
Excédent des Exportations :			
Pour cent des Importations	31 %	—	12 %
Déficit des Exportations :			
Pour cent des Importations	—	5 %	—

(1) Chiffres rectifiés par l'Administration des Douanes.

(2) Chiffres provisoires.

(3) Cours moyen du change pour chaque époque.

(4) Il est important de remarquer que les chiffres globaux ci-dessus des importations et des exportations françaises tels qu'ils sont publiés chaque mois comprennent nos échanges avec les colonies en même temps qu'avec l'étranger.

La Documentation vivante

ETATS-UNIS. — Importation et Exportation d'Or.

	1 ^{er} août 1914	Milliers dollars			8 pr. mois 1924	Excédent d'importations à fin août 1924
	à fin 1920	Année 1921	Année 1922	Année 1923		
Importations	—	691.248	275.170	232.715	263.227	—
Exportations	—	23.891	36.875	28.643	6.580	—
Excédent d'importations ..	880.000	667.357	238.295	294.072	256.467	2.336.37

ALLEMAGNE.

	milliers de tonnes métriques				millions de marks		
	Importations		Exportations		7 pr. mois 1924 (1)	Importations	Exportations
	Moyen. de 7 mois	7 pr. mois	Moyen. de 7 mois	7 pr. mois			
	1913	1923	1924	1913	1923	1924	
Alimentation	6.825,0	2.162,3	2.995,4	3.131,8	590,1	938,9	1.185,1
Combustibles minéraux	11.412,8	16.832,2	10.229,0	25.835,0	1.054,0	1.045,9	277,2
Minerais de fer	8.180,9	1.386,7	741,9	1.524,0	148,7	111,3	17,5
Potasse, sels naturels	899,5	83,3	301,6	1.713,0	731,4	384,1	30,1
Produits chimiques, colorants ..	280,0	112,7	84,0	896,0	455,6	376,8	50,0
Textiles (matières et produits) ..	763,7	341,6	522,7	235,0	131,0	112,9	1.907,7
Papier, carton	19,6	0,9	1,0	201,0	344,0	324,3	1,2
Livres, publications	3,4	0,6	0,9	9,8	4,9	4,0	3,6
Verre, poteries	19,6	3,6	5,5	247,0	175,2	152,5	7,0
Fer et produits en fer	373,1	988,0	765,1	3.827,0	1.013,3	878,7	145,6
Machines	51,1	3,2	5,4	312,8	164,3	134,2	11,7
Produits électrotechniques	3,5	1,2	1,2	78,0	52,5	52,6	4,8
Divers	13.704,0	5.421,3	4.861,7	5.021,0	2.574,0	2.091,6	1.396,4
Totaux	42.536,2	27.337,6	20.515,4	43.031,4	7.439,0	6.607,8	5.037,9
Evaluat. officielle globale en millions : marks-or	6.536,8	3.547,5	5.037,9	5.949,4	3.546,2	3.400,6	—
dollars	1.537,1	845,0	1.200,1	1.417,1	844,7	810,0	—

PAYS DIVERS (évaluations approximatives en millions d'unités monétaires et en millions de dollars au cours du change).

Belgique			Italie			Espagne			Suisse			Russie Soviét.		
7 pr. mois	mill. francs	mill. dollars	6 pr. mois	mill. lire	mill. dollars	Année	mill. pesetas	mill. doll.	6 pr. mois	mill. francs	mill. doll.	6 pr. mois	mill. roub.	mill. or doll.
Importations														
1924	10.060	447	1924	9.400	413	1923	3.028	435	1924	1.182	207	1924	83	43
1923	6.310	377	1923	9.100	430	1922	3.035	470	1923	1.036	200	1923	57	29
1913	2.705	522	1913	1.820	351	1913	1.306	252	1913	960	185	1913	685	353
Exportations														
1924	7.880	352	1924	6.700	290	1923	1.598	228	1924	978	171	1924	157	81
1923	4.550	252	1923	4.900	238	1922	1.450	225	1923	806	156	1923	54	28
1913	2.120	409	1913	1.230	237	1913	1.058	204	1913	690	133	1913	760	391

Frets maritimes.

Nombres indices du *Federal Reserve Bulletin* de Washington
Entre la côte Atlantique des Etats-Unis et les ports européens
Base 100 pour janvier 1920

	Indice génér.	Roy.-Atl.		Méditerranée
		Uni.	franc.	
1924 août	22,4	23,7	22,9	20,4
— juillet	22,1	22,8	23,4	20,5
— juin	23,3	25,0	24,5	20,8
— mai	25,7	28,4	26,7	21,3
— avril	25,3	28,1	26,5	20,5
— mars	24,8	29,6	25,9	20,5
— février	25,8	29,9	25,3	19,9
— janvier	24,9	27,5	25,4	20,2
1923 décembre	25,1	27,8	25,7	20,2
— novembre	25,1	28,6	24,8	20,5
— octobre	22,9	23,4	24,4	20,3
— sept.	20,7	20,8	22,5	19,0
— août	20,0	20,1	22,2	19,6
— juillet	19,9	20,2	21,5	18,9
1922 juillet	25,9	28,8	25,9	26,4
1920 janvier	100	100	100	100

Nombres indices de la *Chamber of Shipping* (publiés par le *Statist*)
Entre les ports de la Grande-Bretagne et diverses destinations
Base 100 pour moyenne de 1920

	Indice génér.	Eaux		Mer Noire	Etats-Unis
		europ.	Inde		
1924 septembre	28,27	28,89	27,39	25,39	
— août	27,84	29,13	27,02	32,17	
— juillet	27,41	30,88	23,99	28,93	
— juin	29,09	32,48	26,77	—	
— mai	30,10	32,99	25,33	—	
— avril	31,09	35,37	26,69	28,93	
— mars	32,14	36,24	30,40	28,73	
— février	31,56	33,16	30,91	27,61	
— janvier	30,76	31,81	30,43	27,91	
1923 décembre	28,06	32,24	29,00	23,77	
— novembre	27,30	30,80	29,07	27,28	
— octobre	27,33	29,50	27,03	27,89	
— septembre	26,43	30,05	24,29	21,42	
— août	25,03	29,08	23,56	28,40	
1922 moyenne	37,59	38,59	31,48	37,28	
1920 moyenne	100	100	100	100	

(1) La publication des évaluations détaillées, interrompue depuis septembre 1922, n'a été reprise par l'Office allemand de Statistique qu'à partir de juin 1924, et en même temps pour le 1^{er} semestre 1924.

Prix. — Prix de gros ; Indices.

FRANCE. — Prix de gros de certaines marchandises :

		1924		1923	1922	1921	1920	1914
		sept.	août	sept.	sept.	sept.	sept.	juillet
Blé roux dispon. New-York bush	cents	155 (1)	138 3/4	120 3/4	123 3/4	133 1/2	255 1/2	98 1/2
Blé Le Havre 50 kil.	fr.	440	620	620	345	398	430	78.50
Graine B. A. en suint Le Havre 100 kl.	fr.	1.830	1.580	1.290	750	510	1.200	222.50
Blé n° 3 P. L. Tonne départ	fr.	295	315	420	220	185	650	—
Blé d'outchouc Para Le Havre kil.	fr.	10,80	9,50	10,50	5,45	5,25	9,30	7,85

FRANCE DIVERS. — Nombres indices des prix de gros : (2)

		1924		1923	1922	1921	1920	1919	1914
		sept.	août	sept.	sept.	sept.	(max.)	sept.	juillet
<i>France.</i>									
	Indice général (45mat.)	496	487	433	336	351	600	368	100
	Dénrées alimentaires :								
	Aliments végétaux (8 mat.)	425	408	337	275	307	504	304	100
	Aliments animaux (8 mat.)	441	427	406	332	358	502	372	100
	Sucre, café, cacao (4 mat.)	469	492	526	341	598	458	270	100
	Matières industrielles :								
	Minér. et mét. (7 mat.)	458	474	428	310	281	563	311	100
	Textiles (6 mat.)	704	672	524	395	366	898	448	100
	Divers (12 mat.)	502	491	445	367	399	644	433	100

		1924		1923	1922	1921	1920	1919	1914
		sept.	août	sept.	sept.	sept.	(max.)	sept.	juillet
<i>Grande-Bretagne.</i>									
	Indice général	141,3	138,0	127,8	127,9	149,4	266,1	214,8	82,4
	Dénrées alimentaires :								
	Aliments végétaux	127,4	117,9	101,5	95,2	141,3	240,6	179,2	71,9
	Aliments animaux	160,6	162,7	158,2	176,9	184,9	264,1	207,1	101,5
	Sucre, café, thé	104,2	100,0	102,4	81,1	82,0	209,9	175,5	50,0
	Matières industrielles :								
	Minéraux et métaux	157,6	156,5	149,6	139,4	164,8	290,6	227,2	94,0
	Textiles	176,0	169,2	140,3	139,9	152,8	297,7	241,4	83,1
	Divers	117,2	116,4	114,0	121,5	144,0	267,7	232,5	81,7

		1924		1923		1922	1921	1920	
		juin	mai	avril	mai	avril	juin	juin	(max.)
<i>Italie.</i>									
	Indice général	90,7	91,4	92,7	92,9	94,2	86,1	81,5	107,3
	Aliments végétaux	101,5	103,1	104,3	109,9	110,6	108,7	97,0	107,7
	Aliments animaux	103,6	104,8	110,6	109,7	113,6	97,0	100,5	124,1
	Produits chimiques	63,4	63,5	63,9	69,7	69,6	67,0	63,4	107,1
	Textiles	93,1	95,3	95,2	81,6	83,0	73,6	46,2	94,0
	Minéraux et métaux	64,8	64,3	65,2	65,0	65,5	57,4	60,4	101,4
	Mat. de construction	84,9	85,2	85,7	83,3	83,4	75,7	101,6	112,6
	Produits végétaux divers	94,2	95,0	94,0	122,4	128,1	104,9	95,0	108,7
	Divers	97,6	97,9	98,8	92,0	93,2	87,0	90,4	105,2

		1924		1923	1922	1921	1920	1919	1914
		sept.	août	sept.	sept.	sept.	mai(max.)	sept.	juillet
<i>Etats-Unis.</i>									
	Céréales	36.287	36.126	29.078	25.590	25.889	56.965	53.233	21.086
	Viandes	17.844	16.995	17.482	16.119	14.468	21.884	23.790	12.979
	Lait et légumes	19.604	19.321	22.265	18.943	20.840	28.963	26.293	17.244
	Autres aliments	19.573	19.429	19.521	18.535	17.527	25.246	23.470	10.440
	Habillement	38.543	39.044	38.393	35.192	29.295	53.696	47.926	20.834
	Métaux	22.514	22.536	23.363	23.162	21.838	30.994	26.533	15.691
	Divers	34.345	34.580	37.879	34.938	32.767	46.084	37.097	21.425
	Totaux	188.710	188.031	187.981	172.479	162.619	263.832	238.342	119.708

Monnaie or : base 100 juillet 1914 Monnaie papier : base 1 juillet 1914

		1924			1923	1922	1921	1920	1914
		oct.	sept.	janv.	oct.	oct.	janv.	janv.	juill.
<i>Allemagne (3)</i>									
	Indice général	139,5	132,5	140,1	183**	432	21	20	1
	Alimentation	144,5	124,2	138,1	110**	386	20	20	1
	Textiles ; cuirs	176,2	170,0	165,7	216**	662	23	26	1
	Minér. et mét.	123,2	127,5	137,6	307**	549	28	27	1
	Divers	121,9	118,1	126,5	185**	321	18	11	1
	Prod. ind. finis	138,9	136,6	140,7	148**	350	17	15	1

(1) Au cours du change 108 fr. 10 les 100 kil.

(2) Pour réduction des indices à même base, voir ci-après tableau des prix et changes.

(3) * = 000.

La Documentation vivante

PAYS DIVERS. — Indices généraux avec réduction à parité du dollar (1).

	Belgique		Suisse		Espagne		Pologne		Japon		Etats-Un
	1914=100	Ind.	1914=100	Ind.	1913=100	Ind.	1914=100	Ind.	1913=100	Ind.	1914=100
1921 juillet.	—	—	177	152	186	124	—	—	197	192	134
1922 juillet.	360	146	163	161	175	141	103.342	80	201	195	145
1923 juillet.	504	128	175	160	170	126	3.069.970	93	192	187	158
1924 juin.	565	135	173	159	179	125	101	101	199	164	153
— juillet.	568	135	171	161	—	—	102	102	—	—	155

Indices des Prix de détail.

FRANCE. — Dépenses-indices en francs de la *Statistique générale de la France*, caractérisant la variation de prix de 13 denrées (2).

	Paris	France ent.	Nord	Est	Sud-Est	Midi	Ouest	Als.-Lor	
1924 sept.	4.020	1924 3 ^e trim.	4.010	4.110	4.030	4.100	3.930	3.780	4.180
— août.	3.935	— 2 ^e —	3.946	4.061	3.984	3.988	3.847	3.717	4.136
— juillet.	3.870	— 1 ^{er} —	4.013	4.195	3.999	3.964	3.871	3.843	4.105
— juin.	3.978	1923 3 ^e trim.	3.506	3.644	3.548	3.463	3.424	3.311	3.747
1923 sept.	3.644	1922 3 ^e —	3.387	3.491	3.442	3.386	3.332	3.202	3.532
1922 sept.	3.131	1921 3 ^e —	3.320	3.506	3.268	3.327	3.213	3.150	3.256
1921 sept.	3.527	1920 4 ^e max.	4.519	4.693	4.456	4.522	4.423	4.345	4.530
1920 nov. (max.)	4.577	1919 3 ^e —	2.897	2.904	2.880	3.009	3.006	2.712	2.976
1919 sept.	2.781	1918 3 ^e —	2.446	2.485	2.356	2.637	2.460	2.305	—
1918 juillet.	2.210	1917 3 ^e —	1.845	1.944	1.765	1.936	1.861	1.699	—
1917 juillet.	1.971	1916 3 ^e —	1.420	1.461	1.379	1.436	1.459	1.363	—
1914 juillet.	1.075	1914 3 ^e —	1.004	1.089	988	1.018	988	942	1.084

Alimentation et Coût de la vie (3).

PAYS DIVERS. — Indices ramenés à 100 (1 en ce qui concerne l'Allemagne) pour juillet 1914.

	France		Gde-Bretagne	Italie (Milan)	Etats-Unis		Allemagne (7)				
	Coût de la vie	Aliment.	Coût de la vie	Aliment.	Coût de la vie	Aliment.	Coût de la vie (4)	Aliment.			
1924 sept.	367	401	374	176	172	518	514	—	1.190.***(5)		
— août.	—	—	366	172	166	—	507	—	1.140.***(5)		
— juillet.	—	—	360	171	164	512	508	—	1.140.***(5)		
— juin.	—	—	370	170	162	518	518	—	1.110.***(5)		
— mai.	366	395	378	169	160	518	519	—	1.130.***(5)		
— avril.	—	—	380	171	163	522	524	—	1.140.***(5)		
— février.	365	401	384	178	176	517	516	170	1.050.***(5)		
1923 nov.	345	375	355	177	177	502	502	173	1.488.***(5)		
— août.	331	351	328	173	168	483	490	172	1.182.434(5)		
— mai.	334	339	325	169	160	490	499	170	1.140.***(5)		
— fév.	324	332	316	176	171	497	500	169	1.339		
1922 nov.	300	315	297	180	176	505	516	170	142		
— août.	289	313	289	179	172	491	498	166	136		
1921 nov.	297	350	326	199	195	541	570	174	149		
1920 nov.	370	452	426	269	282	511	515	198	189		
1919 juill.	238	289	261	208	217	280	310	175	186		
1914 juill.	100	100	100	100	100	100	100	100	100		
Réduction des indices ci-dessus à parité du dollar (1).											
1924 sept.	103	103	103	161	158	118	117	—	—	1;19	1,25
— août.	103	113	103	158	153	—	117	—	141	1,14	1,22
— juillet.	—	—	96	153	147	114	113	—	—	1,14	1,26
— juin.	—	—	100	151	144	117	117	—	—	1,11	1,20
— mai.	108	117	112	151	143	119	119	—	—	1,13	1,26
— avril.	—	—	122	153	146	121	122	—	—	1,14	1,23
— février.	86	94	87	157	155	116	116	170	147	1,05	1,17
1923 nov.	100	108	102	160	160	114	114	173	148	1,53(6)	1,63(6)
1922 nov.	111	117	105	166	164	120	123	170	142	0,40	0,54
1921 nov.	120	136	133	163	160	125	130	174	147	0,48	0,65
1920 nov.	115	140	132	190	199	95	96	198	189	—	—
1919 juill.	178	217	196	190	199	173	191	175	186	—	—
1914 juill.	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1	1

(1) Ou évaluation approxim. en monnaie-or de chaque pays aux cours des changes.

(2) Pain, viande, lard, beurre, œufs, lait, fromage, pommes de terre, haricots, sucre, huile comest., pétrole, alcool à brûler : pour la consommation annuelle d'un ménage de 4 personnes. (3) Alimentation, chauffage, éclairage, habillement, logement. (4) Habillement compris depuis septembre 1922 seulement. (5) Indice hebdomadaire, dernière semaine du mois. (6) Résultat tenant principalement à ce qu'à l'époque, la cote officielle allemande du mark était maintenue à une valeur supérieure à la parité mondiale réelle. (7) * = 000. (8) En zlotys = francs-or.

Indices des prix de gros ramenés à 100 en juillet 1914 (1).					Valeur en dollars de 100 unités monétaires au cours des changes				Reconversion des indices du présent tableau en unités monétaires (2), et Pourcentage corresp. des prix par rapp. aux prix amér.								
	France	Gr.-Bret. (Saarboek)	Italie (prof. Bazzi)	Etats-Unis (Wu's Review)	Allemag. (Frankfurter Zeitung) (1) (3)	France	Gr.-Bret.	Italie	Allemag. (1) (3)	France		Grande-Bretag.		Italie		Allemagne	
										Réduet.	% des prix	Réduet.	% des prix	Réduet.	% des prix	Réduet.	% des prix
Pair	—	—	—	—	—	19,3	487	19,3	23,82	—	—	—	—	—	—	—	—
1914 juillet....	100	100	100	100	1 (1)	19,3	487	19,3	—	100	100	100	100	100	100	100	100
1915 —	143	129	142	104	—	18,5	478	16,6	—	137	133	126	121	123	118	—	—
1916 —	188	158	210	121	—	17,0	478	15,5	—	171	141	154	127	166	137	—	—
1917 —	273	215	351	177	—	17,4	481	14,3	—	237	134	211	119	241	136	—	—
1918 —	344	234	467	194	—	17,4	481	11,0	—	313	161	229	118	268	138	—	—
1919 —	356	250	395	195	—	14,5	447	11,7	—	267	137	229	117	239	123	—	—
1920 —	506	309	667	218	15	8,1	387	5,9	2,53	214	98	244	112	203	93	161	74
1921 —	397	192	566	134	15	7,8	363	4,5	1,31	143	107	143	107	139	104	92	66
1922 juillet....	332	163	607	145	91	8,3	444	4,6	0,23	142	98	148	102	145	100	88	61
— août	337	157	622	145	140	8,0	448	4,5	0,12	139	96	145	100	145	100	75	52
— septemb....	336	155	634	144	291	7,7	444	4,3	0,07	135	94	141	98	140	97	86	60
— octobre ..	334	158	654	147	432	7,4	443	4,2	0,046	131	89	144	98	142	96	84	57
— novembre..	359	158	649	152	945	6,8	448	4,6	0,016	127	84	146	96	155	102	63	41
— décemb....	369	157	631	155	1.674	7,2	461	5,1	0,014	139	90	149	96	167	108	98	63
1923 janvier... 395	158	627	155	2.054	6,7	465	4,9	0,012	141	91	151	97	166	107	100	65	
— février... 431	160	634	156	7.159	6,2	469	4,8	0,0025	138	88	154	99	158	101	75	48	
— mars	433	161	639	160	6.770	6,5	469	4,8	0,0044	146	91	155	97	159	100	126	79
— avril	424	163	641	161	6.425	6,6	466	4,9	0,0047	145	90	156	97	165	102	127	79
— mai	415	160	632	161	8.237	6,7	466	4,8	0,0027	143	88	152	94	158	98	92	57
— juin	417	155	619	160	14.980	6,3	462	4,6	0,0013	136	85	147	92	147	92	83	52
— juillet.... 415	151	617	158	39.898	5,9	458	4,3	0,0006	127	80	142	90	136	86	101	64	
— août	422	152	618	156	53.599	5,7	455	4,3	0,00009	124	79	142	91	138	88	108	70
— septembre 432	155	620	157	2.063.358	5,8	454	4,4	0,000008	131	83	145	92	142	90	99	63	
— octobre... 429	155	614	159	182.959*	6,0	452	4,5	0,***17	133	84	144	91	144	91	132	83	
— novembre. 452	155	623	160	349.071**	5,5	439	4,4	0,***77	130	81	145	91	141	88	159(4)	99	
— décembre. 468	162	629	159	1.617***	5,2	436	4,3	0,***024	127	80	145	91	141	88	162(4)	102	
1924 janvier... 505	166	622	159	140,1	4,6	426	4,3	23,82	121	76	145	91	140	88	140	88	
— février... 555	168	624	160	136,9	4,4	430	4,3	23,82	126	79	148	93	140	88	137	86	
— mars	510	166	631	159	141,3	4,6	429	4,2	23,82	122	77	146	92	139	87	141	89
— avril	459	166	631	156	144,6	6,2	435	4,5	23,82	148	95	148	95	146	94	145	93
— mai	468	165	622	154	146,3	5,7	436	4,5	23,82	139	90	148	96	143	93	146	95
— juin	475	165	617	153	138,2	5,2	432	4,3	23,82	128	84	146	95	139	91	133	90
— juillet.... 491	168	618	155	129,7	5,1	437	4,3	23,82	131	85	151	97	139	90	130	84	
— août	487	167	624	157	130,8	5,5	449	4,5	23,82	137	87	154	98	144	92	131	83
— sept.... 496	171	632	158	132,5	5,3	446	4,4	23,82	137	87	157	99	144	91	132	84	

(1) Pour la période de juillet 1914 à décembre 1923 : indice 1 en juillet 1914 et monnaie-papier ; depuis janvier 1924 : indice 100 en juillet 1914 et « monnaie-or » (Frankfurter Zeitung du 5 octobre 1924). — (2) Voir note (1) page précédente. — (3) * = 000. — (4) Voir note (6) page précédente.

La Documentation vivante

II. — Statistiques générales.

FRANCE. — Mouvement de la population au cours du 2^e trimestre 1924 (1)

	Populat. le 6 mars 1921	Mariages		Naissances enfants vivants		Décès		Excédent des naissances	
		2 ^e trim. 1924	2 ^e trim. 1923	2 ^e trim. 1924	2 ^e trim. 1923	2 ^e tri m. 1924	2 ^e trim. 1923	2 ^e trim. 1924	2 ^e tri 1923
Ain	315.757	686	707	1.363	1.400	1.323	1.321	40	—
Aisne	421.515	1.276	1.335	3.159	3.076	1.878	1.837	1.281	1.321
Allier	370.950	822	967	1.373	1.443	1.574	1.542	201	—
Alpes (Basses-)	91.882	207	162	367	402	415	407	48	—
Alpes-Maritimes	89.275	216	219	432	469	376	392	56	—
Alpes-Maures	357.759	897	856	1.586	1.558	1.578	1.417	8	—
Ardèche	294.308	606	733	1.262	1.392	1.188	1.250	74	—
Ardennes	277.811	780	791	1.587	1.684	1.122	1.166	465	—
Ariège	172.851	344	430	625	650	676	687	—	51
Aube	227.839	523	534	1.151	1.092	1.056	1.021	95	—
Aude	287.052	569	640	1.234	1.323	1.098	1.141	136	—
Aveyron	332.940	704	826	1.578	1.661	1.397	1.371	181	—
Belfort (Territ.)	94.338	207	269	464	427	341	358	123	—
Bouches-du-Rhône.	841.996	2.095	2.200	3.977	4.168	3.514	3.670	463	40
Brevins	384.730	805	940	2.023	2.215	1.936	1.922	87	—
Cantal	199.402	395	459	941	933	765	859	176	—
Charente	316.279	776	809	1.404	1.359	1.281	1.265	123	—
Charente-Infér.	418.310	1.070	1.046	1.828	1.917	1.779	1.721	49	—
Cher	304.800	699	794	1.159	1.264	1.224	1.238	—	65
Corrèze	273.808	638	639	1.105	1.160	1.137	1.114	—	32
Corse	221.959	368	422	1.079	1.295	932	911	147	—
Côte-d'Or	321.088	674	794	1.366	1.373	1.373	1.445	—	7
Côtes-du-Nord	557.824	1.204	1.349	3.380	3.591	2.624	2.590	756	1.000
Creuse	228.244	487	538	764	842	867	913	—	103
Dordogne	396.742	979	1.074	1.845	1.961	1.612	1.614	233	—
Doubs	285.022	777	783	1.588	1.670	1.228	1.273	360	—
Drôme	263.509	553	602	1.196	1.123	1.113	1.055	83	—
Eure	303.159	737	777	1.577	1.634	1.344	1.381	233	—
Eure-et-Loir	251.255	603	689	1.190	1.339	1.121	1.091	69	—
Finistère	762.514	1.685	1.945	4.276	4.630	2.983	3.115	1.293	1.500
Gard	396.189	752	788	1.615	1.625	1.571	1.512	44	—
Garonne (Haute-)	424.582	912	882	1.652	1.792	1.755	1.814	—	103
Gers	194.406	378	423	724	763	878	873	—	154
Gironde	819.128	1.919	2.039	3.478	3.757	3.378	3.282	100	47
Hérault	488.215	945	1.010	2.032	2.297	1.797	1.897	235	—
Ille-et-Vilaine	558.574	1.442	1.567	3.083	3.236	2.514	2.706	569	53
Indre	260.535	666	657	1.065	1.017	1.037	839	—	28
Indre-et-Loire	327.743	907	941	1.517	1.631	1.498	1.373	—	19
Isère	525.522	1.319	1.410	2.437	2.422	2.307	2.228	130	—
Jura	229.062	561	580	1.137	1.266	1.069	1.049	68	—
Landes	263.937	515	608	1.132	1.154	932	965	200	—
Loir-et-Cher	251.528	629	677	1.108	1.211	1.001	969	—	107
Loire	637.130	1.423	1.626	2.898	2.923	2.619	2.586	279	33
Loire (Haute-)	268.910	568	721	1.315	1.350	1.077	1.176	238	—
Loire-Inférieure	649.601	1.656	1.832	3.023	3.423	2.724	2.869	299	55
Loiret	337.224	757	823	1.499	1.549	1.372	1.340	—	127
Lot	176.889	364	417	695	727	869	866	—	174
Lot-et-Garonne	239.972	476	501	941	955	1.119	1.037	—	178
Lozère	108.822	253	273	473	548	420	422	—	53
Maine-et-Loire	474.786	1.045	1.315	2.235	2.533	2.038	1.975	197	55
Manche	425.512	917	1.029	2.332	2.409	2.068	2.092	264	31
Marne	366.734	985	1.094	2.257	2.215	1.595	1.592	662	62
Marne (Haute-)	198.865	443	471	926	965	939	907	—	13
Mayenne	282.447	712	864	1.379	1.541	1.140	1.255	239	—
Meurthe-et-Mos.	503.810	1.366	1.429	3.050	3.142	2.205	2.251	845	89
Meuse	207.309	484	520	1.332	1.368	922	946	410	42
Morbihan	546.047	1.150	1.302	3.200	3.364	2.257	2.512	943	85
Moselle	589.120	1.428	1.469	3.706	3.808	2.402	2.016	1.604	1.792
Nievre	270.148	598	636	986	1.046	1.174	1.185	—	188
Nord	1.787.918	6.023	5.721	10.559	10.742	6.798	6.437	3.761	4.300
Oise	387.760	1.038	1.037	1.999	2.091	1.156	1.749	343	342
Orne	274.814	683	758	1.431	1.483	1.353	1.438	78	46
Pas-de-Calais	989.967	3.130	3.074	7.702	7.260	4.103	3.845	3.599	3.414
Puy-de-Dôme	490.560	1.092	1.256	2.052	2.134	2.060	2.072	—	81

(1) Travaux de la Statistique Générale de la France, Journal officiel du 14 octobre 1924.

Statistiques.

Populat. le 6 mars 1921	Mariages		Naissances enfants vivants		Décès		Excédent des naissances		
	2 ^e trim. 1924	2 ^e trim. 1923	2 ^e trim. 1924	2 ^e trim. 1923	2 ^e trim. 1924	2 ^e trim. 1923	2 ^e trim. 1924	2 ^e trim. 1923	
yrénées (Basses-)	402.981	766	901	2.000	2.121	1.527	1.554	473	567
yrénées (Hautes-)	185.760	326	453	812	813	775	845	37	32
yrénées-Orient.	217.503	475	516	850	966	781	824	69	142
hin (Bas-)	651.686	1.718	1.769	3.463	3.620	2.331	2.354	1.132	1.266
hin (Haut-)	468.943	1.310	1.467	2.455	2.543	1.697	1.535	758	1.008
hin.	956.566	1.902	2.225	3.735	3.759	3.751	3.543	—	216
ône (Haute-)	228.348	500	582	1.031	1.050	1.083	975	—	52
ône-et-Loire	554.816	1.156	1.345	2.422	2.541	2.175	2.211	247	330
arthe	389.235	1.117	1.218	2.003	2.079	1.723	1.700	280	379
avoie	225.034	504	638	1.120	1.134	1.141	1.054	—	80
avoie (Haute-)	235.668	592	683	1.171	1.285	992	1.068	179	217
avoie	4.411.691	14.476	14.673	18.649	20.737	17.272	17.753	1.377	2.984
aine-Inférieure	880.671	2.236	2.402	4.783	5.197	3.793	3.814	990	1.383
aine-et-Marne	349.234	822	851	1.609	1.576	1.566	1.548	43	28
aine-et-Oise	921.673	2.306	2.317	4.100	4.295	4.298	4.086	—	198
èves (Deux-)	310.000	721	769	1.504	1.600	1.234	1.252	270	348
omme	452.624	1.252	1.356	2.495	2.630	2.062	1.944	433	686
arn	295.588	681	717	1.331	1.332	1.127	1.154	204	178
arn-et-Garonne	159.559	313	361	692	775	703	734	—	41
ar	322.945	703	705	1.248	1.309	1.474	1.368	—	59
aulouse	219.602	467	493	951	981	1.025	896	—	74
endée	397.292	1.044	1.247	2.189	2.335	1.498	1.531	691	804
ienne	306.248	736	822	1.375	1.446	1.201	1.226	174	220
ienne (Haute-)	350.235	1.004	994	1.427	1.622	1.296	1.233	131	389
osges	383.684	1.032	1.171	1.945	2.067	1.627	1.580	318	487
onne	273.118	546	609	1.106	1.107	1.267	1.259	—	152
France entière	39.209.518	98.683	105.458	190.315	199.758	162.621	162.203	27.694	37.555

Pétrole. — PAYS DIVERS. — Production mondiale du pétrole (1).

	1913		1922		1923	
	en 1.000 barrels (2)	% de la prod. tot.	en 1.000 barrels (2)	% de la prod. tot.	en 1.000 barrels (2)	% de la prod. tot.
Etats-Unis	248.446	64,48	557.531	65,22	735.000	72,70
Mexique	25.696	6,67	182.278	21,32	149.472	14,79
Russie	62.834	16,31	32.966	3,86	38.167	3,78
Perse	1.857	0,48	21.909	2,57	25.000	2,47
Indes néerlandaises	11.172	2,90	16.720	1,96	15.000	1,48
Roumanie	13.555	3,52	9.483	1,15	10.850	1,07
Inde britannique	7.930	2,06	7.700	0,90	7.575	0,75
Pérou	2.071	0,54	5.314	0,62	6.375	0,63
Pologne	(7.818)(3)	2,03	5.227	0,61	5.000	0,49
Vénézuéla	—	—	2.201	0,26	3.800	0,38
Sarawak	141	0,03	2.849	0,33	3.887	0,38
Argentine	131	0,03	3.018	0,35	3.250	0,32
Trinité	504	0,13	2.445	0,29	3.087	0,31
Japon et Formose	1.942	0,50	2.042	0,24	1.695	0,17
Egypte	98	0,02	1.188	0,14	1.037	0,10
France	—	—	496	0,06	503	0,05
Allemagne	857	0,22	319	0,04	354	0,04
Autres pays	295	0,08	763	0,08	943	0,09
Totaux	385.347	100,00	854.809	100,00	1.010.995	100,00

Transports fluviaux. — FRANCE. Tonnage des embarquements.

	— en 1.000 tonnes —								Année 1913
	1924				1923				
	Kilom.	2 ^e trim.	1 ^{er} tr.	4 ^e trim.	3 ^e trim.	2 ^e trim.	1 ^{er} tr.	2 ^e trim.	
Fleuves et rivières	6.781	5.095	4.100	4.709	4.765	4.716	3.609	4.119	21.057
Canaux	5.252	4.500	3.767	4.092	4.082	4.294	3.617	3.690	20.840
Ensemble	12.033	9.595	7.867	8.801	8.847	9.010	7.226	7.809	41.897

(1) D'après U. S. Geological Survey. (2) Barrel = 1 hectol. 59. (3) En 1913, production de l'Autriche-Hongrie.

La Documentation Vivante

est établie sous la direction de

M. Henri SIMONDET, Agrégé de l'Université.

avec la collaboration de .

M^{lle} Etiennette BOUCLY,

MM. Octave AUBERT,

André COURTIN, Vice-Président de l'Union centrale des
Syndicats des Agriculteurs de France,

Edmond LASKINE, Agrégé de l'Université,

L'Intendant Militaire (c. r.) LE BARS,

Léon MOISSENET, Ingénieur en Chef des Ponts et
Chaussées,

Henri NOILHAN, Ingénieur Agronome.

Etablissements André BRULLIARD,
Saint-Dizier.

Le Gérant :
Alphonse NOEL